SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 1/66
## AIX-EN-ISSART

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 23/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud


SENLY
AIX-EN-ISSART
HESDIN
MARCONNE
HUBY-SAINT-LEU
MARLES-SUR-CANCHE
MARENLA
BRIMEUX
LONGVILLERS
BOISJEAN
CAMPAGNE-LES-HESDIN
BURE-LE-SEC
BOUBERS-LES-HESDIN
MANTENAY
SAINT-VAAST-EN-AUXOIS
DOURIEZ
TORTEFONTAINE
MOURIEZ
LE QUESNOY-EN-ARTOIS
CAUMONT
LABROYE
FILLIÈVRES
VILLERS-AU-BOIS
SAINT-GEORGES
LE PARCQ
ROLLANCOURT
BLANGY-SUR-TERNOISE
TERNOISE
AUBIGNY-EN-ARTOIS
GAUCHIN-LE-GAL
GAUCHIN-VERLOINGT
AVESNES-LE-COMTE
GOUY-SAINT-ANDRÉ
SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE
HAUTE-AVESNES
BOYAVAL
BOISJEAN
BOUQUEMAISON
BOUQUEMAISON
BOUQUEMAISON

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 2/66
## AUBIN-SAINT-VAAST

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 23/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud




## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

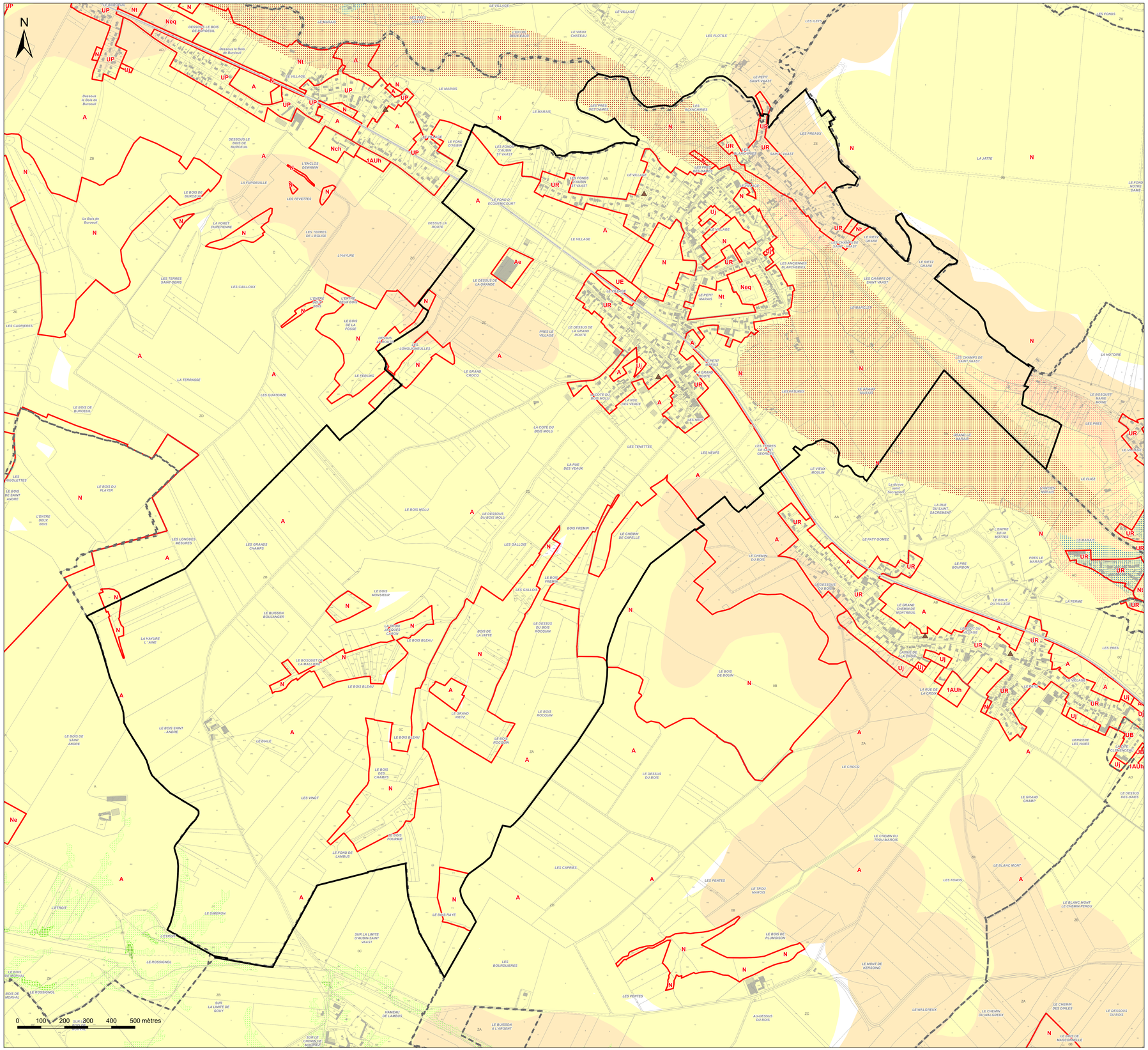
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen


N
0 100 200 300 400 500 mètres
UP
Nt
Neq
Nch
1AUh
Ae
UE
UR
Uj
Ne
A
N
LE VILLAGE
LE MARAIS
LES FEVETTES
LA FORGEUILLE
LE BOIS DE BUREOEIL
LES TERRES SAINT-DENIS
LES CAILLOUX
LES CARRIERES
LA TERRASSE
LES QUATORZE
LE BOIS DE BUREOEIL
LES TERRES DE L'EGLISE
L'HAYURE
LE DESSUS DE LA GRANDE
LE BOIS DE LA FOSSE
LES LONGUES MEULES
LE FERLING
LE GRAND CROCQ
LE DESSUS DE LA GRAND ROUTE
LES TENETTES
LES NEUFS
LA RUE DES VEAUX
LE BOIS DU FLAYER
LE BOIS MOLU
LES LONGUES MESURES
LES GRANDS CHAMPS
LES GALLOIS
BOIS FREMIN
LE CHEMIN DE CAPELLE
LE BOIS MONSIEUR
LE BUISSON BOULANGER
LA HAYURE L'AINE
LE BOSQUET DE LA MALADRIE
LE BOIS BLEAU
LE BOIS ROCQUIN
LE BOIS DE BOUIN
LE GRAND RIETZ
LE BOIS DES CHAMPS
LES VINGT
LE BOIS SAINT ANDRE
LE DIALE
LE BOIS DE SAINT ANDRE
LE FOND DE LAMBUS
LES CAPRES
LES BOURGUERES
LE BUISSON A L'ARGENT
LE BOIS DE MORVAL
LE ROSSIGNOL
BOIS DE MORVAL
L'ETROIT
LE CHEMIN
LE BOIS DE PLUMOISON
LE MONT DE KERSOING
LE WALGREUX
LE CHEMIN DU WALGREUX
LE CHEMIN DES DIALES
LE DESSOUS DU BOIS
LE CHEMIN DU TROU-MAROIS
LE BLANC MONT
LE BLANC MONT LE CHEMIN PEROU
LES FONDS
LES PENTES
LE TROU MAROIS
LE CROCQ
LE GRAND CHAMP
LE DESSOUS DES HAIES
DERRIERE LES HAIES
LE PATY GOMEZ
LE CHEMIN DU BOIS
LE PRE BOURDON
LE GRAND CHEMIN DE MONTREUIL
LE BOUT DU VILLAGE
LA RUE DU SAINT SACREMENT
LE VIEUX MOULIN
LES TERRES DE SAINT GEORGES
LES CHAMPS DE SAINT VAAST
LES ASCENSIONS BLANCHEMAIN
LES FLOTIS
LES ILETS
LES PRIEAUX
LA JATTE
LA HOTOIRE
LE BOSQUET MARIE MOINE
LES PRES
LE PETIT SAINT-VAAST
LE RIETZ GRARE
LE FOND NOTRE DAME
LES FONDS D'AUBIN ST VAAST
LES PRES DESSOUS
LES BLANCHERIES
LE VIEUX CHATEAU
LE FOND D'AUBIN
LE FOND O ECQUEMICOURT
LE DESSUS DU BOIS ROQUOIN
LE BOIS FREMIN
LE BOIS BLEAU
LE BOIS ROCQUIN
LE BOIS DE BOUIN
LE BOIS DES CHAMPS
LES VINGT
LE BOIS SAINT ANDRE
LE DIALE
LE BOIS DE SAINT ANDRE
LE FOND DE LAMBUS
LES CAPRES
LES BOURGUERES
LE BUISSON A L'ARGENT
LE BOIS DE MORVAL
LE ROSSIGNOL
BOIS DE MORVAL
L'ETROIT
LE CHEMIN
LE BOIS DE PLUMOISON
LE MONT DE KERSOING
LE WALGREUX
LE CHEMIN DU WALGREUX
LE CHEMIN DES DIALES
LE DESSOUS DU BOIS
LE CHEMIN DU TROU-MAROIS
LE BLANC MONT
LE BLANC MONT LE CHEMIN PEROU
LES FONDS
LES PENTES
LE TROU MAROIS
LE CROCQ
LE GRAND CHAMP
LE DESSOUS DES HAIES
DERRIERE LES HAIES
LE PATY GOMEZ
LE CHEMIN DU BOIS
LE PRE BOURDON
LE GRAND CHEMIN DE MONTREUIL
LE BOUT DU VILLAGE
LA RUE DU SAINT SACREMENT
LE VIEUX MOULIN
LES TERRES DE SAINT GEORGES
LES CHAMPS DE SAINT VAAST
LES ASCENSIONS BLANCHEMAIN
LES FLOTIS
LES ILETS
LES PRIEAUX
LA JATTE
LA HOTOIRE
LE BOSQUET MARIE MOINE
LES PRES
LE PETIT SAINT-VAAST
LE RIETZ GRARE
LE FOND NOTRE DAME
LES FONDS D'AUBIN ST VAAST
LES PRES DESSOUS
LES BLANCHERIES
LE VIEUX CHATEAU
LE FOND D'AUBIN
LE FOND O ECQUEMICOURT
LE DESSUS DU BOIS ROQUOIN
LE BOIS FREMIN
LE BOIS BLEAU
LE BOIS ROCQUIN
LE BOIS DE BOUIN
LE GRAND RIETZ

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 3/66
## AUCHY-LES-HESDIN

1:8 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 23/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues

Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort

Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Aléa très fort

Multi-aléa :

Aléa faible

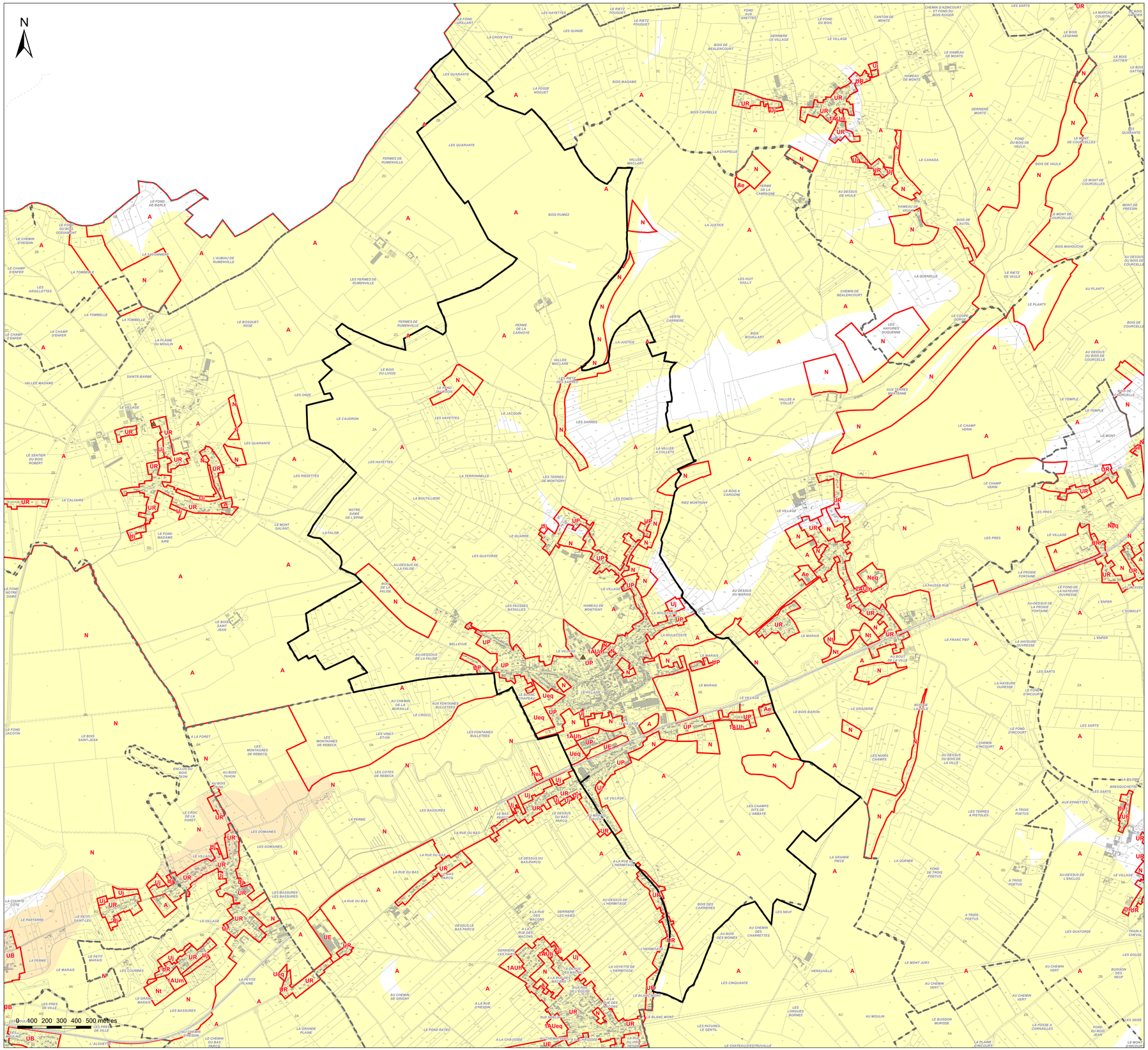
Aléa moyen

Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

aléa faible

aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 4/66
## AZINCOURT

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 23/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen

N

0 100 200 300 400 500 mètres

## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 5/66
## BEALENCOURT

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 23/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud




## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

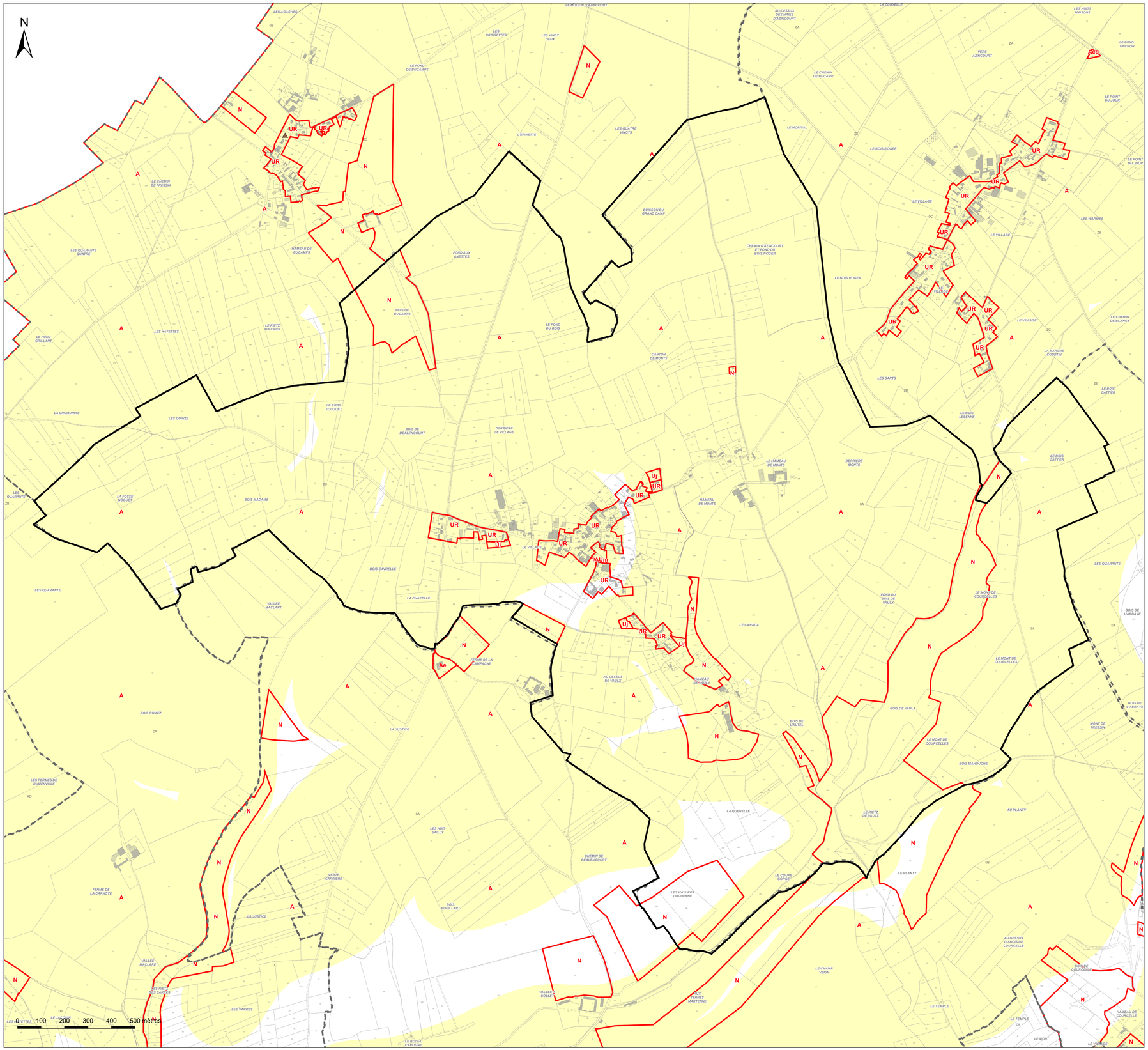
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 6/66
## BEAURAINVILLE

1:8 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 23/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

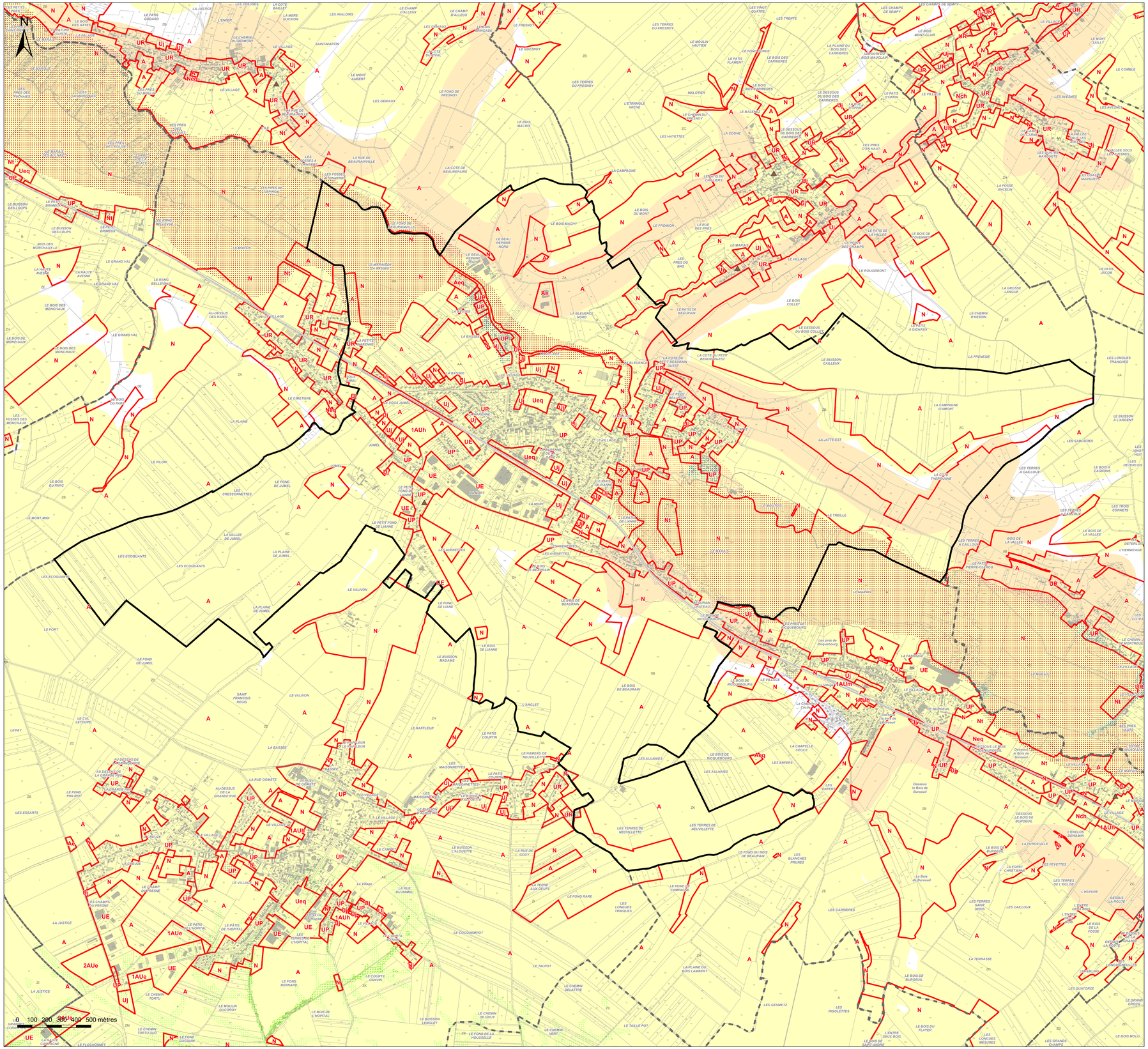
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 7/66
## BLANGY-SUR-TERNOISE

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 23/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

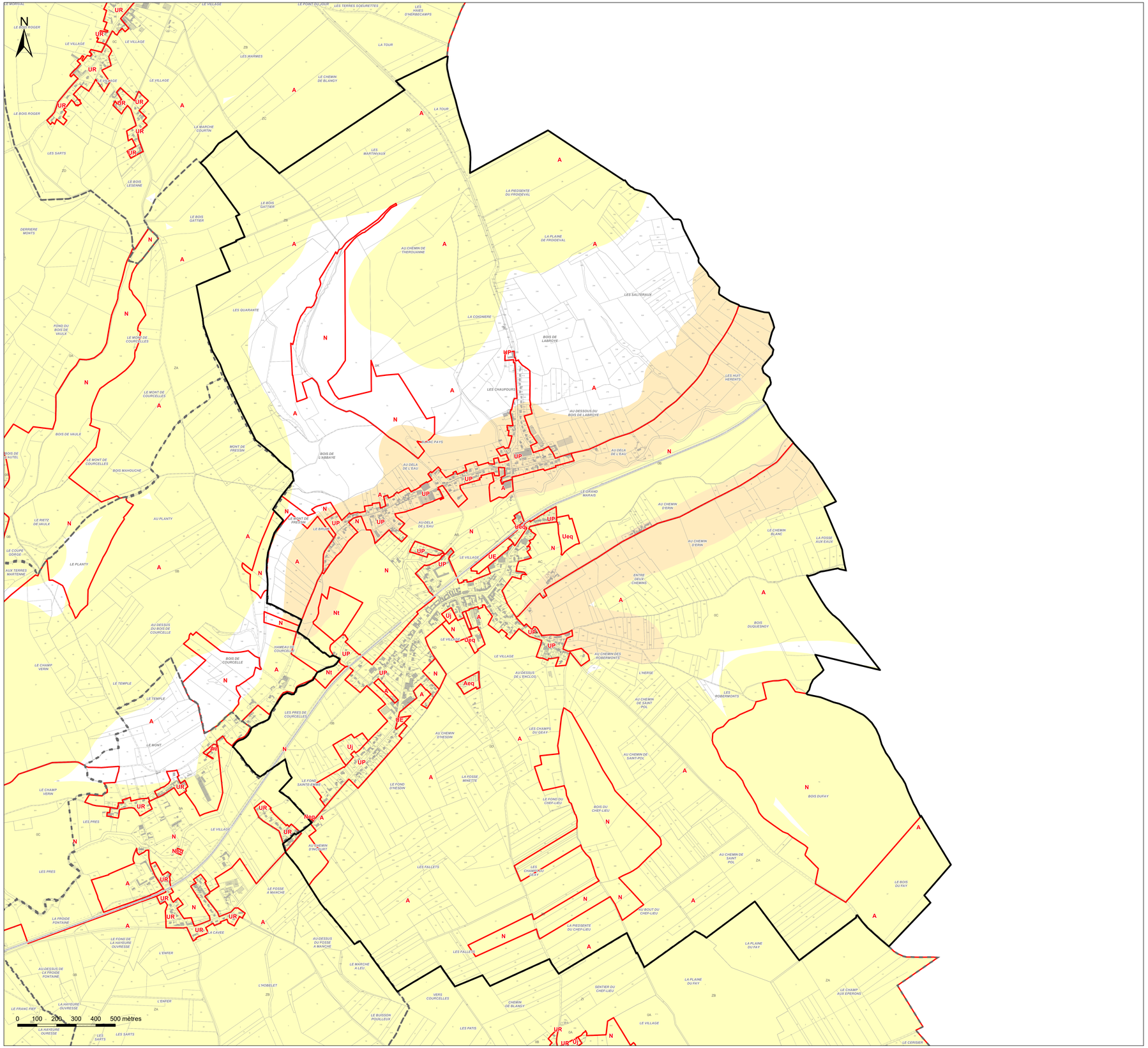
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 8/66
## BLINGEL

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 23/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé — auddice.com — Hauts-de-France, Grand-Est, Val-de-Loire, Auvergne Massif-Central, Seine-Normandie, Île de France, Bourgogne Franche Comté, Sud



## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

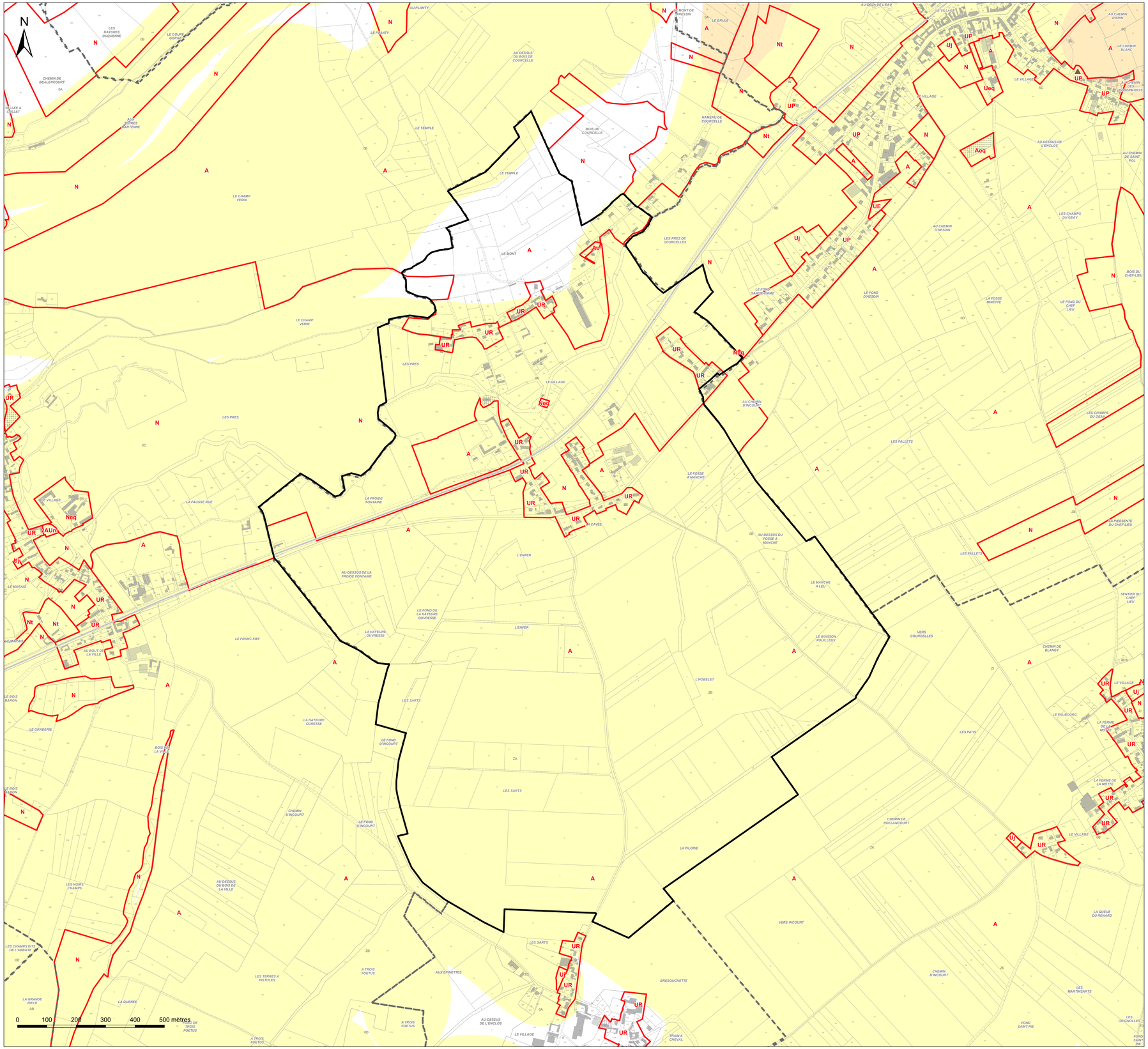
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 9/66
## BOIS-JEAN

1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 23/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche-Comté · Sud




## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

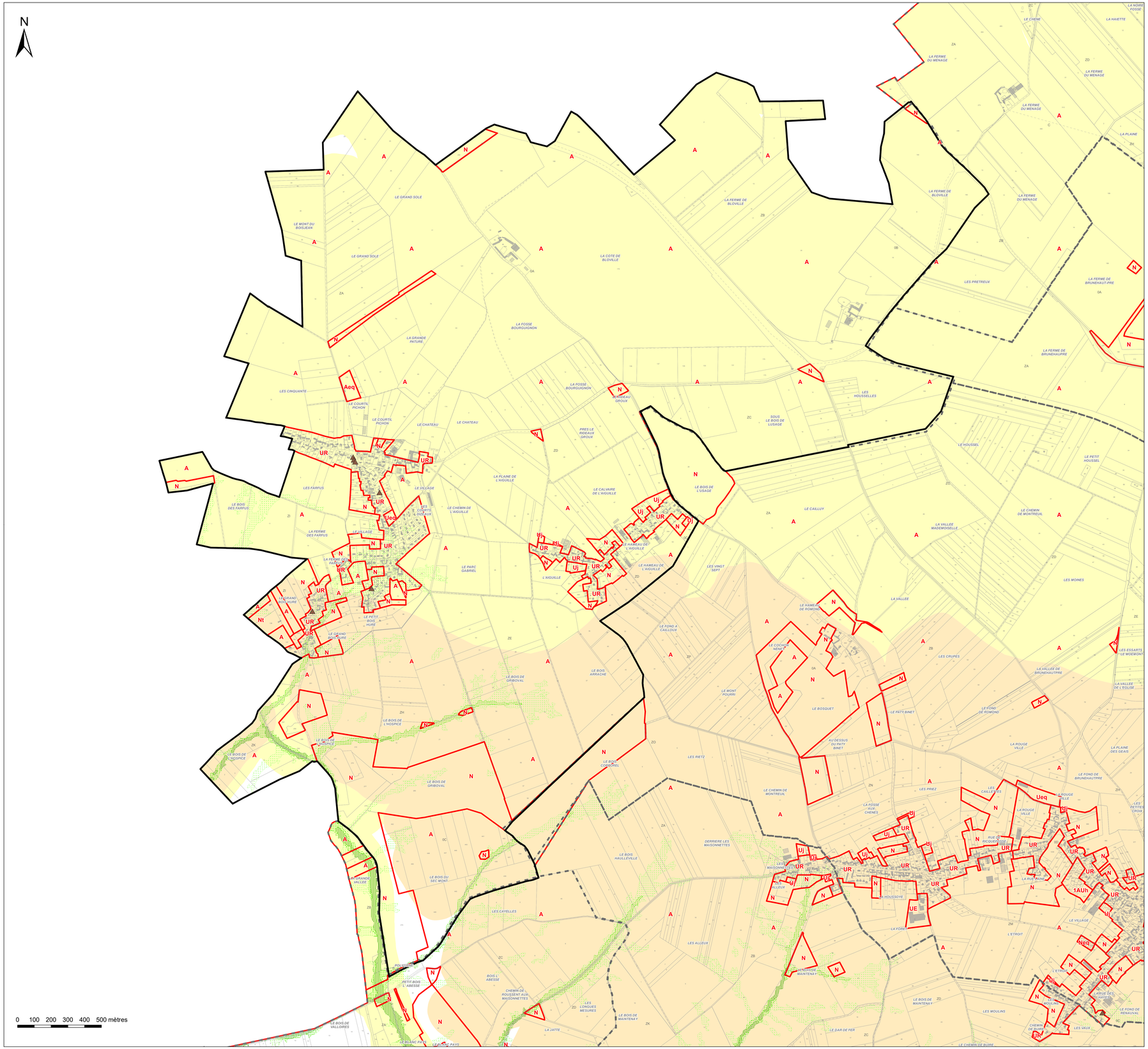
Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen

N




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 10/66
## BOUBERS-LES-HESMOND

1:3 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 23/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche-Comté · Sud



## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

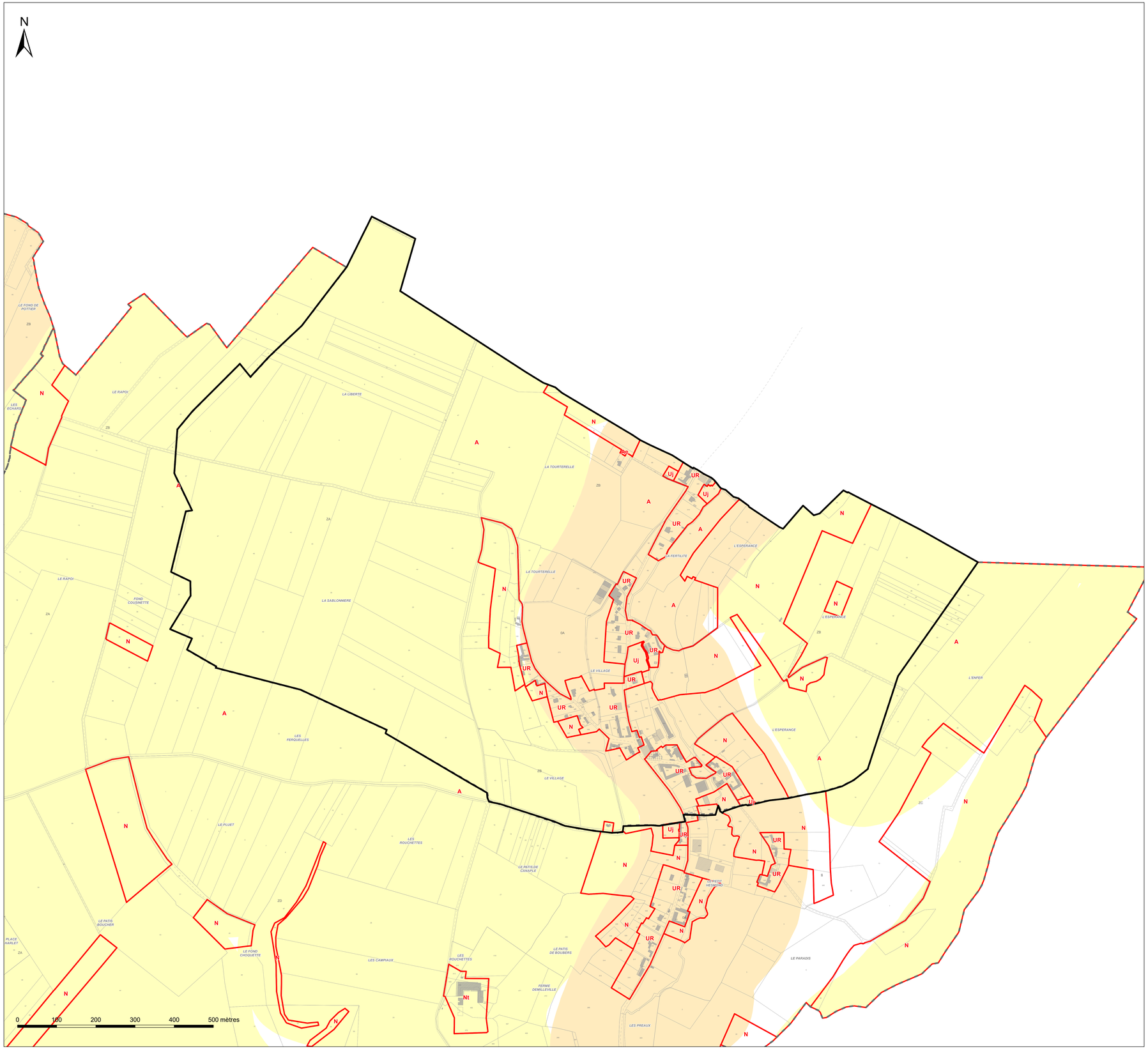
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 11/66
## BOUIN-PLUMOISON

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 23/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud




## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

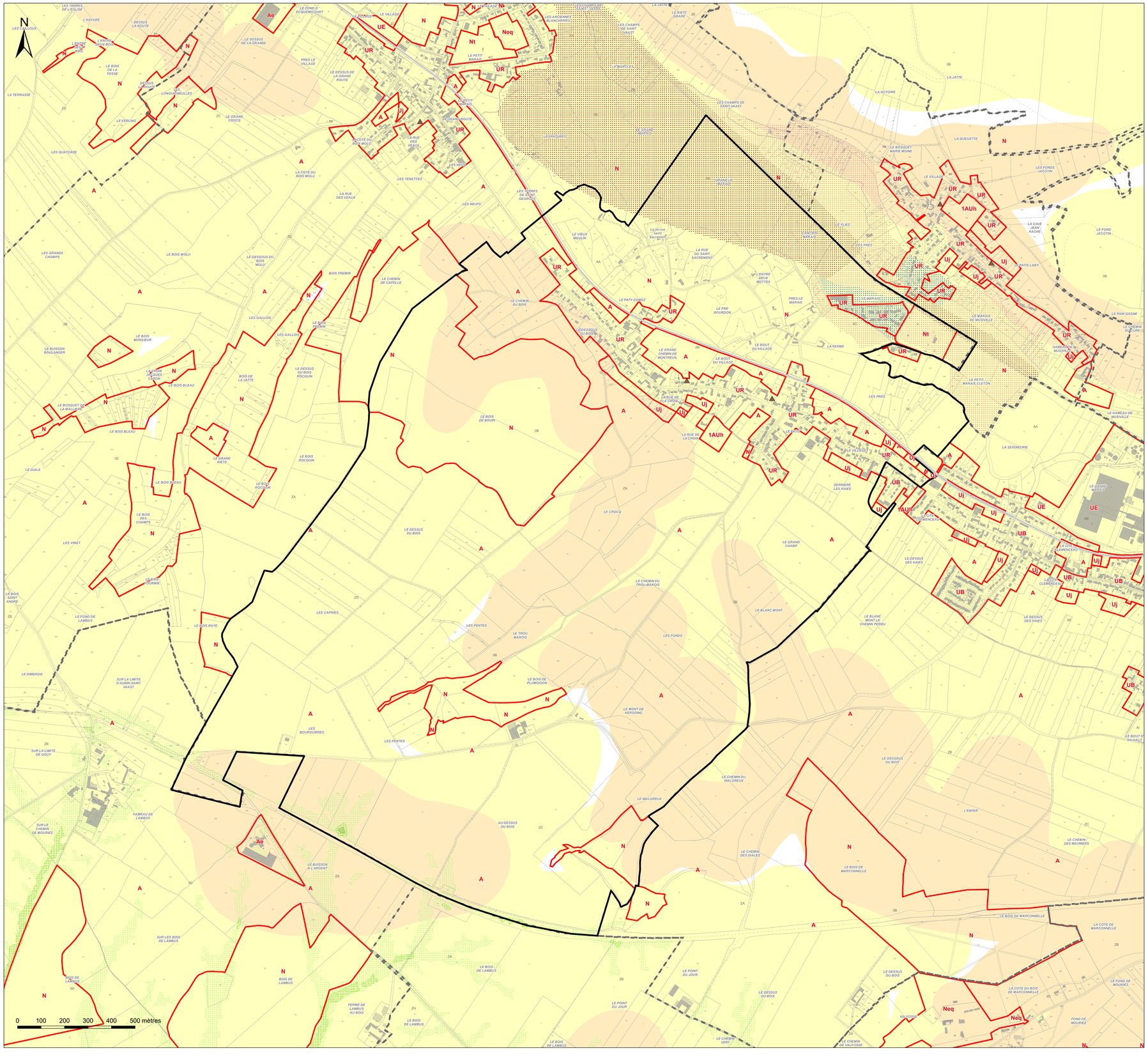
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 12/66
## BREVILLERS

1:3 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 23/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud




## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

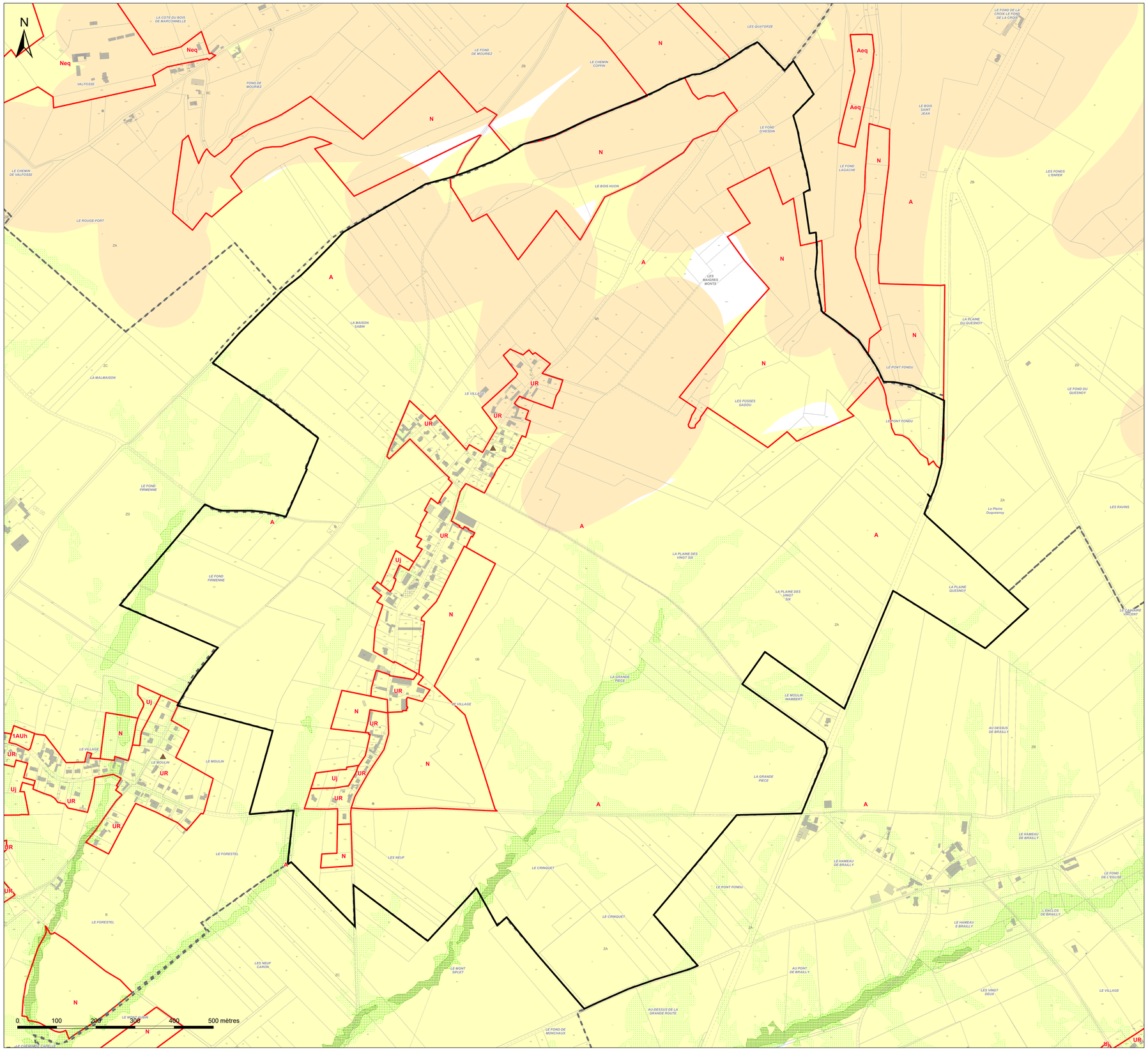
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 13/66
## BRIMEUX

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 23/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud




## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

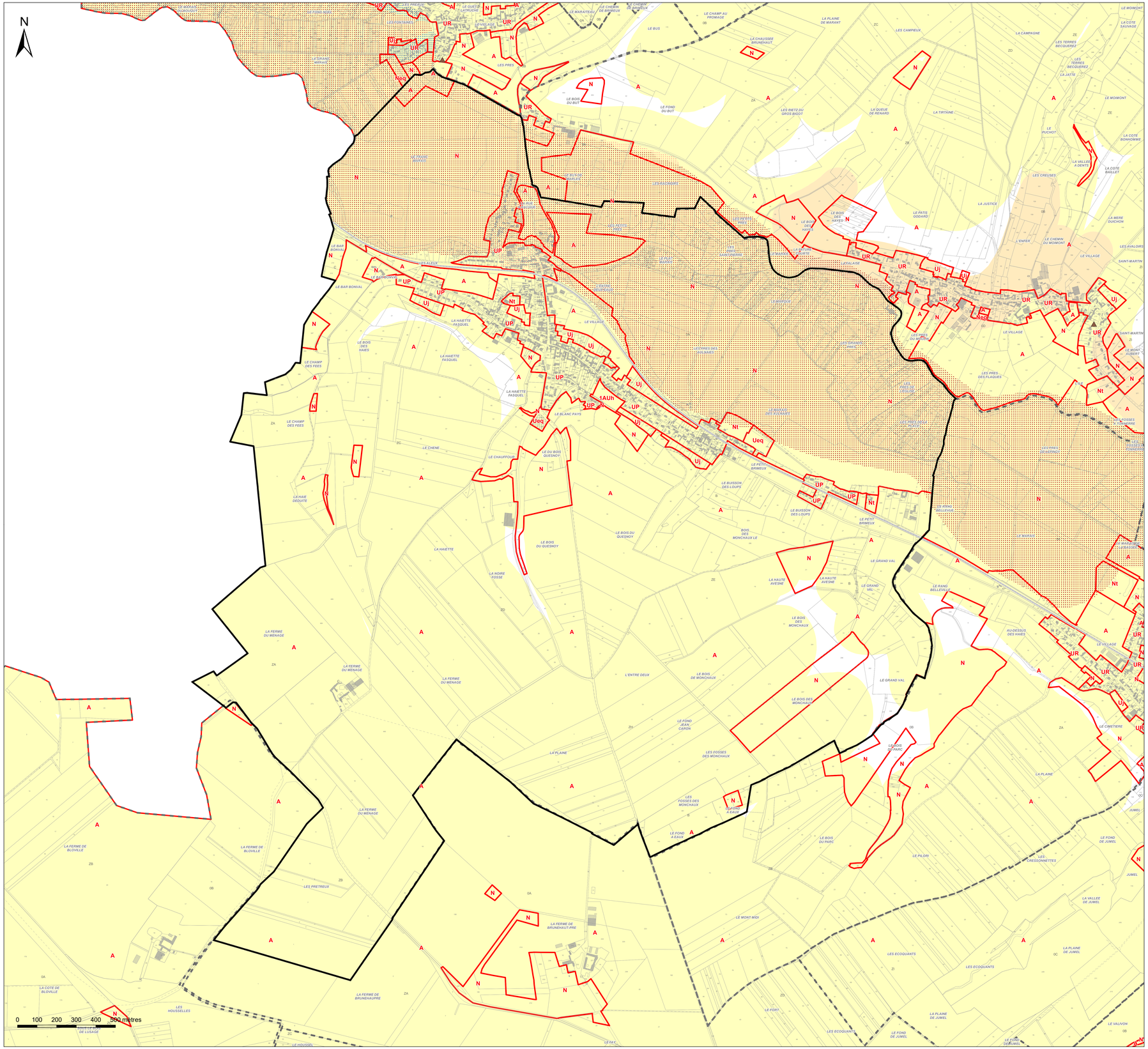
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 14/66
## BUIRE-LE-SEC

1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 23/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie | Île de France | Bourgogne Franche Comté | Sud


BUIRE-LE-SEC
CAMPAGNE-LES-HESDIN
HESDIN
MARLES-LES-MINES
AUBIN-ST-VAAST
MAINTENAY
MARENLA
BRIMEUX
LOUCHE
FRENCQ
BOMY
BOISJEAN
BOURS
MANTENAY-MONTLIN
QUOEUX
AUTHIE
GOUY-SAINT-ANDRÉ
DOURIEZ
TOUTENCOURT
MOURIEZ
LE PARCQ
VILLEROY
VILLEMAIN
FILLIÈVRES
GAUDIEMPRE
CAUMONT
LABROYE
GIVE-SUR-AUTHIE
SAINT-GEORGES
LES ATTAQUES
LE QUESNEL-EN-ARTOIS
BOUBERS-SUR-CANCHE
WAVANS-SUR-CANCHE
SENIET
SAINT-REMY-BOSCROCOURT
TRAMECOURT
AUBROMETZ
BOUBERCOURT
CAVRON-SAINT-MARTIN
CONTES
RAIMBERCOURT
RANSART
ROLLANCOURT
BLANGY-SUR-TERNOISE
BERLES-AU-BOIS
BERLES-MONCHY
BOYAVAL
BOYAVALETTE
BOYAVELLETTE
BOYAVILLERS
BOYAVILLETTE
BOYAVILLETTES
BOYAVILLETTES-LES-HERMES
BOYAVILLETTES-LES-HERMES
BOYAVILLETTES-LES-HERM

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 15/66
## CAMPAGNE-LES-HESDIN

1:8 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 23/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche-Comté · Sud



## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

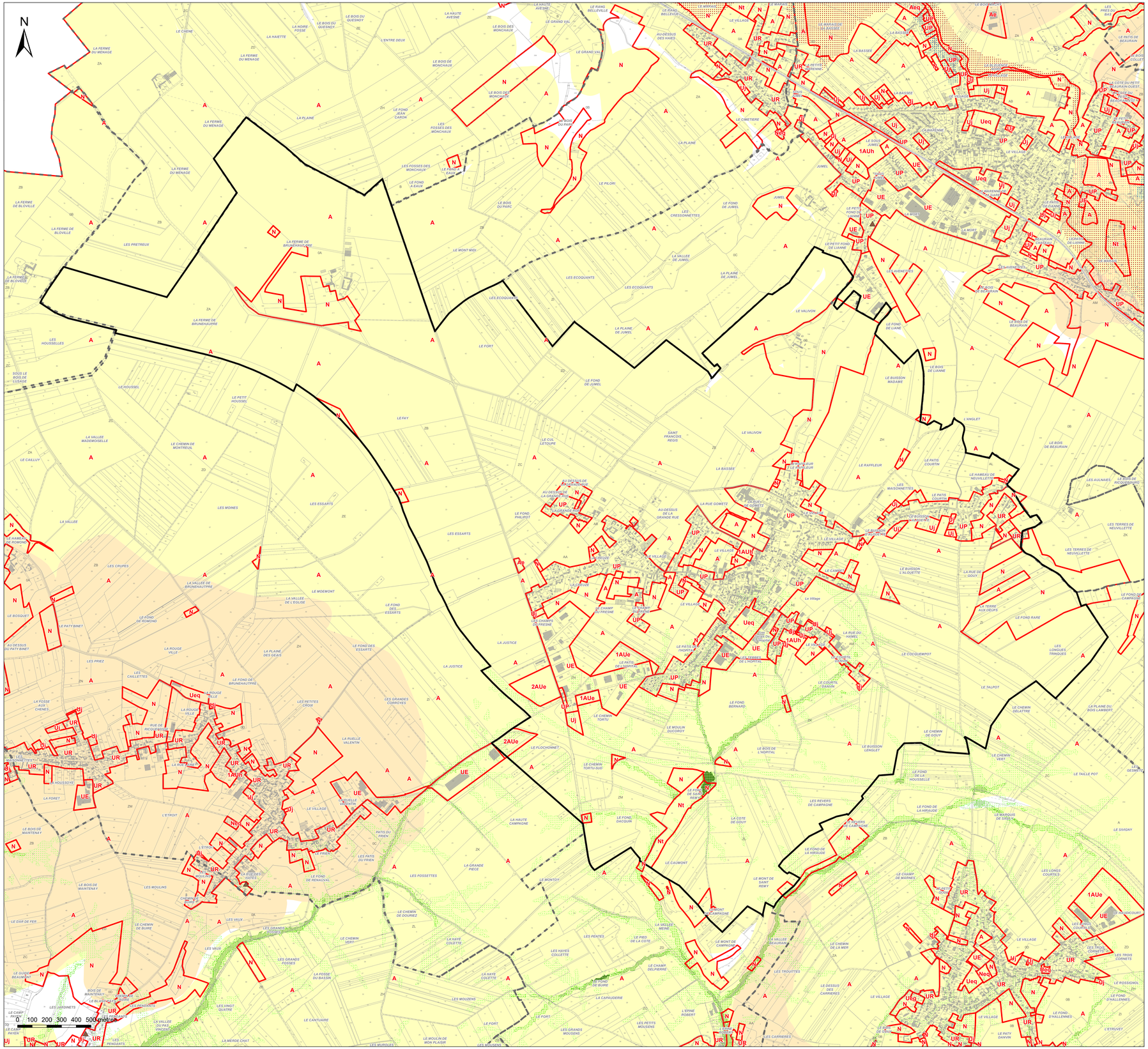
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 16/66
## CAPELLE-LES-HESDIN

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 23/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

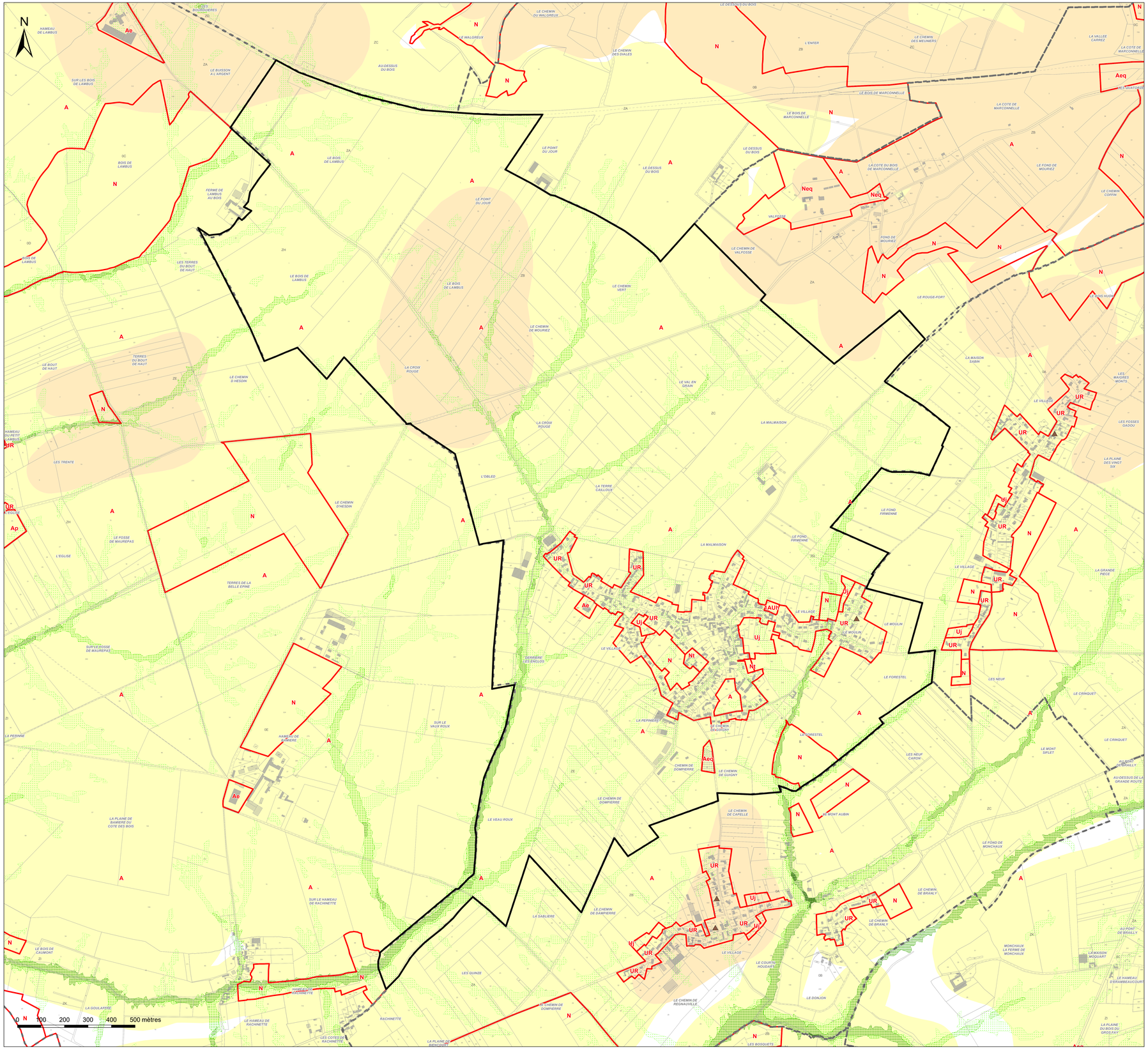
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 17/66
## CAUMONT

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 23/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud




## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

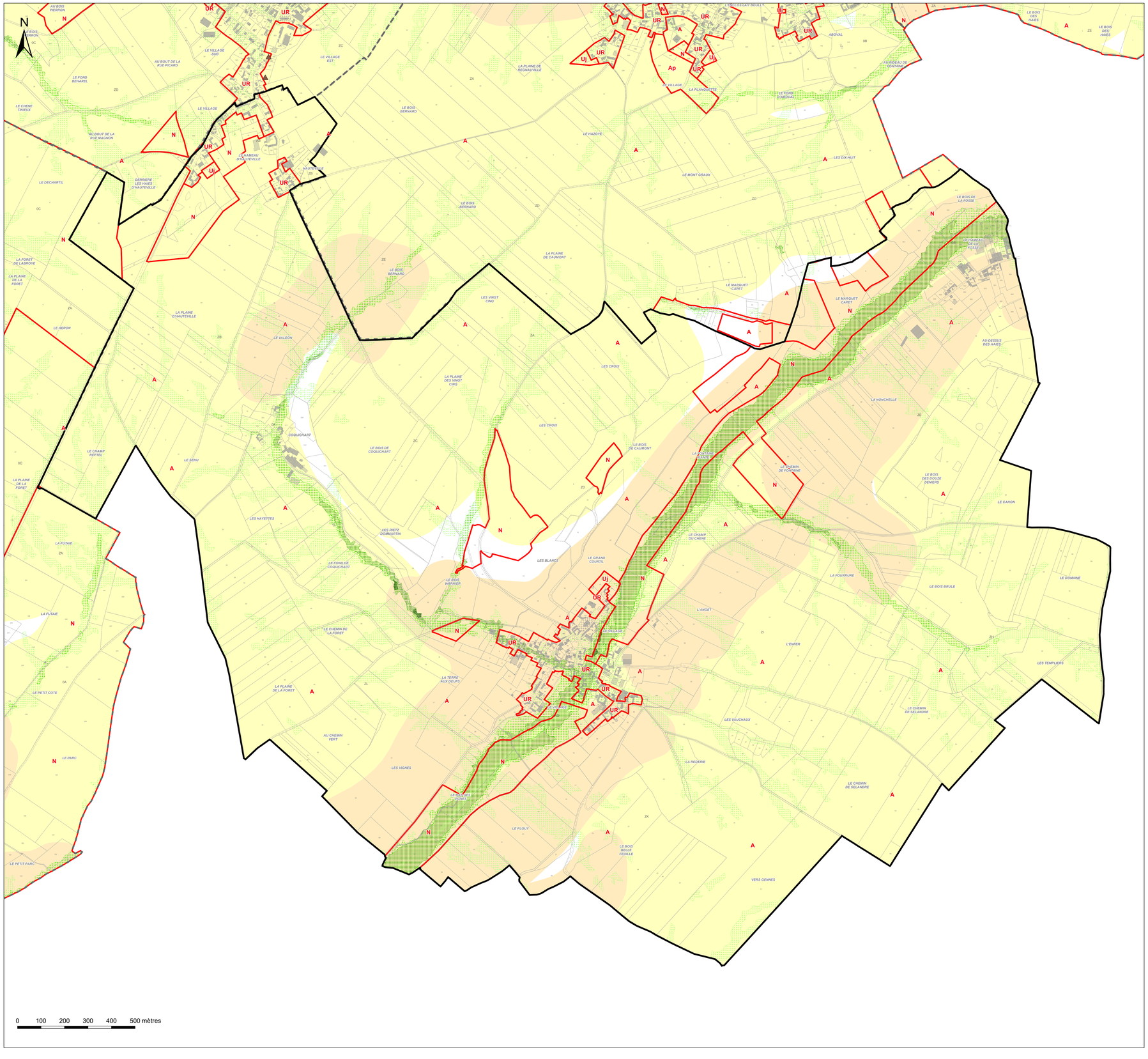
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 18/66
## CAVRON-SAINT-MARTIN

1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 23/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche-Comté · Sud




## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

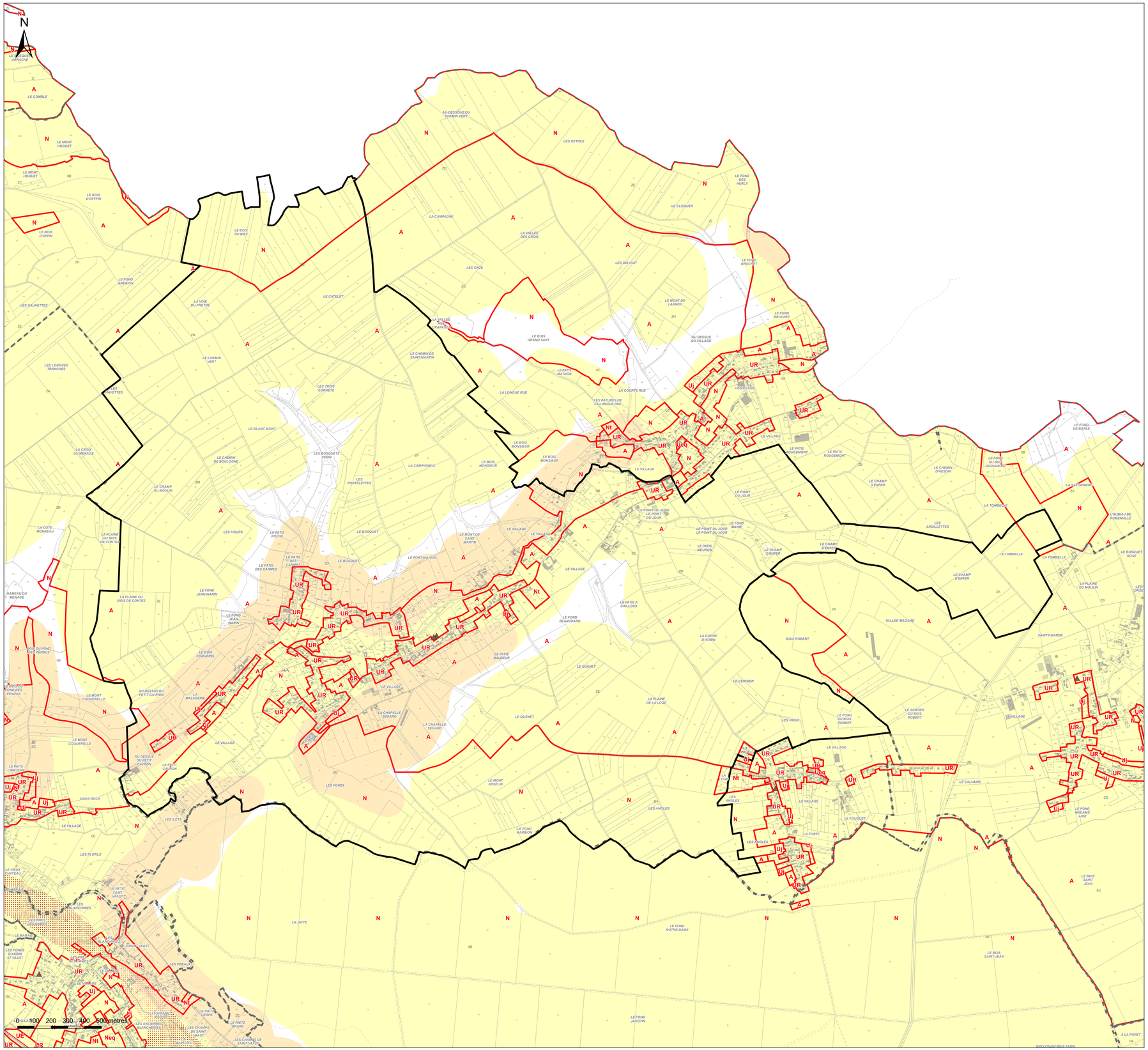
**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort
Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort
Aléa très fort

Multi-aléa :
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**
aléa faible
aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 19/66
## CHERIENNES

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 23/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

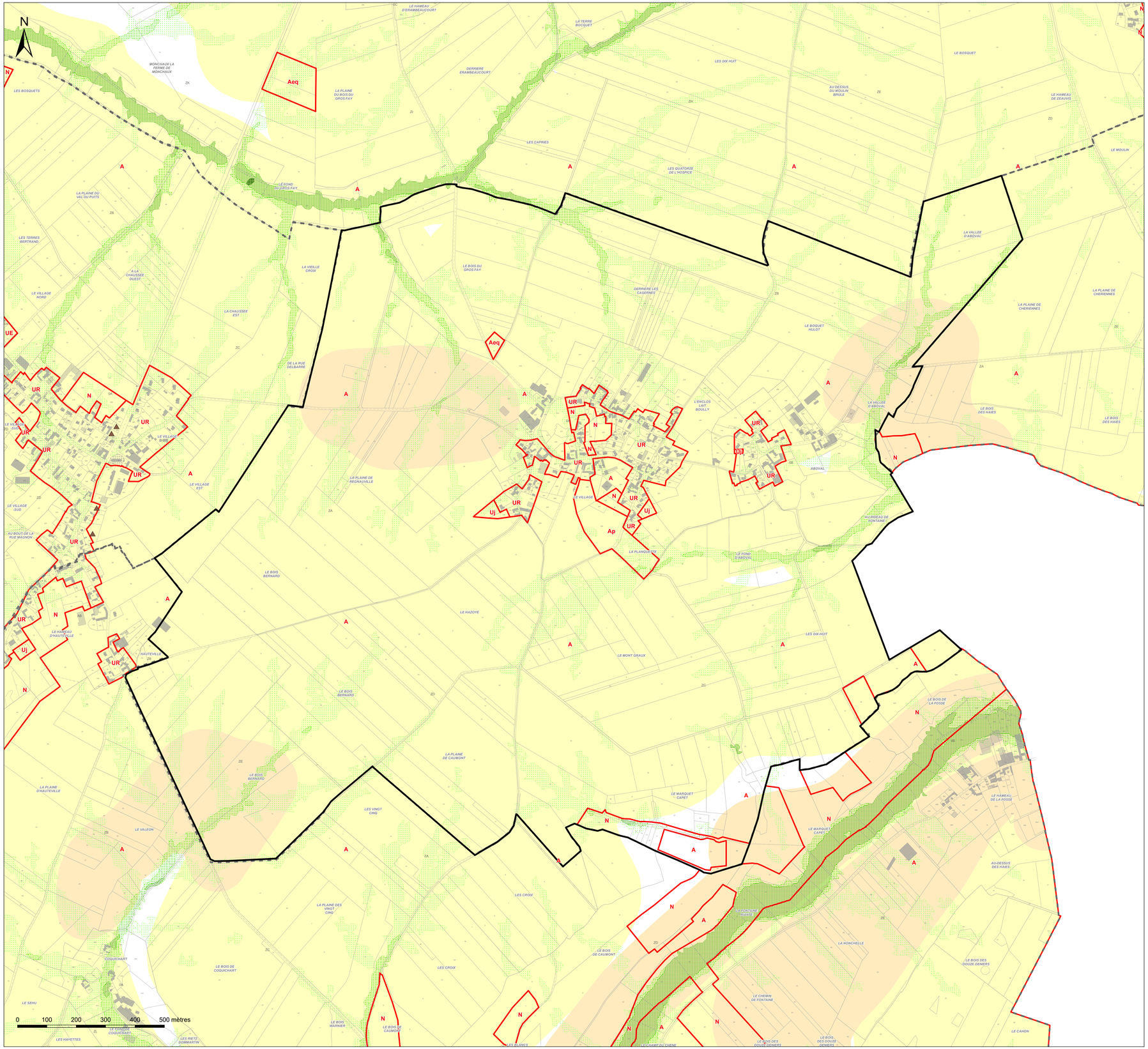
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen


N
Aeq
UR
A
N
Aeq
UR
N
UR
N
UR
UJ
UR
A
UR
UR
A
UR
UJ
Ap
UR
A
A
A

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 20/66
## CONTES

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 23/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud




## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

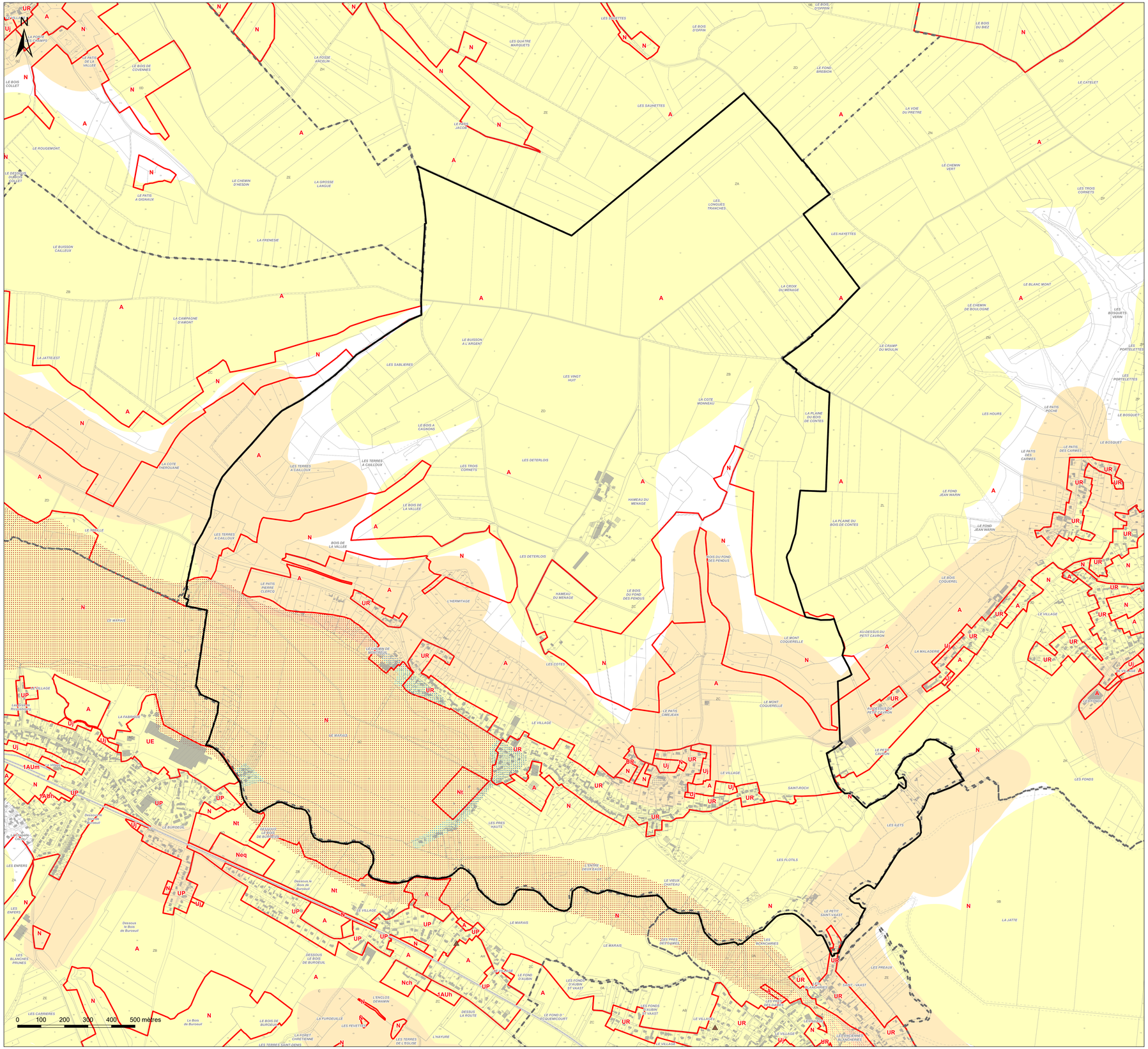
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 21/66
## DOURIEZ

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 23/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

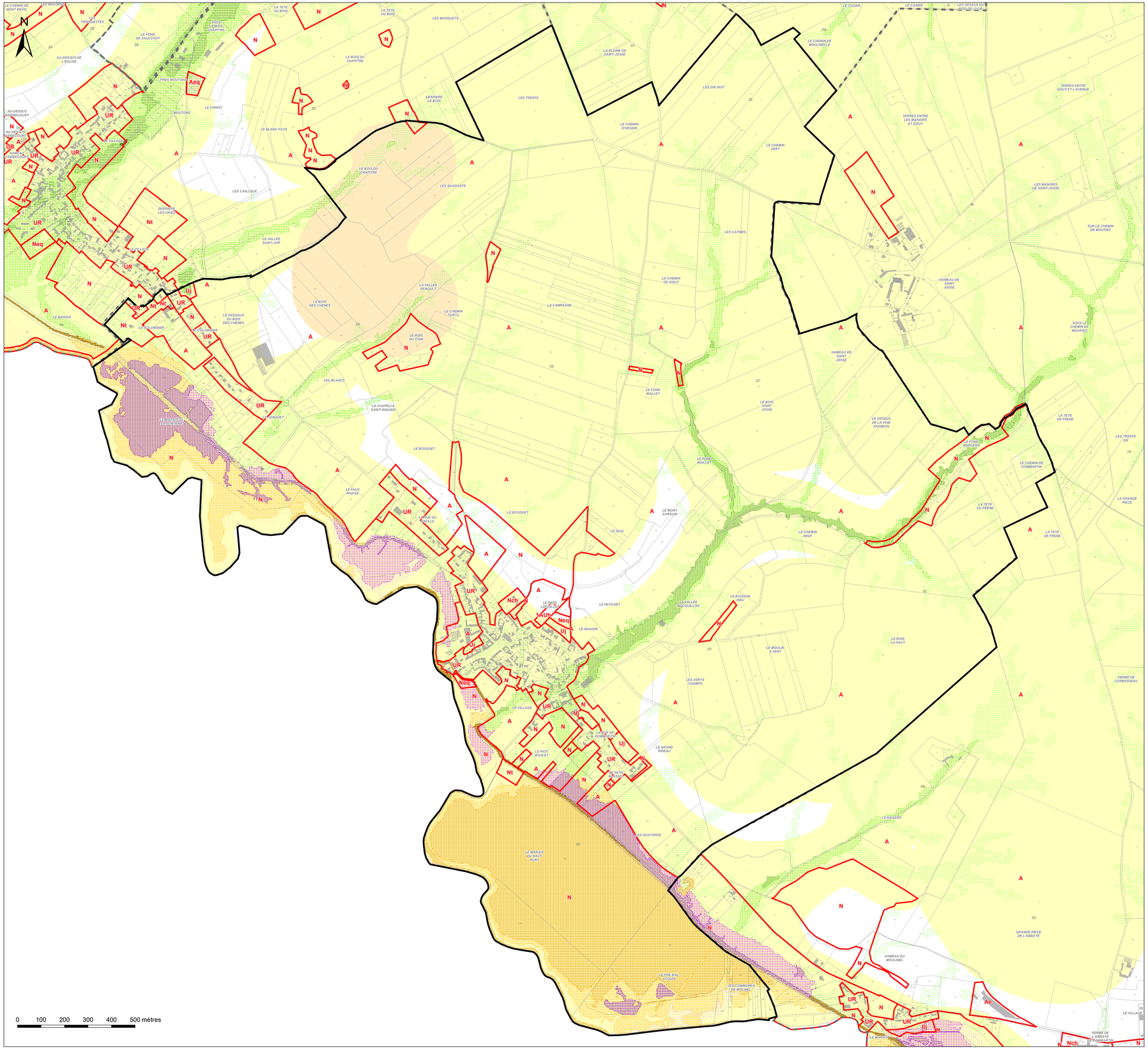
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

# Plan bis (Risques et contraintes) n° 22/66
# ECLIMEUX

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 23/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues

Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort

Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Aléa très fort

Multi-aléa :

Aléa faible

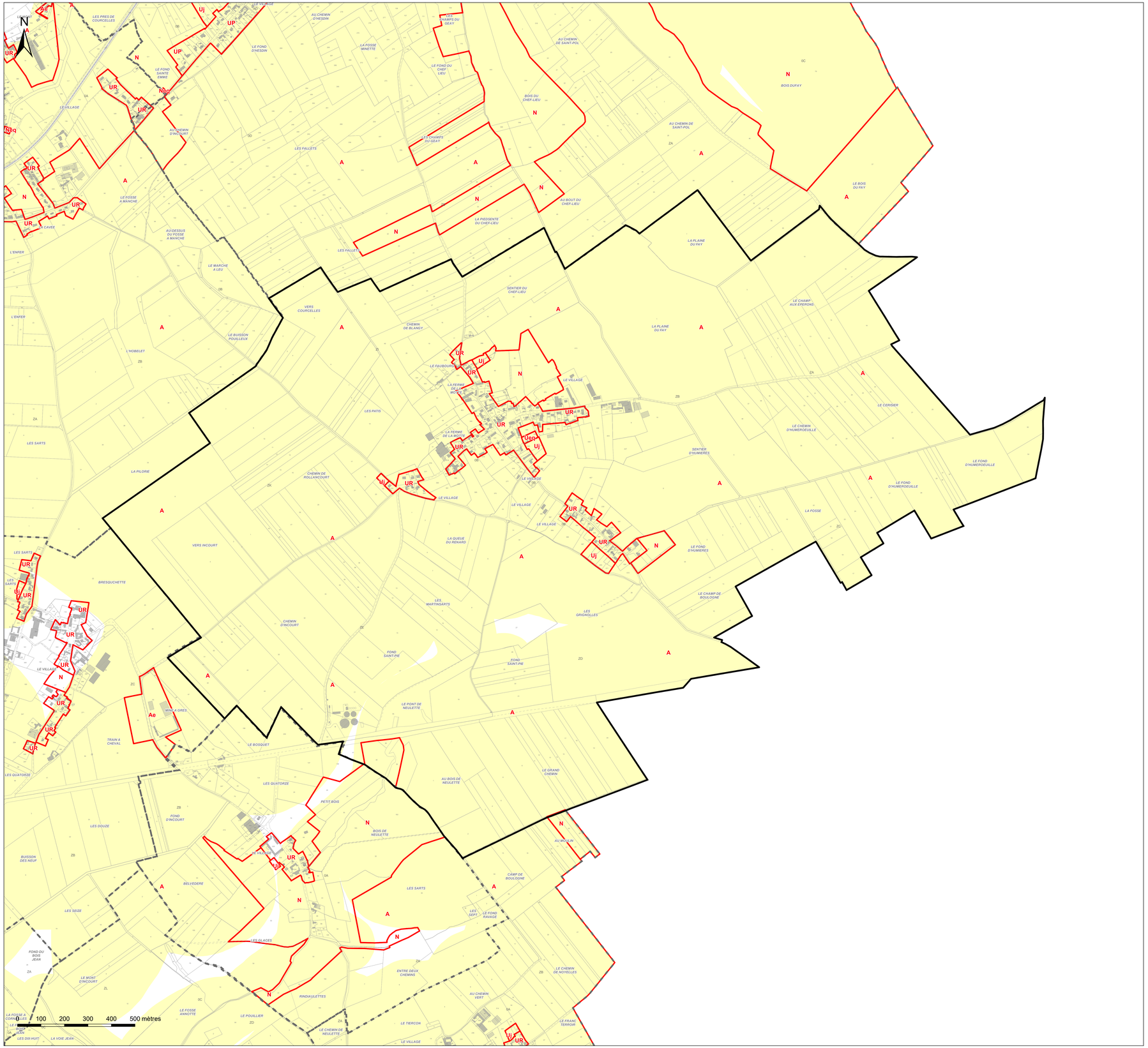
Aléa moyen

Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

aléa faible

aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 23/66
## FILLIEVRES

1:9 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 23/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie | Île de France | Bourgogne Franche Comté | Sud




## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

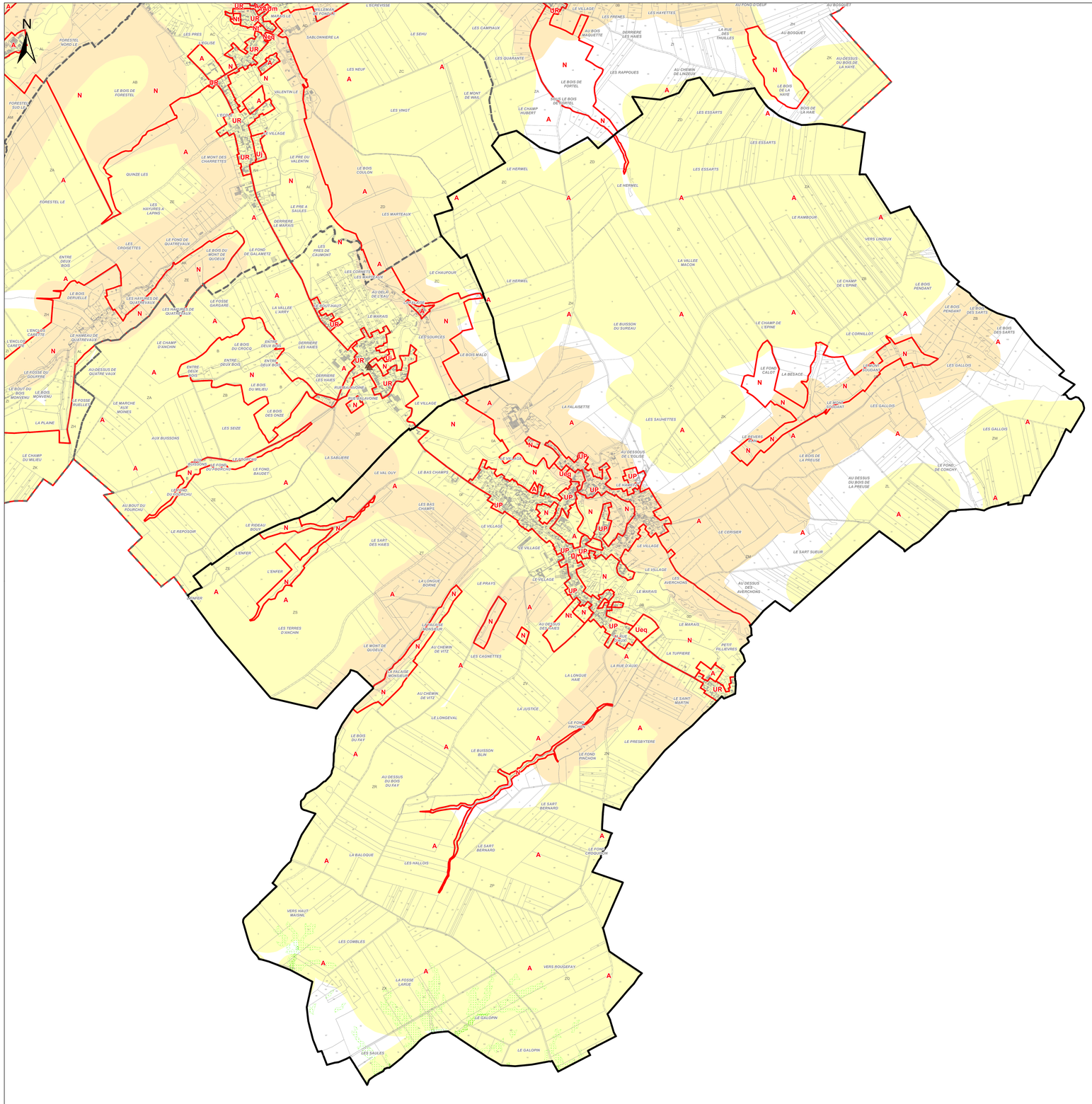
**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort
Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort
Aléa très fort

Multi-aléa :
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**
aléa faible
aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 24/66
## FRESNOY

1:3 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 23/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche-Comté · Sud



## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

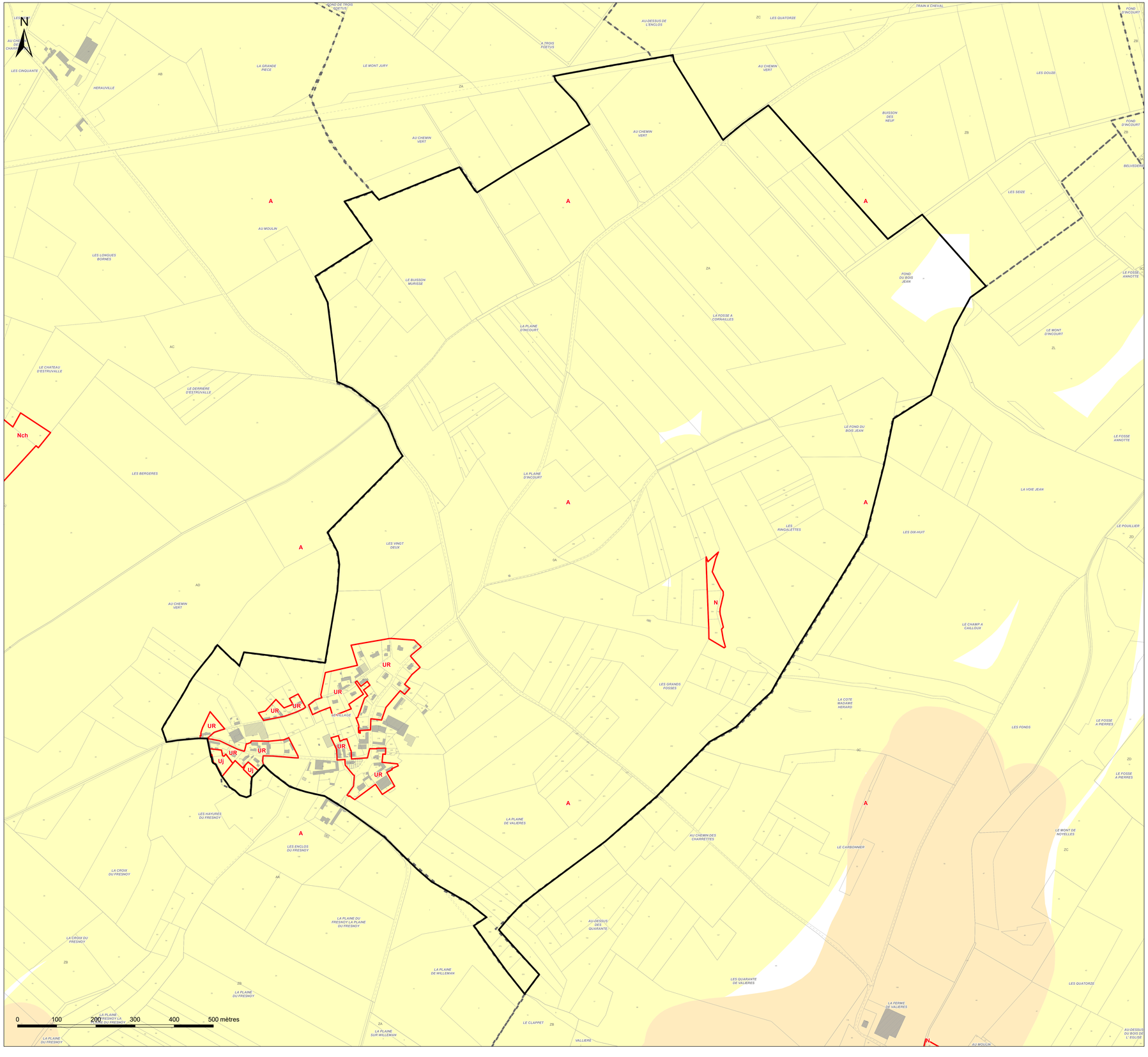
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 25/66
## GALAMETZ

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 23/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie | Île de France | Bourgogne Franche Comté | Sud




## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

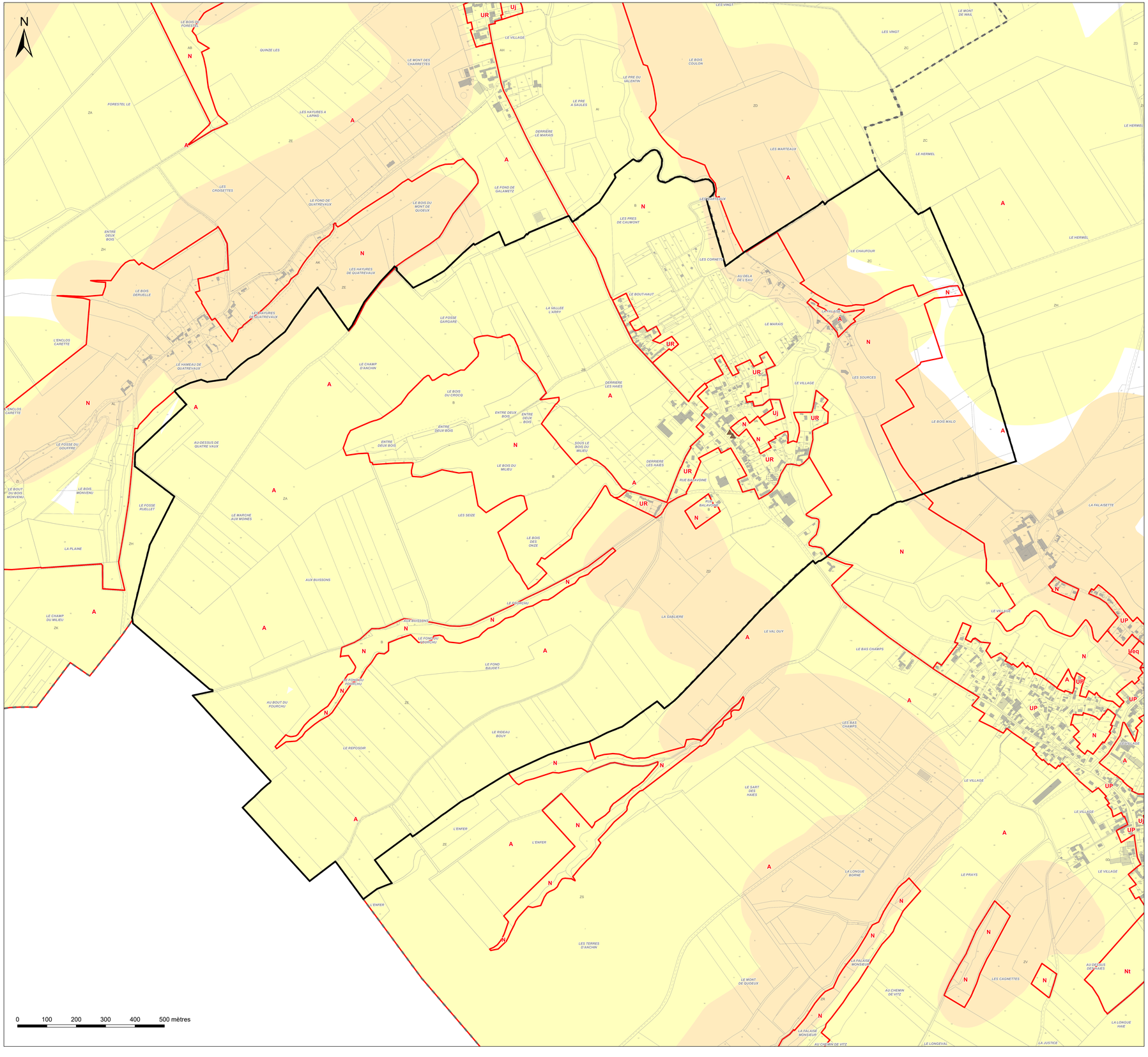
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 26/66
## GOUY-SAINT-ANDRE

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 23/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

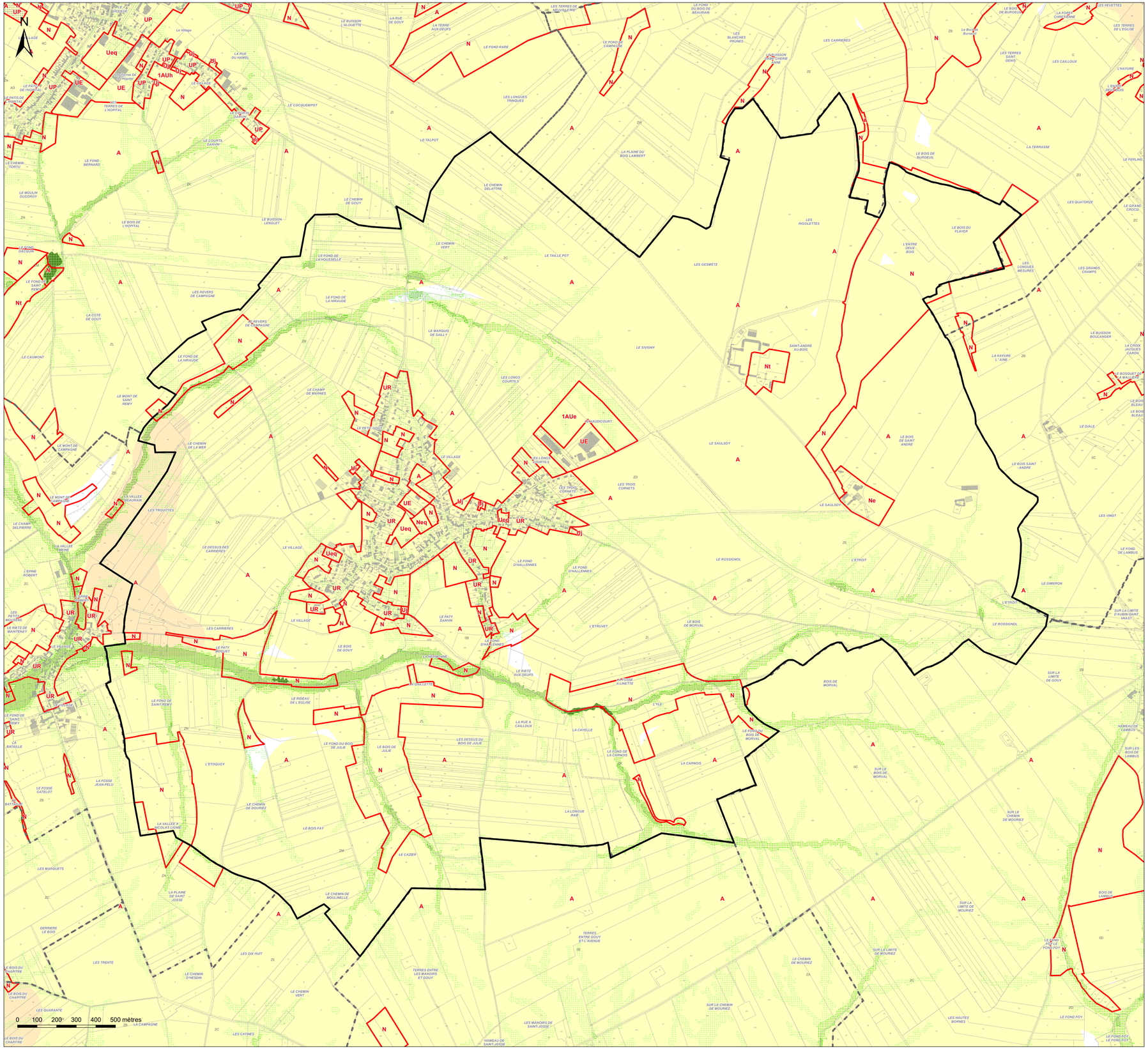
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 27/66
## GRIGNY

1:3 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 23/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud




## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues

Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort

Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Aléa très fort

Multi-aléa :

Aléa faible

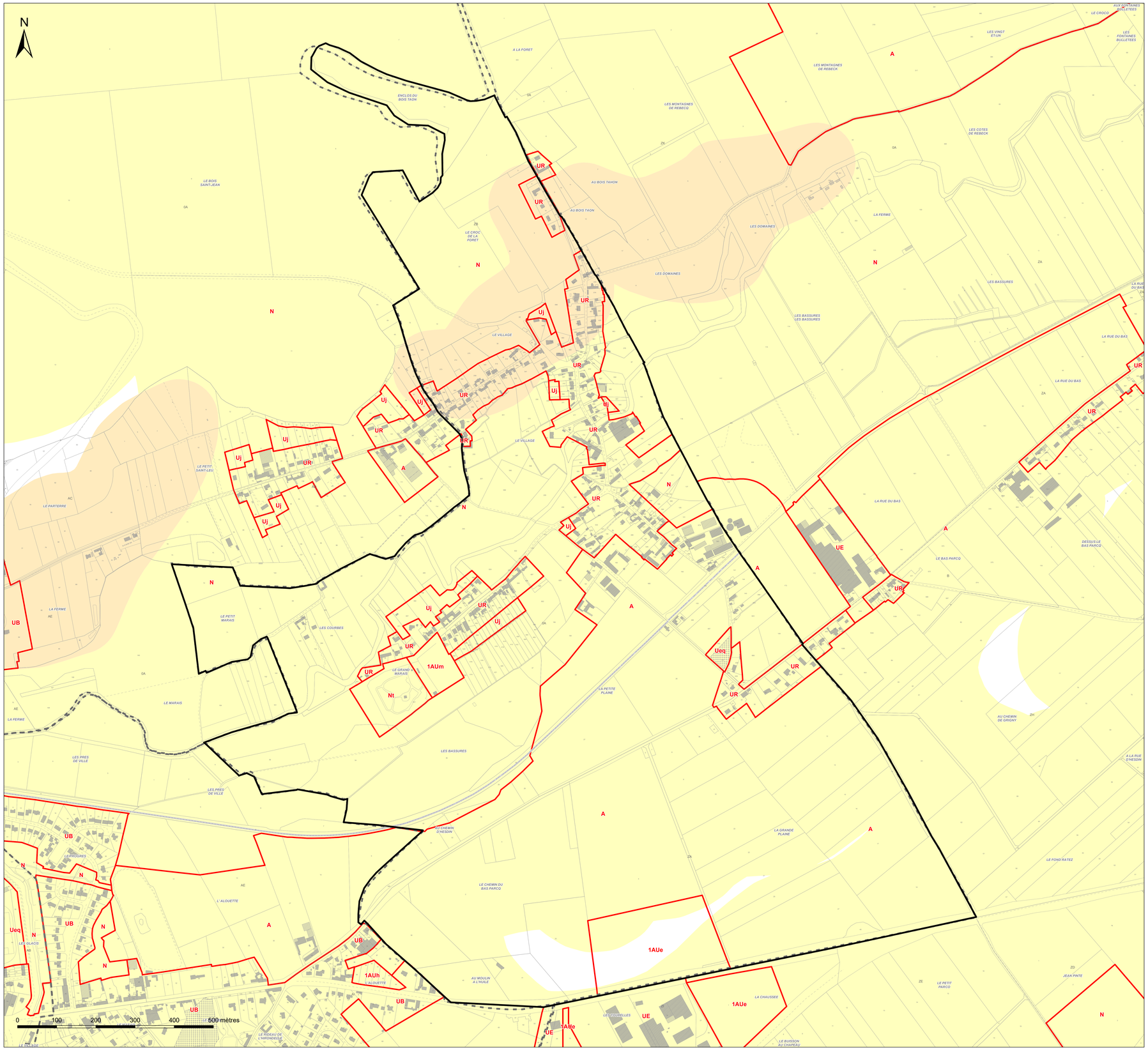
Aléa moyen

Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

aléa faible

aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 28/66
## GUIGNY

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 23/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

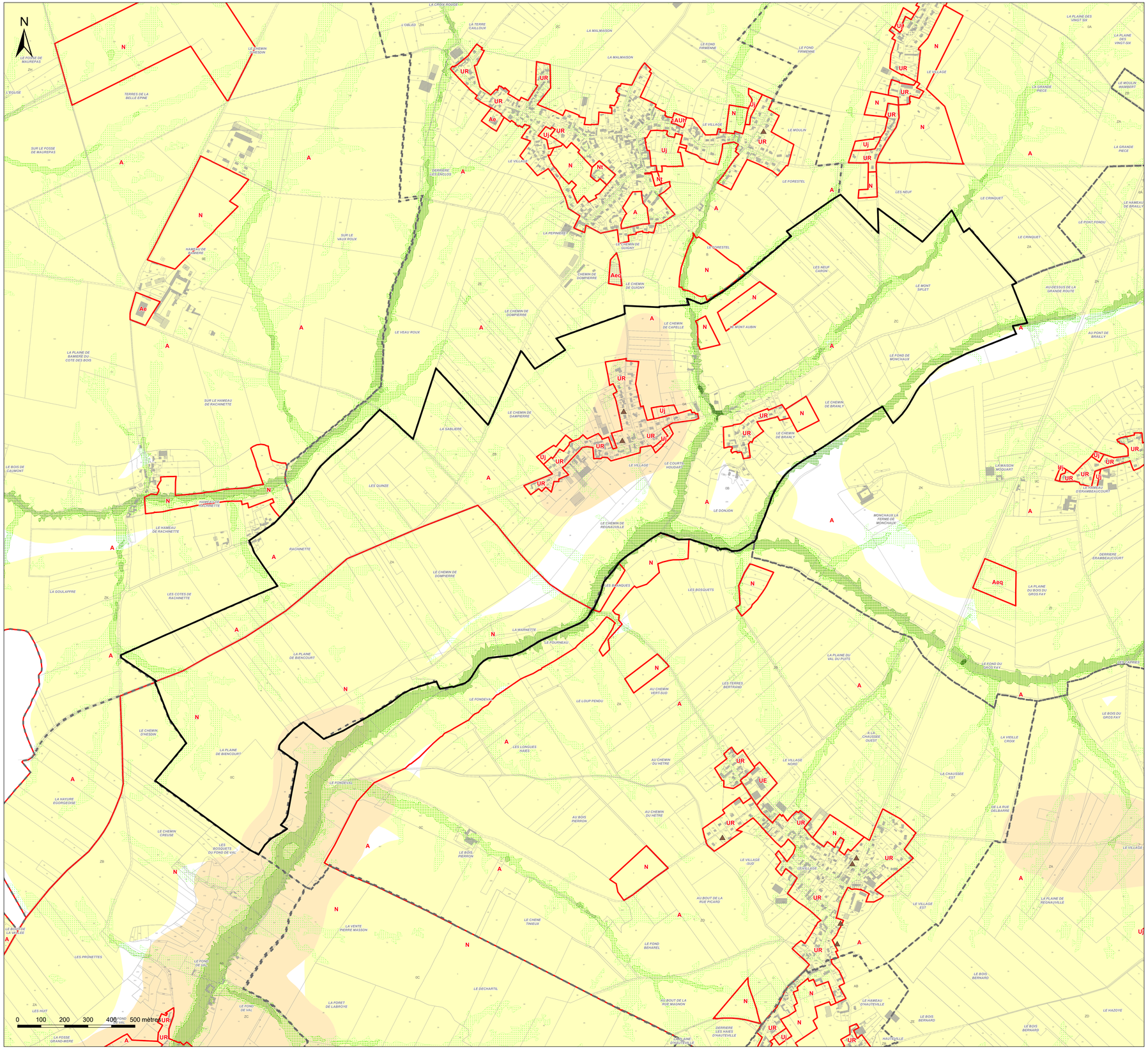
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 29/66
## GUISY

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 23/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche-Comté · Sud



## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

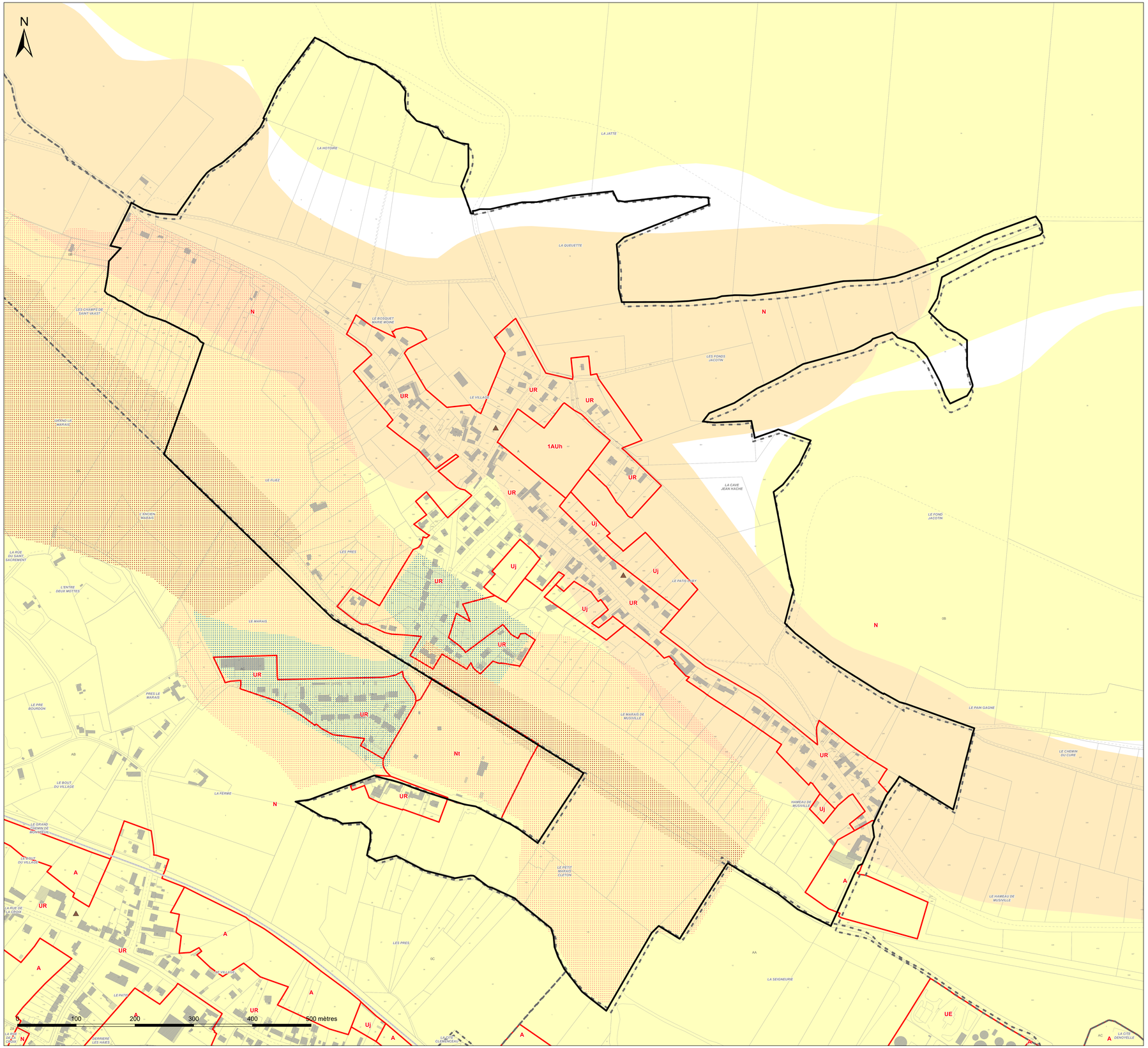
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbaine mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 30/66
## HESDIN-LA-FORET

1:8 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 23/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

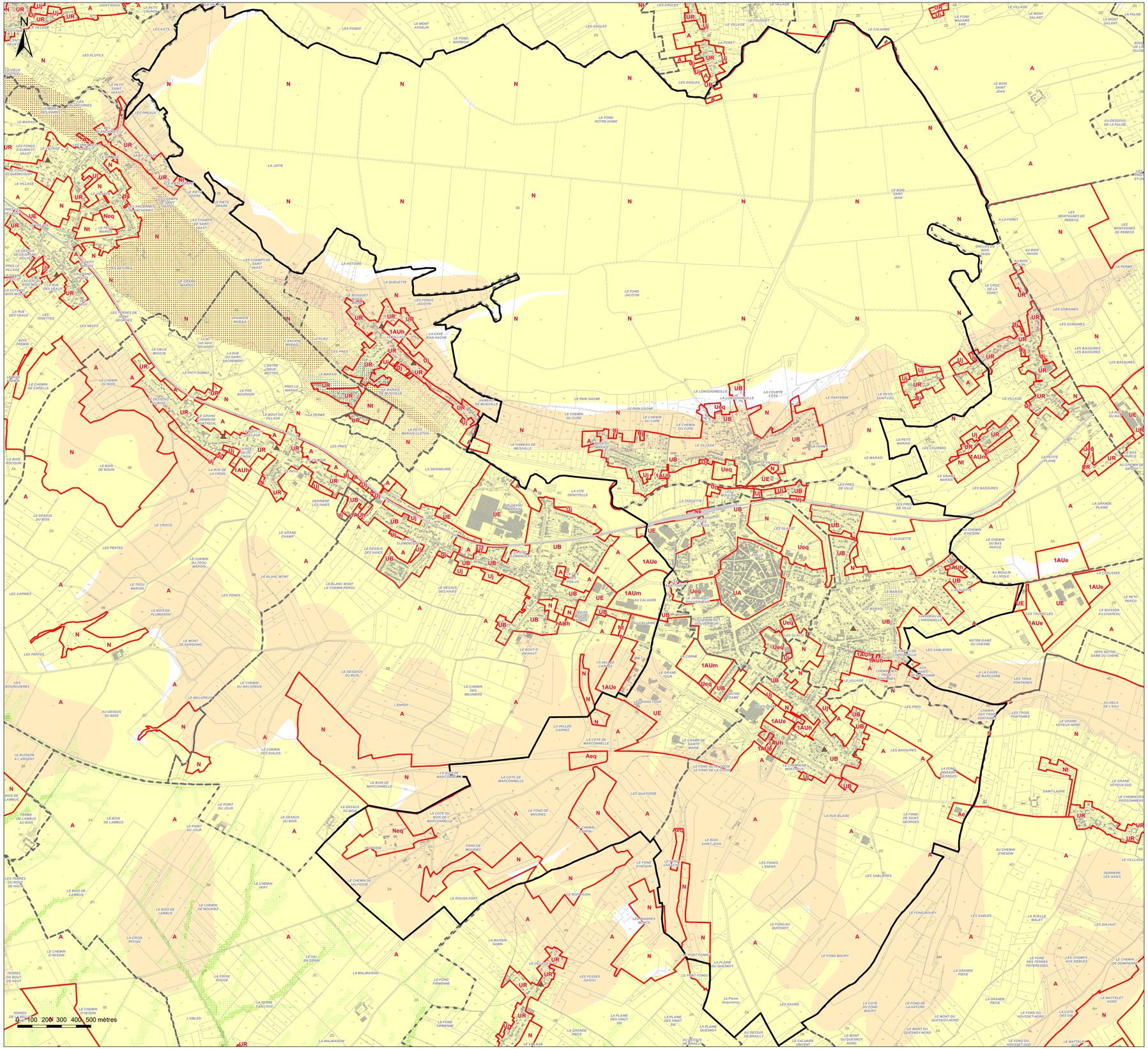
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 31/66
## HESMOND

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 23/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort
Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

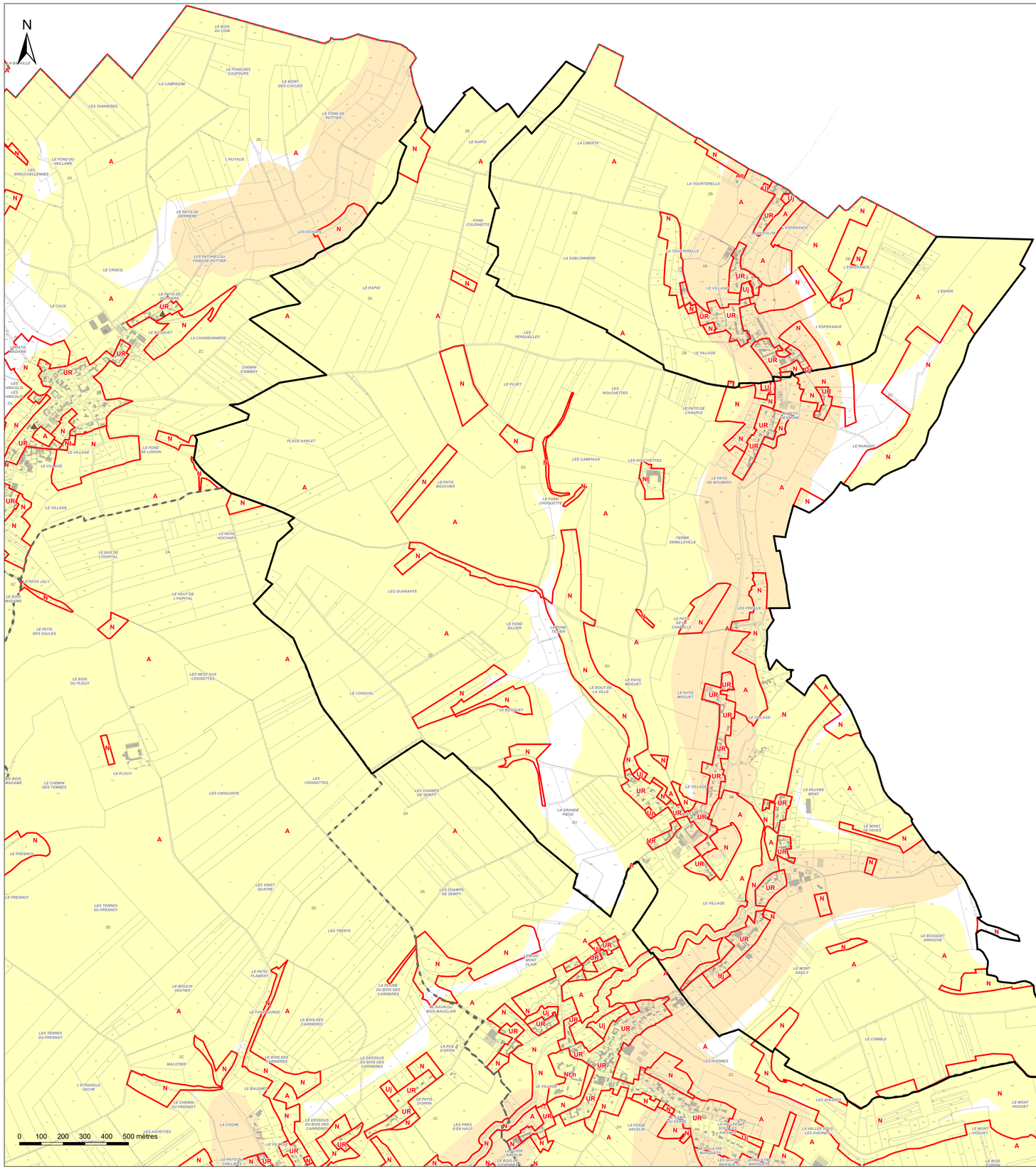
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort
Aléa très fort

Multi-aléa :

Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

aléa faible
aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 32/66
## INCOURT

1:3 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 23/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

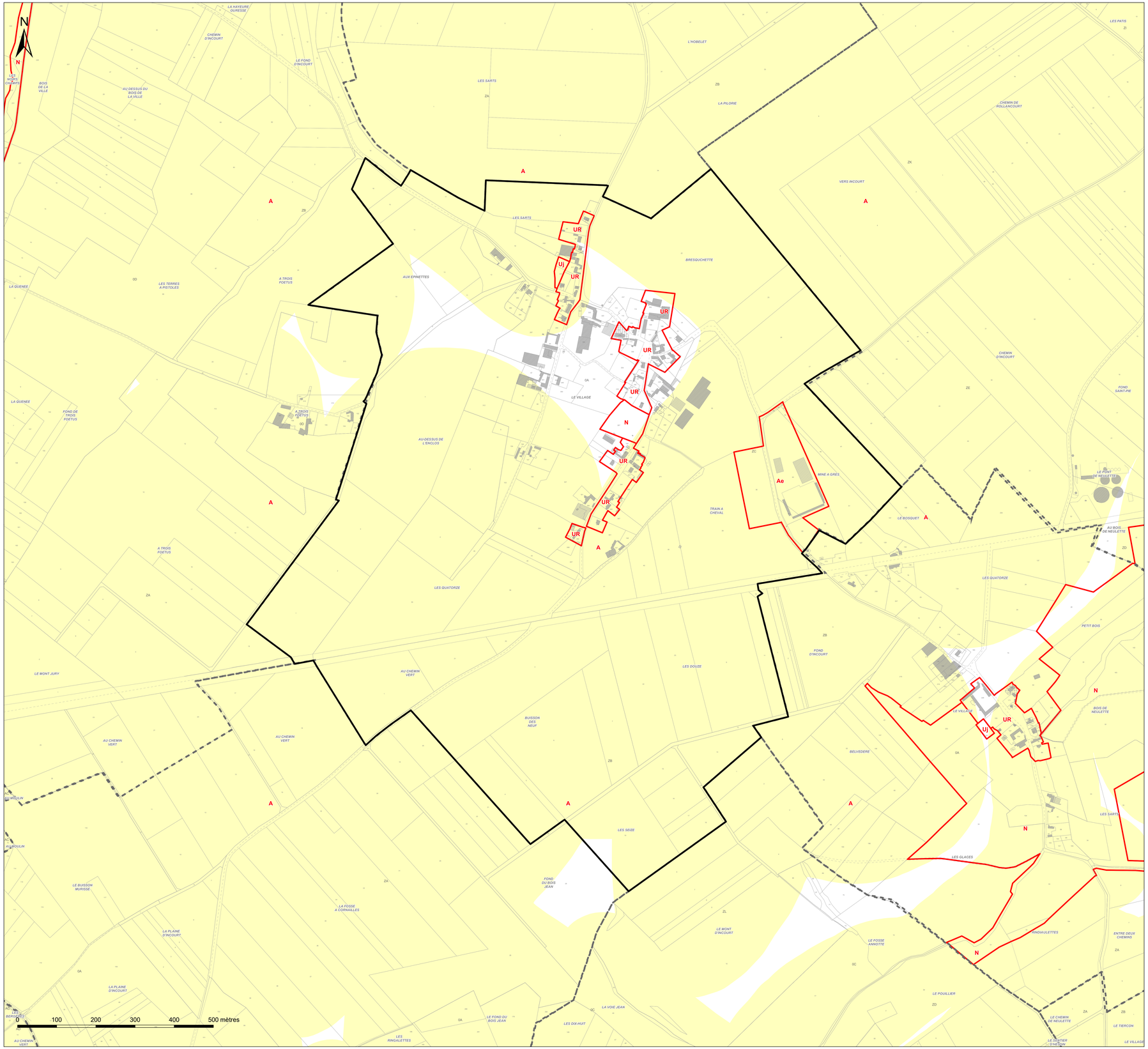
**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort
Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort
Aléa très fort

Multi-aléa :
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**
aléa faible
aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 33/66
## LA LOGE

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 23/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud




## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

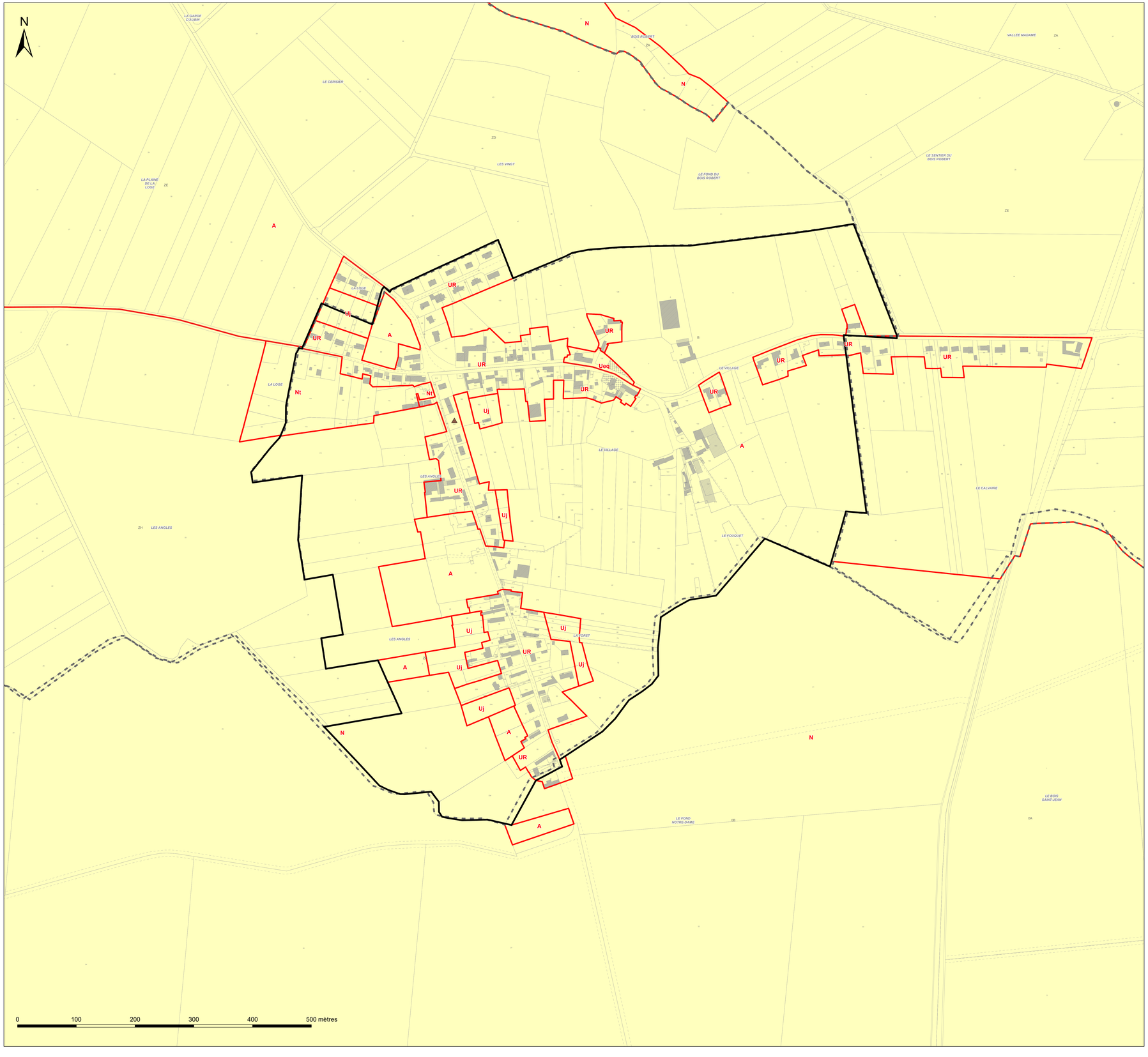
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 34/66
## LABROYE

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 23/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud




## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

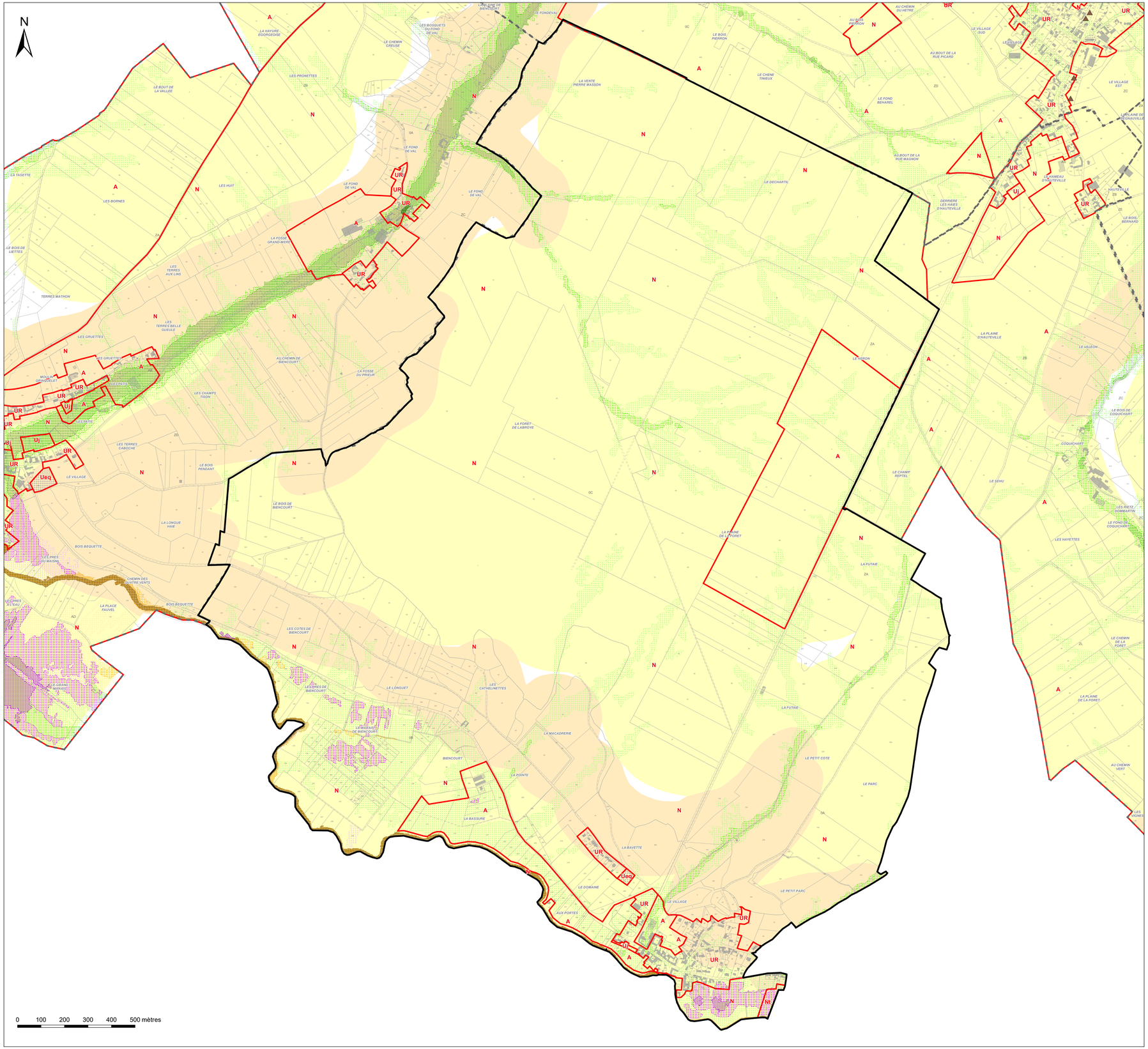
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbaine mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 35/66
## LE PARCQ

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 23/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud




## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

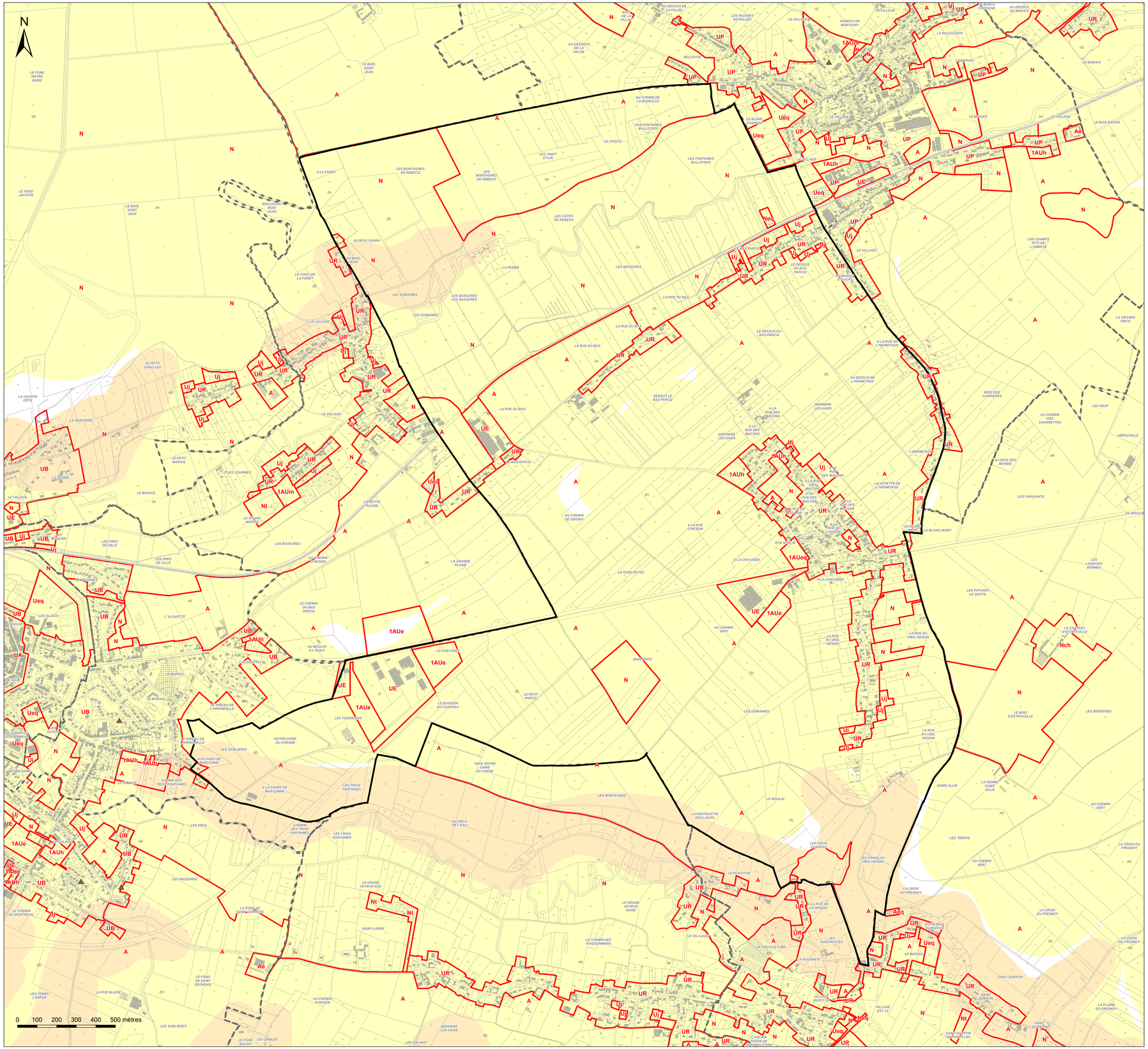
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 36/66
## LE QUESNOY EN ARTOIS

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 23/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud




## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

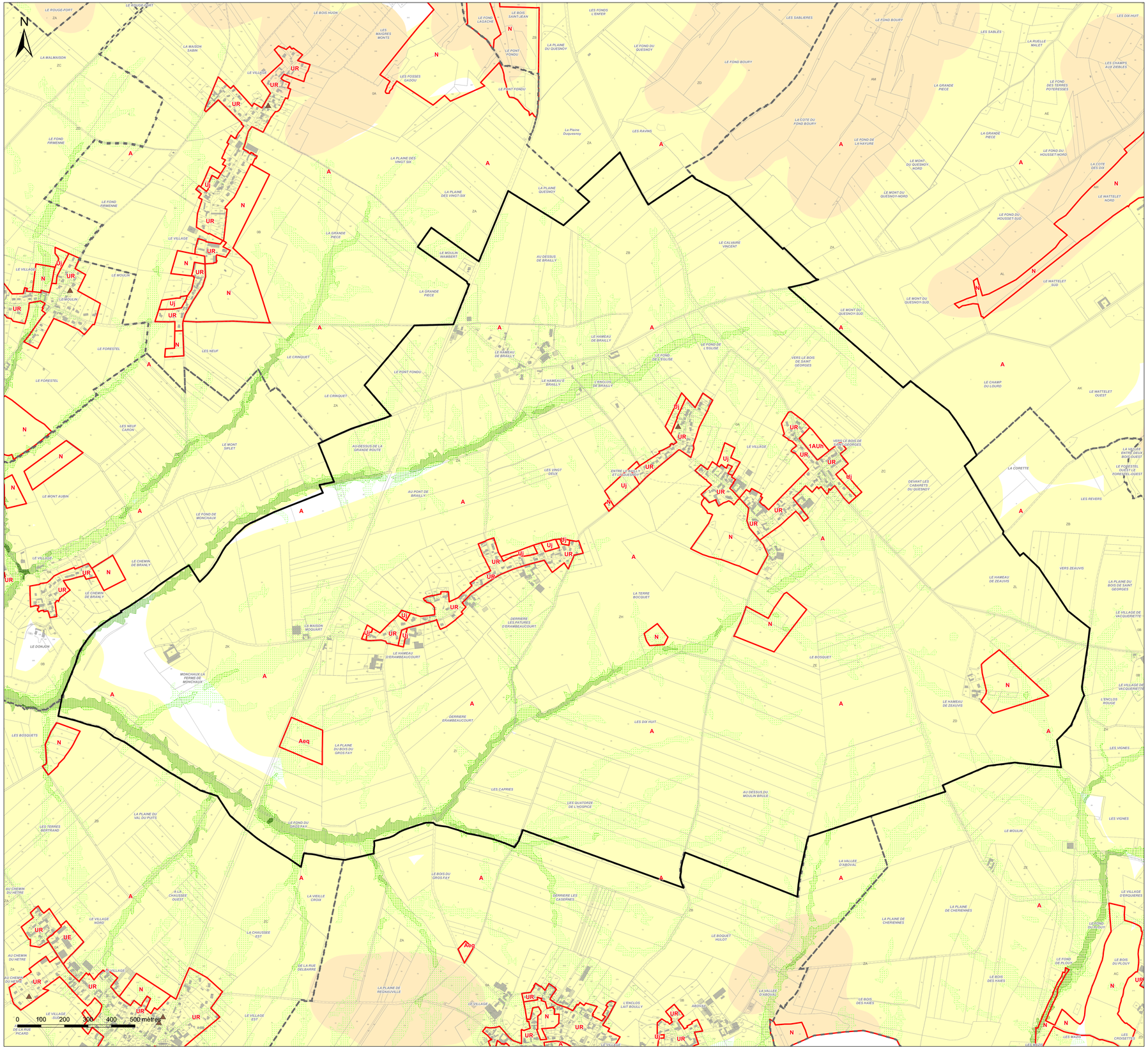
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 37/66
## LEPINOY

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 27/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud




## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

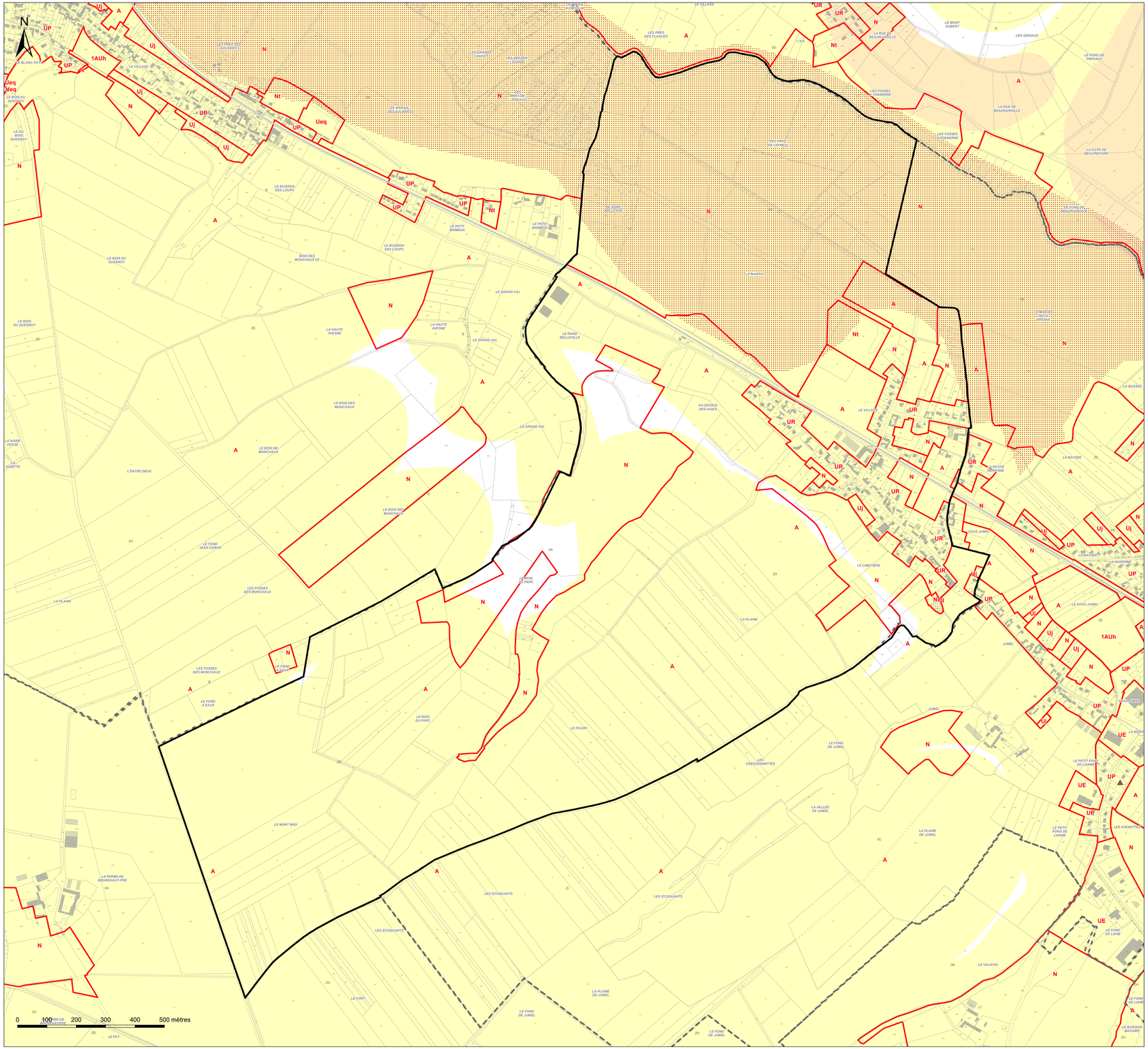
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 38/66
## LOISON-SUR-CREQUOISE

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 27/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche-Comté · Sud



## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

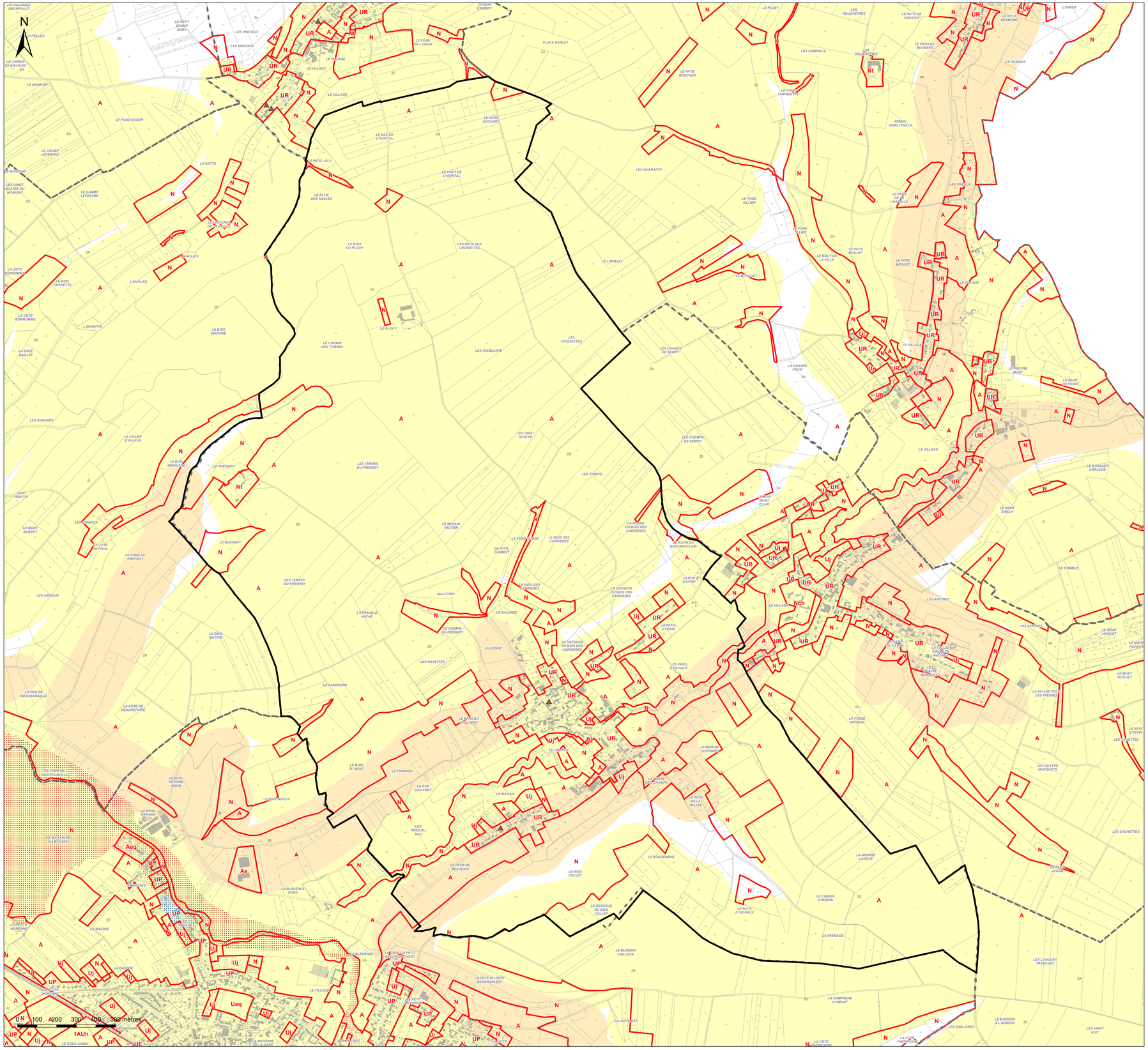
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 39/66
## MAINTENAY

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 27/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud




## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

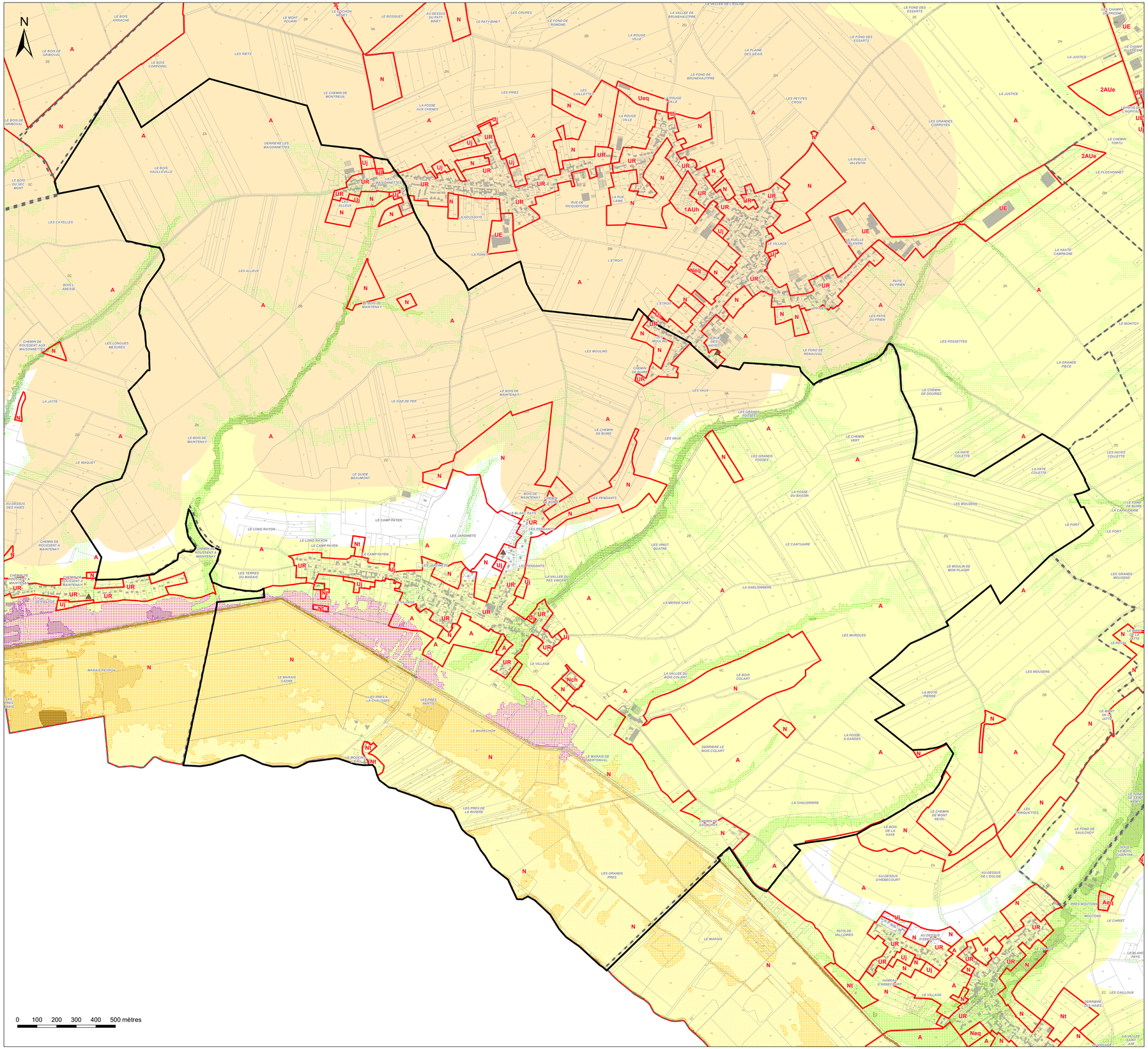
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 40/66
## MAISONCELLE

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 27/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche-Comté · Sud




## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

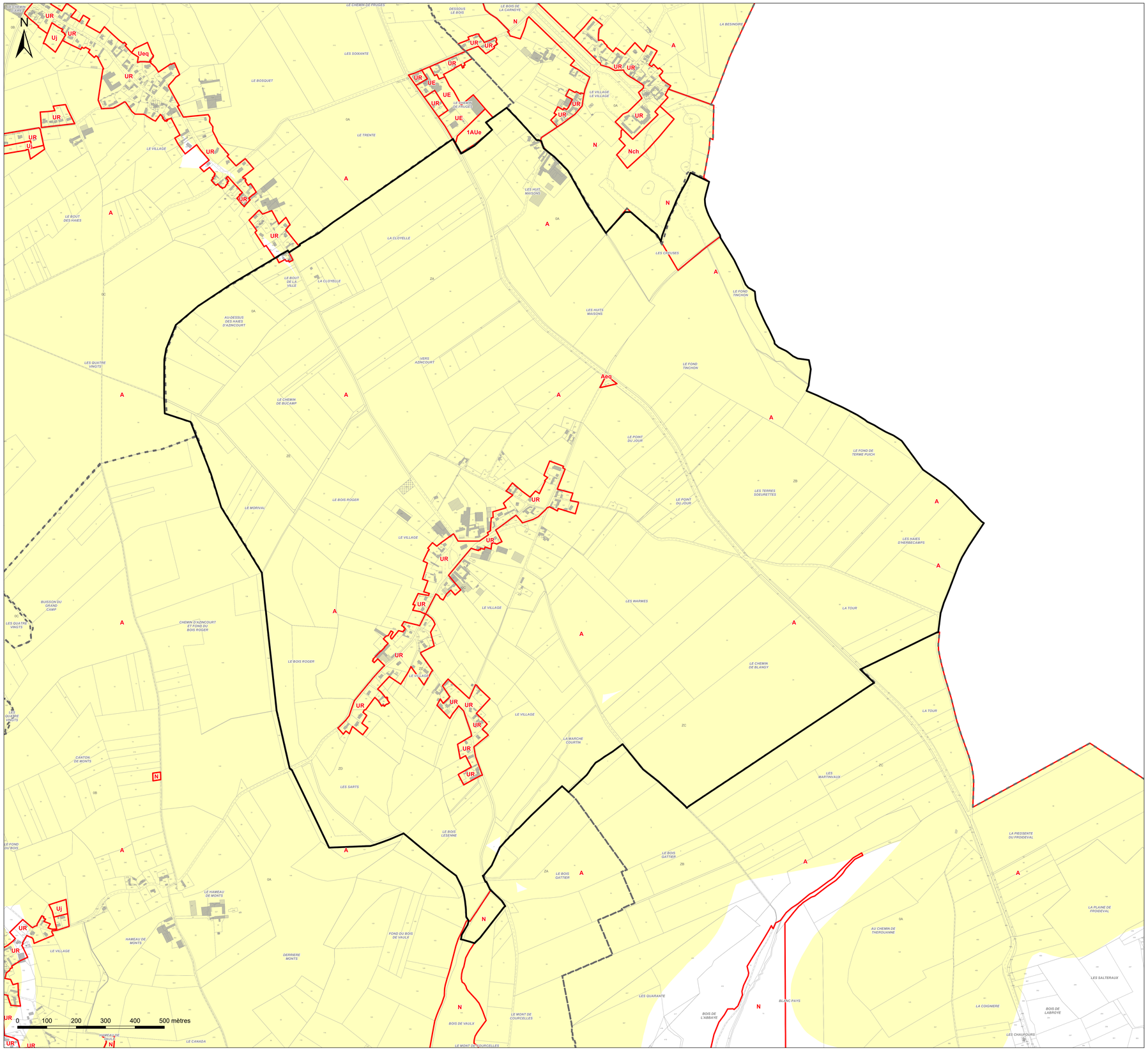
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 41/66
## MARANT

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 27/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud




## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

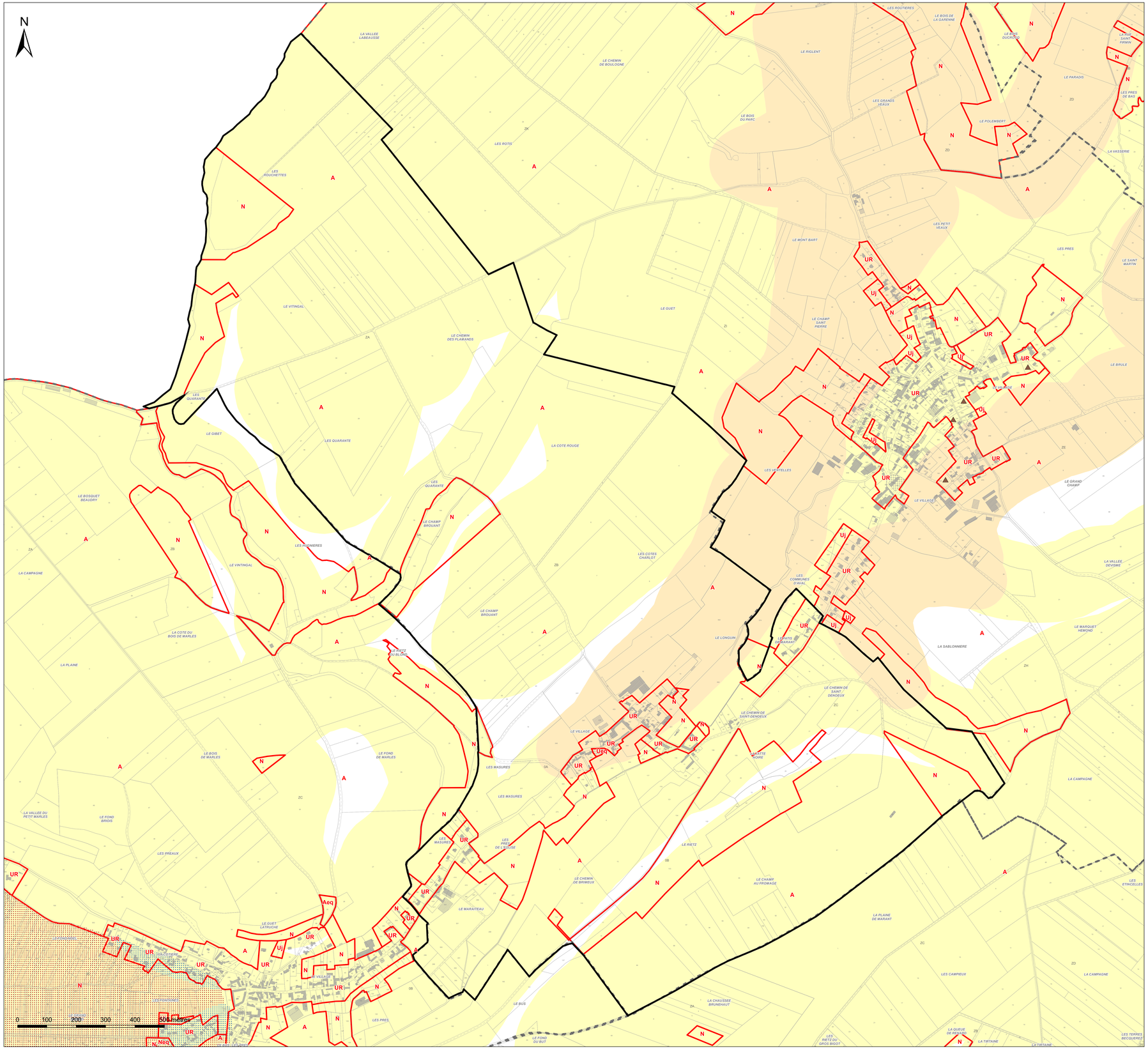
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbaine mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 42/66
## MARCONNELLE

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 27/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud




## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues

Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort

Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Aléa très fort

Multi-aléa :

Aléa faible

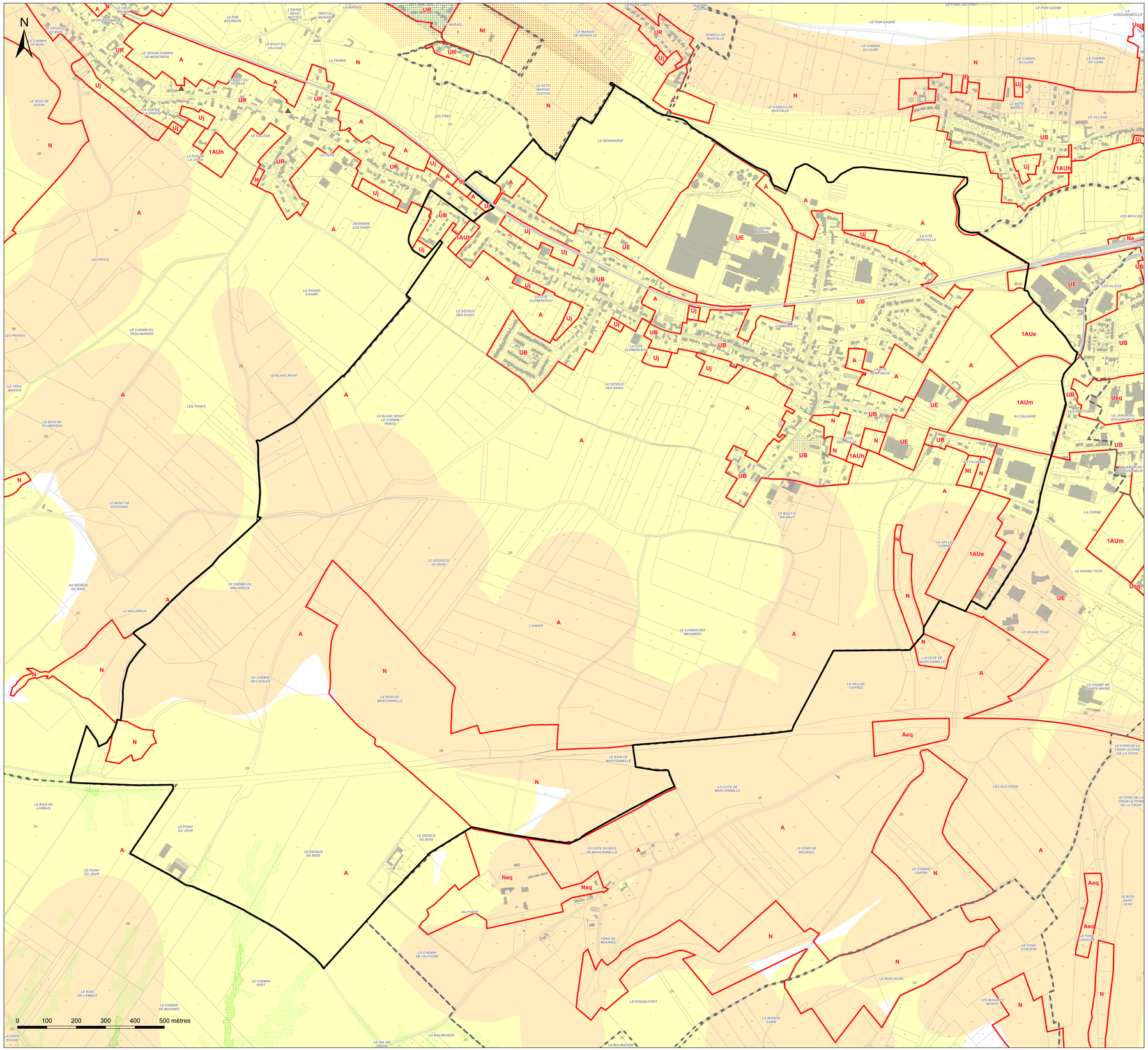
Aléa moyen

Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

aléa faible

aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 43/66
## MARENLA

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 27/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie | Île de France | Bourgogne Franche Comté | Sud




## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

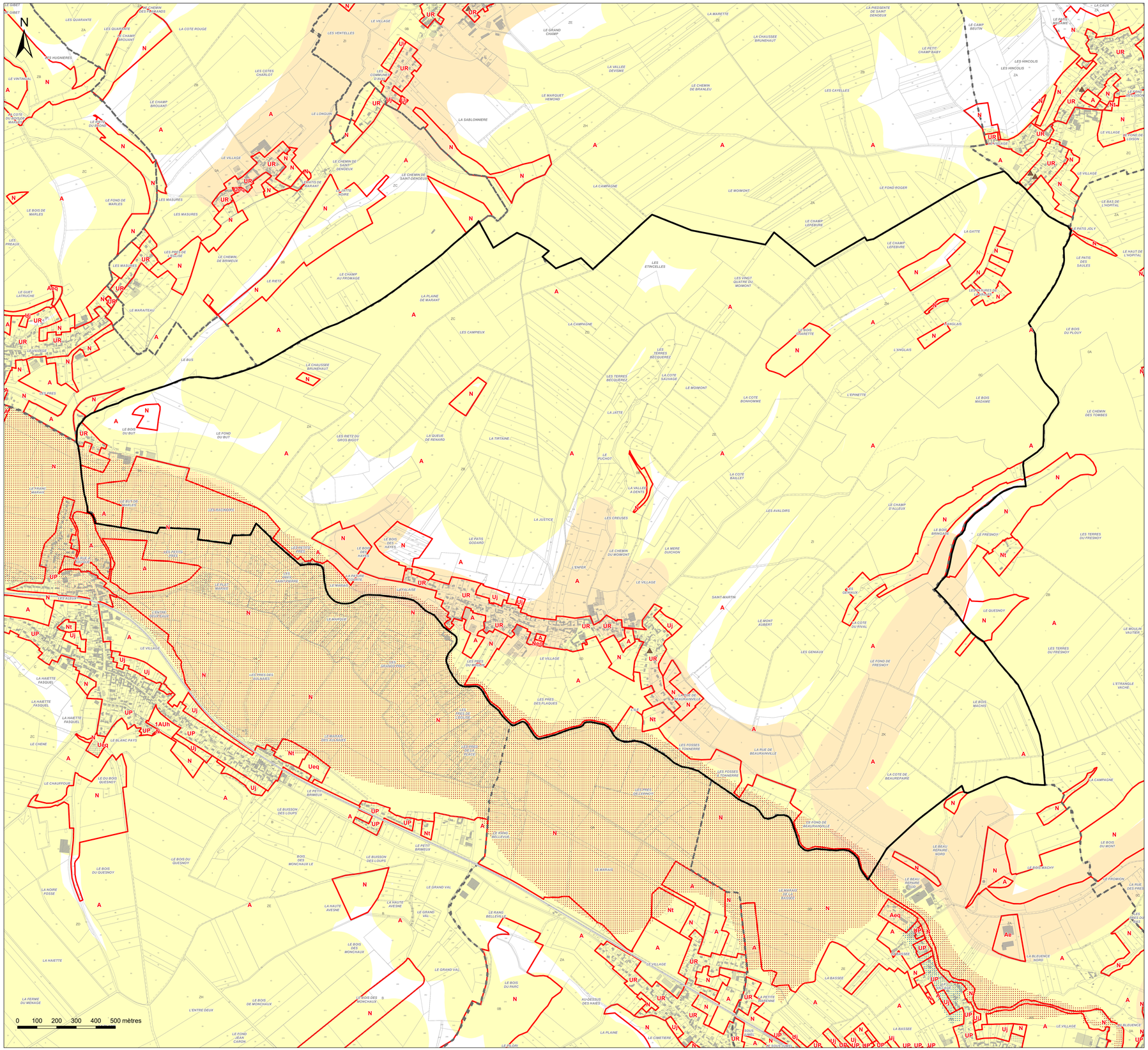
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 44/66
## MARESQUEL-ECQUEMICOURT

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 27/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé — auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

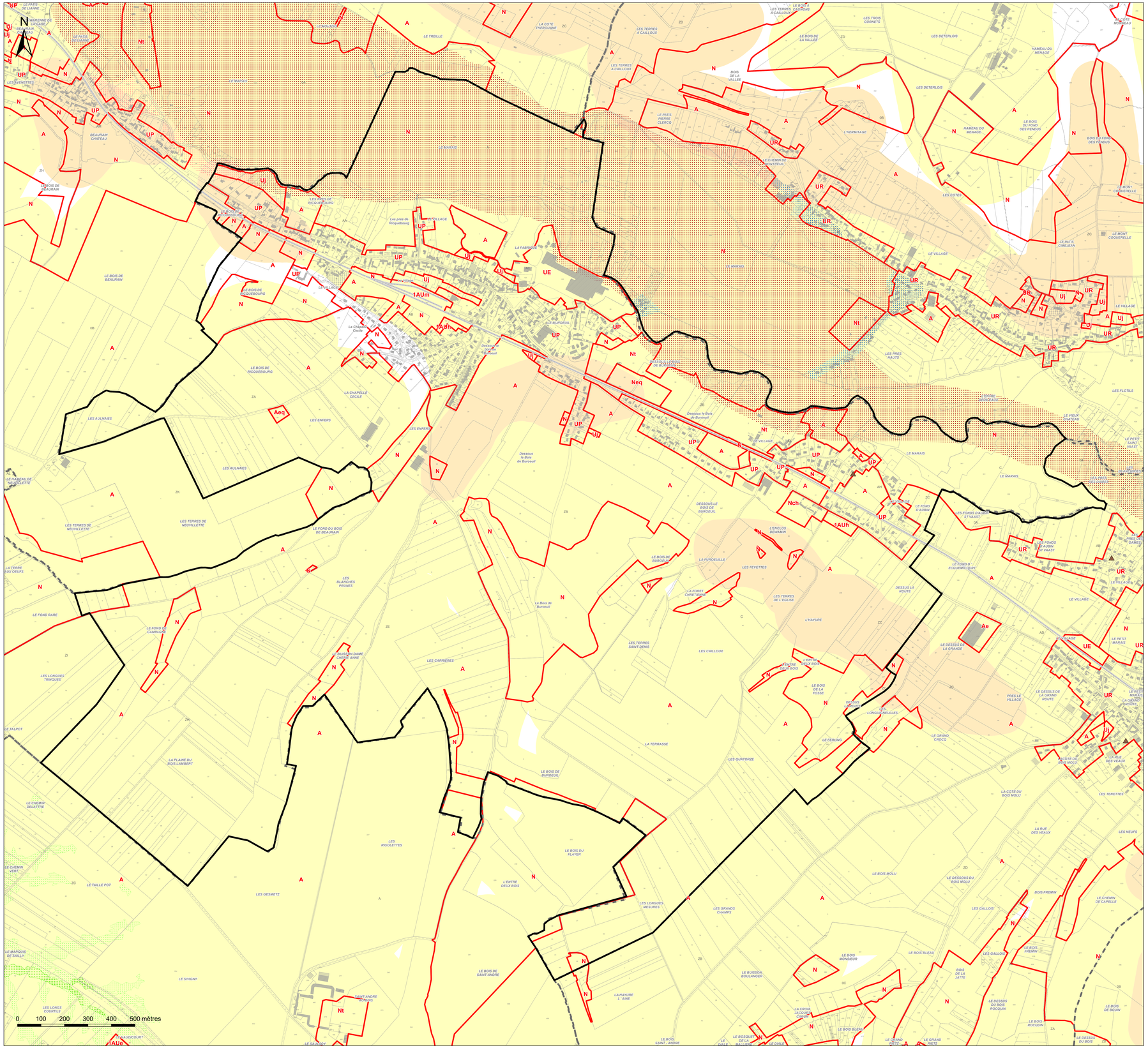
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 45/66
## MARLES-SUR-CANCHE

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 27/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen

N

0 100 200 300 400 500 mètres

## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 46/66
## MOURIEZ

1:8 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 27/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

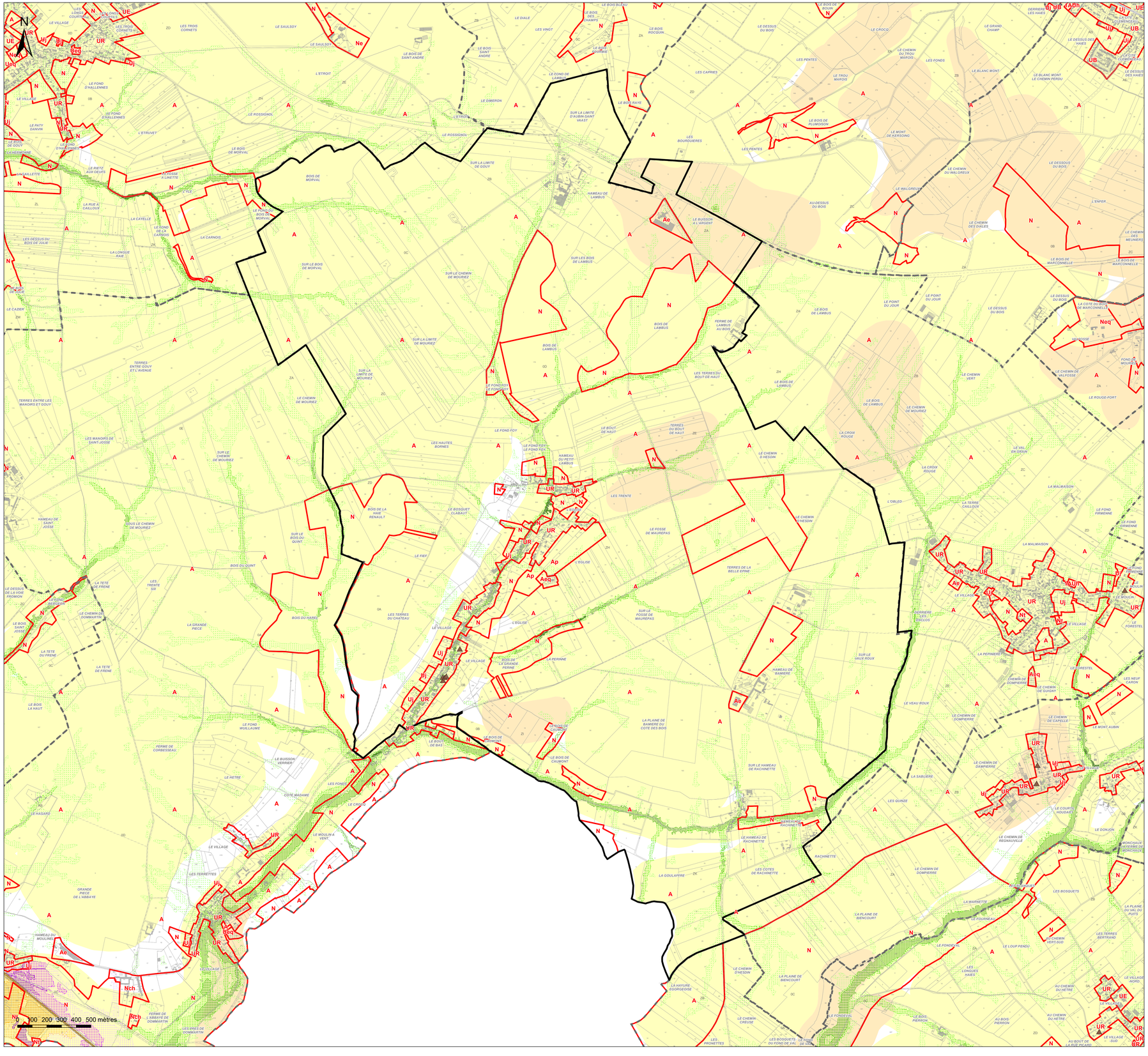
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 47/66
## NEULETTE

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 27/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche-Comté · Sud



## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

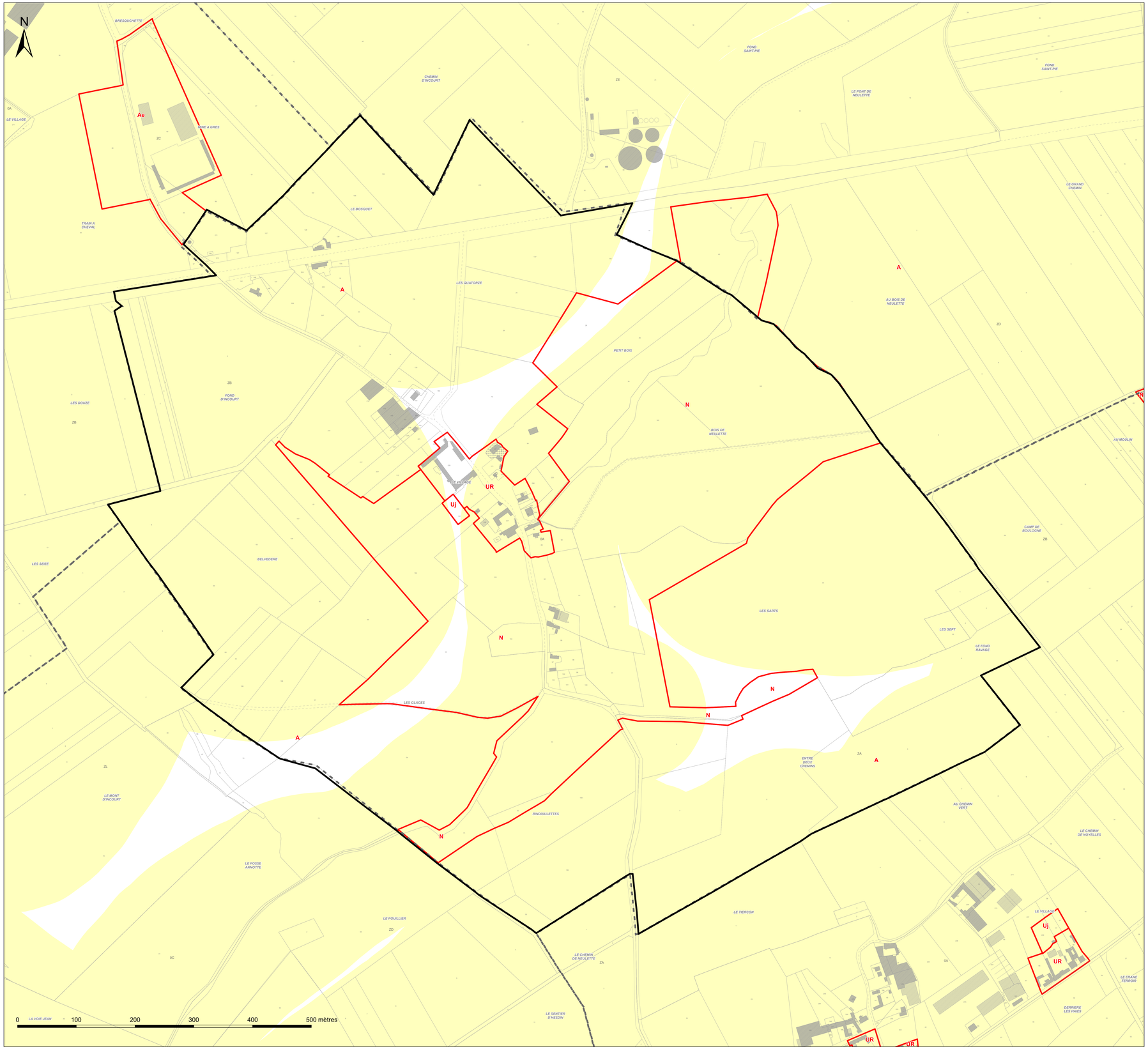
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 48/66
## NOYELLES-LES-HUMIERES

1:3 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 27/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne Franche-Comté · Sud




## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

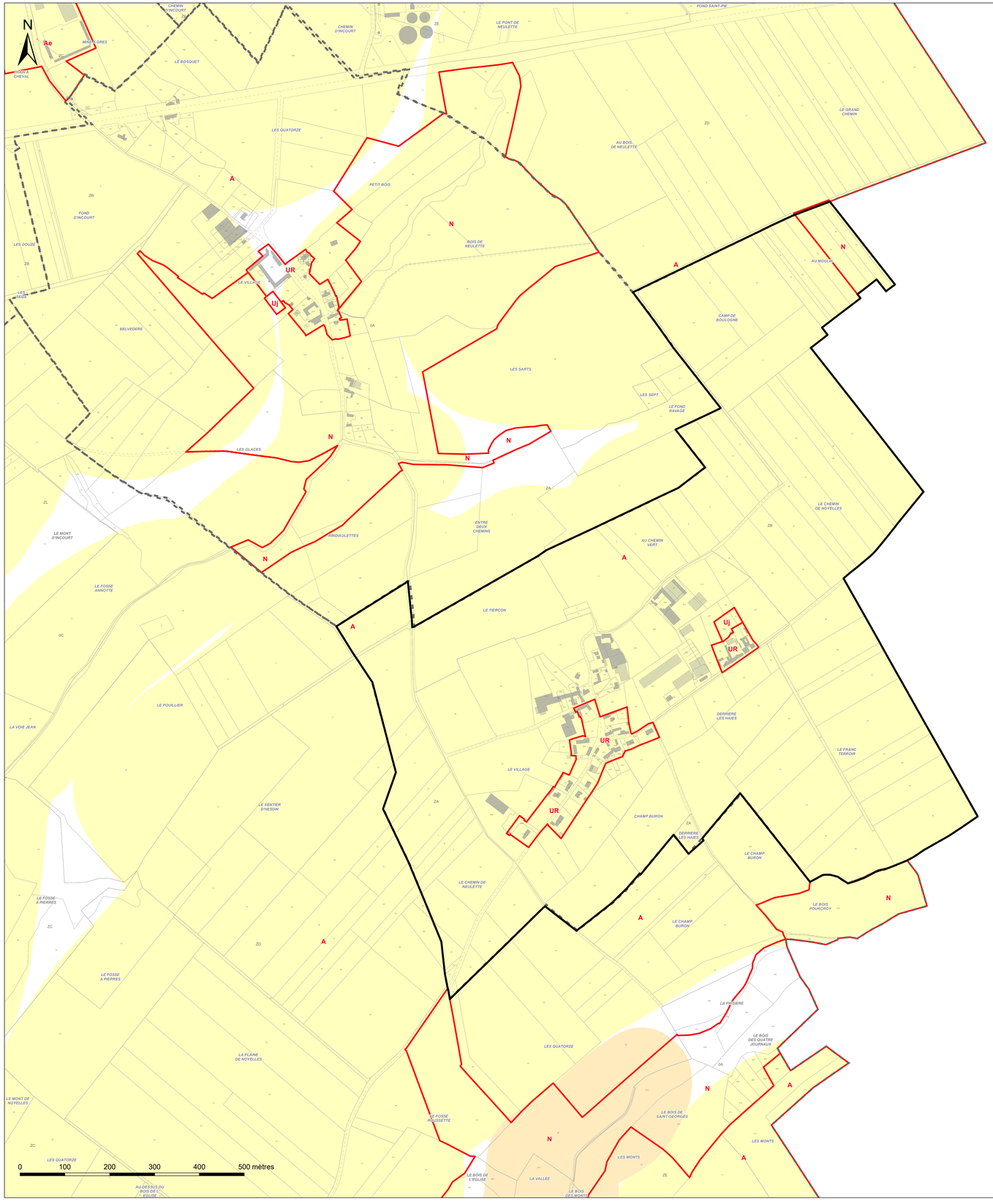
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 49/66
## OFFIN

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 27/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche-Comté · Sud




## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

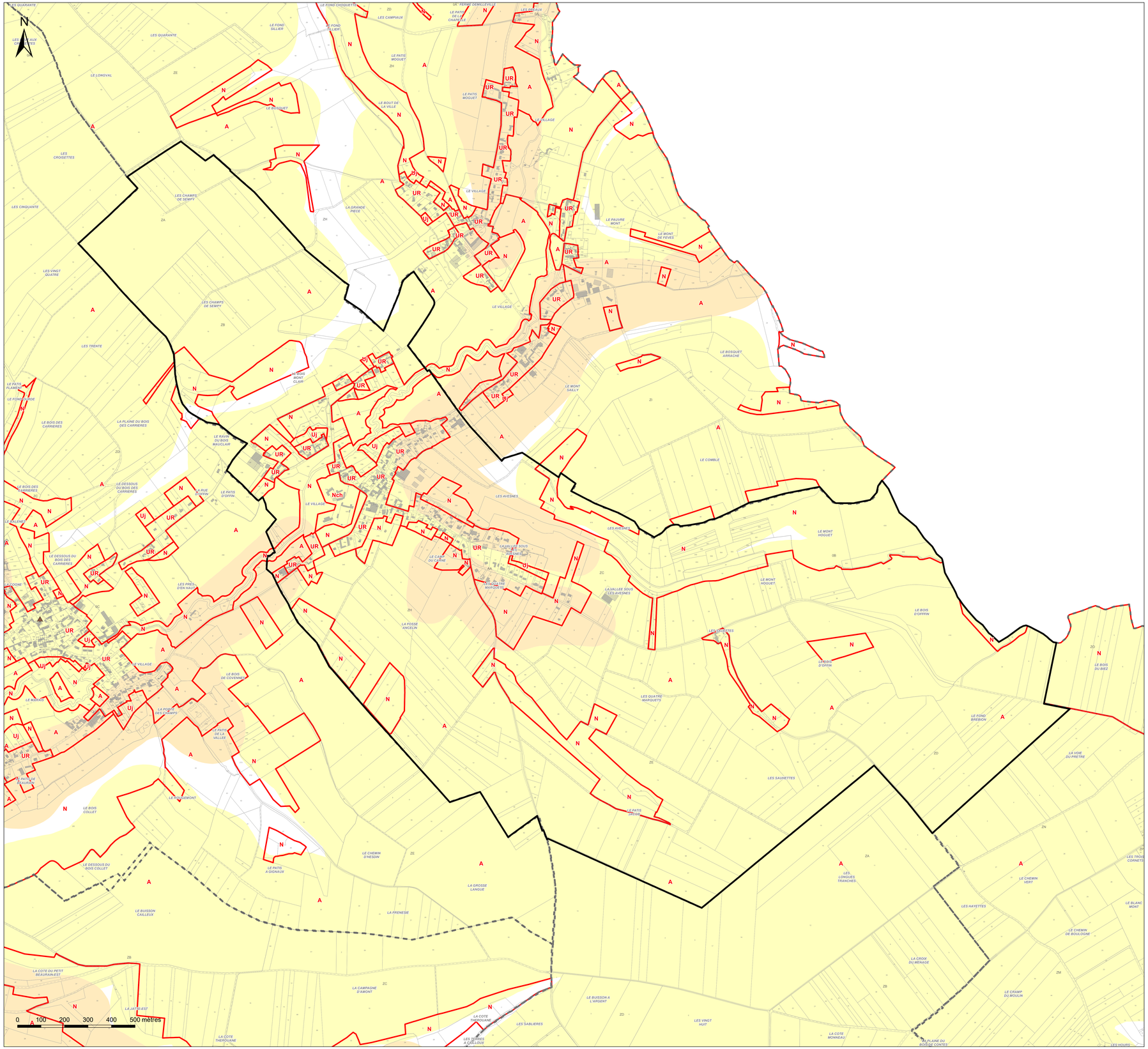
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 50/66
## RAYE SUR AUTHIE

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 27/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

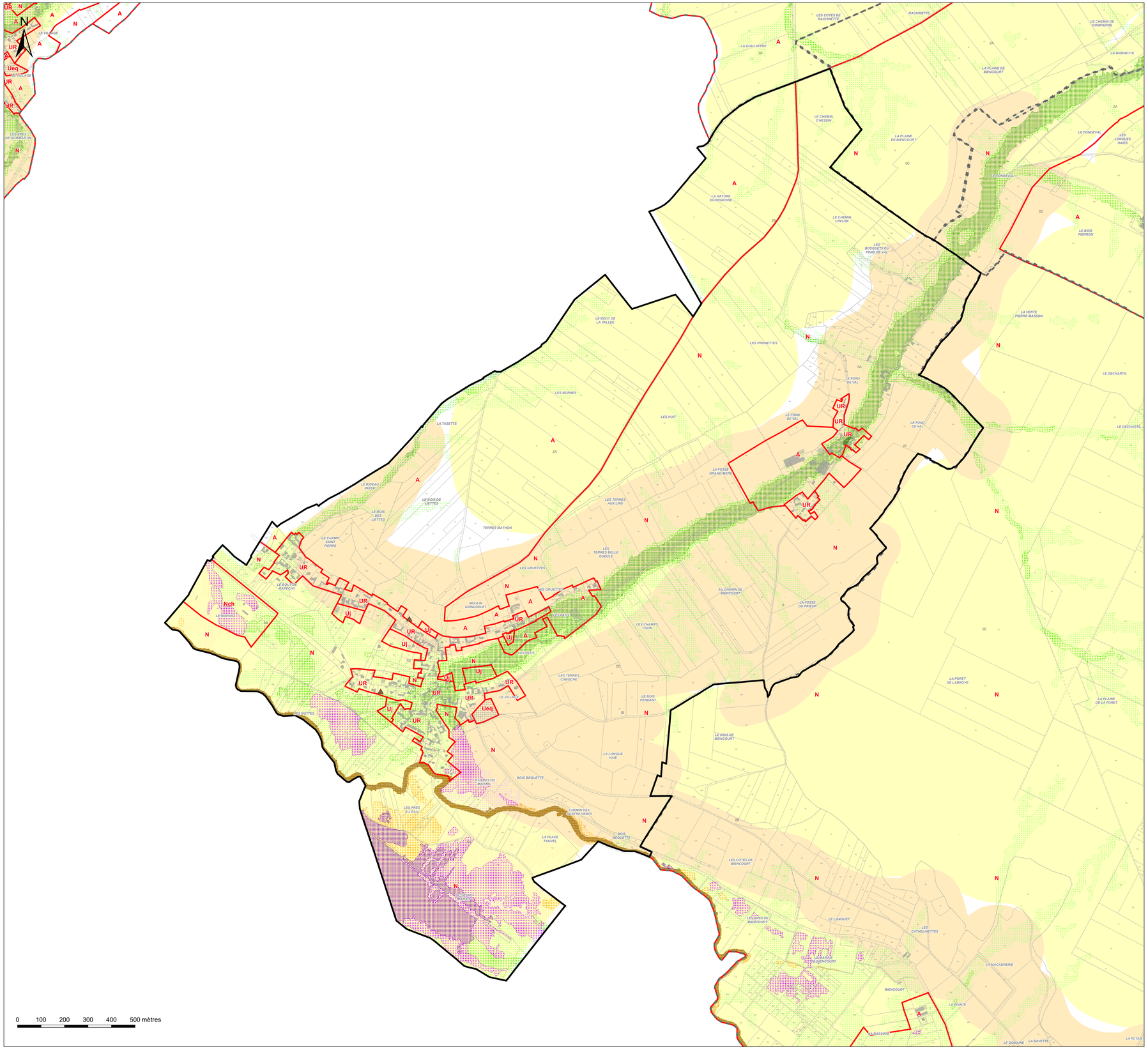
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 51/66
## REGNAUVILLE

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 27/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud




## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

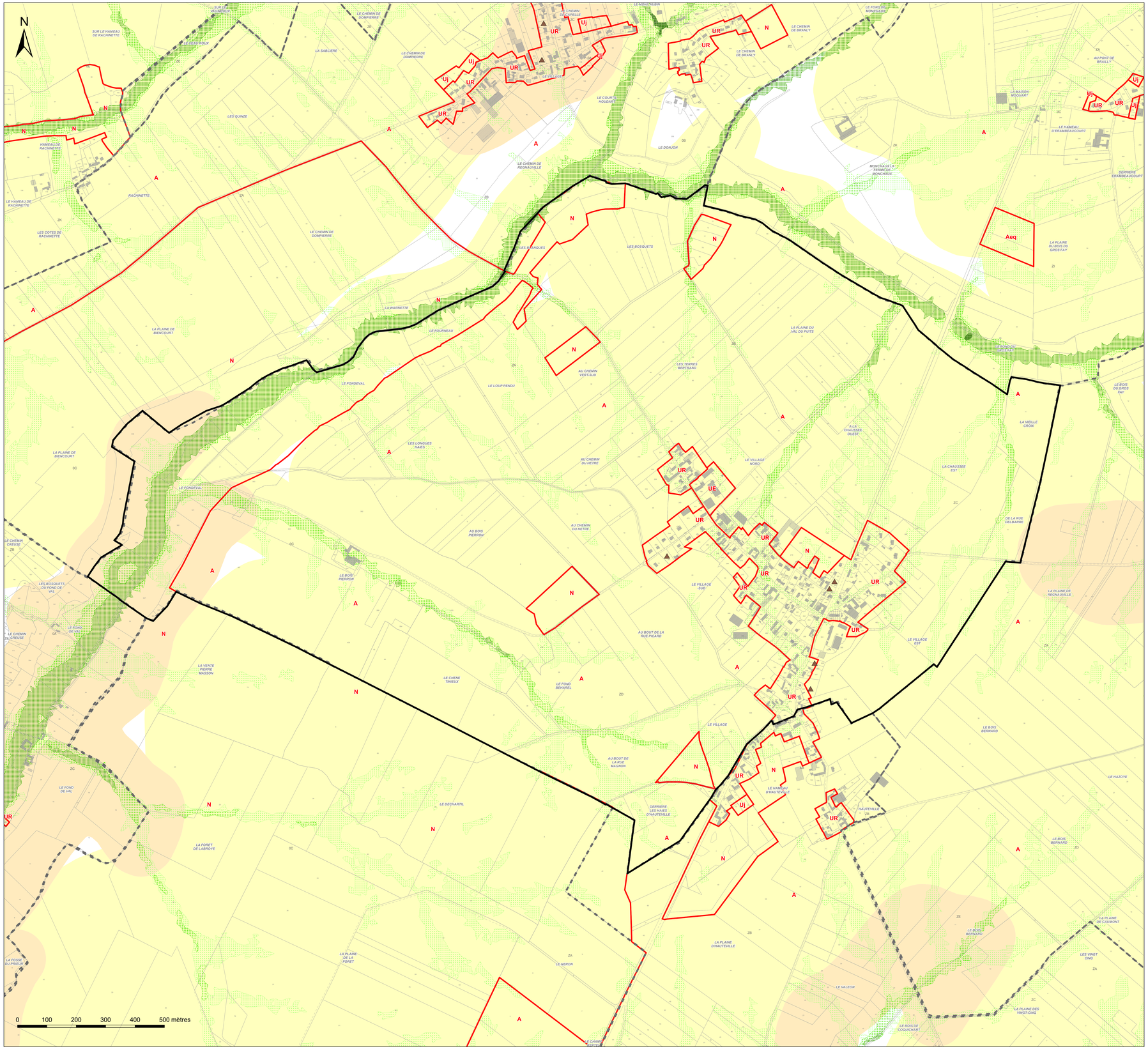
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 52/66
## ROLLANCOURT

1:8 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 27/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

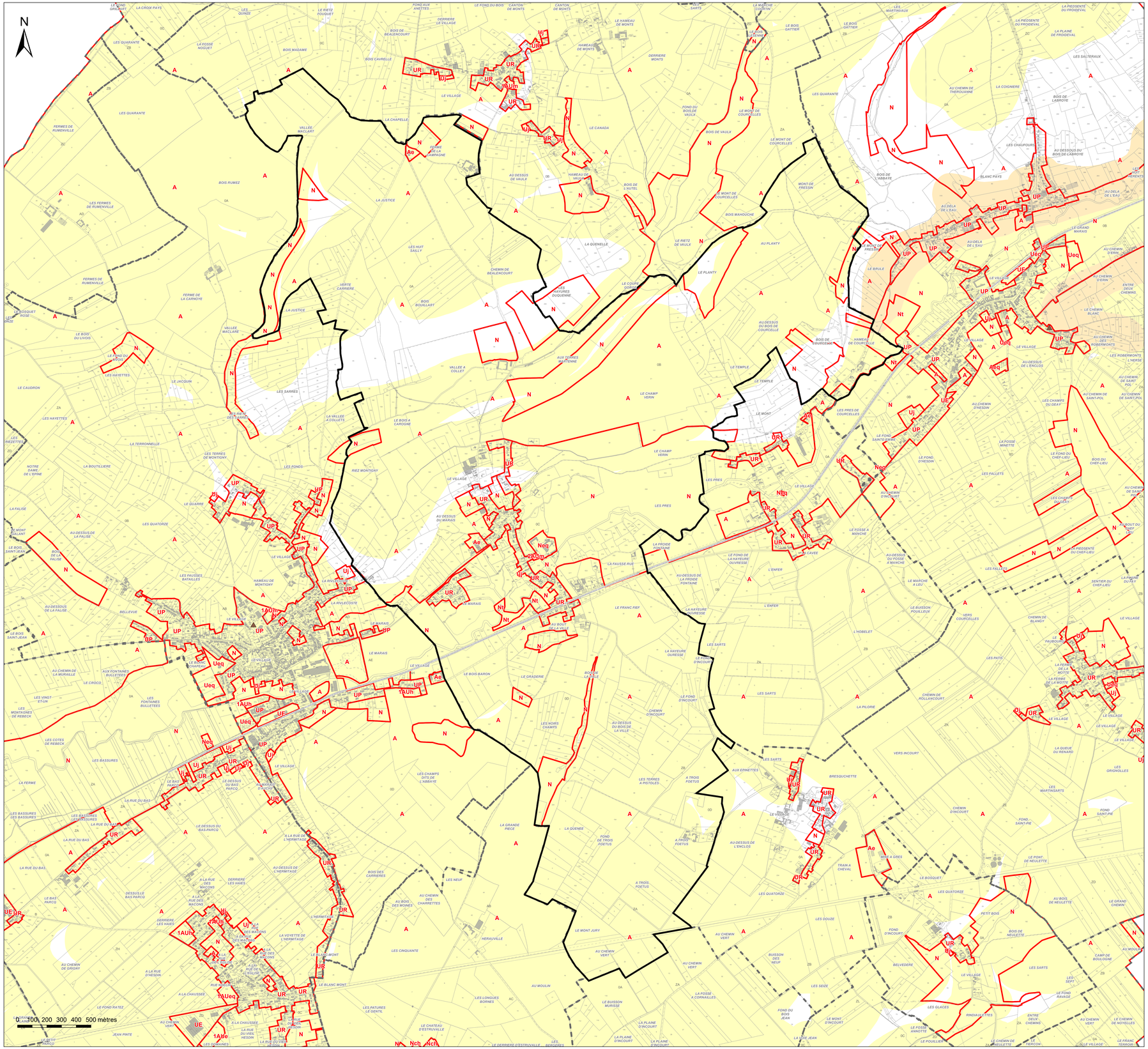
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 53/66
## ROUSSENT

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 27/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne Franche-Comté · Sud




## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen

N

0 100 200 300 400 500 mètres

## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 54/66
## SAINT-DENOEUX

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 27/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche-Comté · Sud



## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

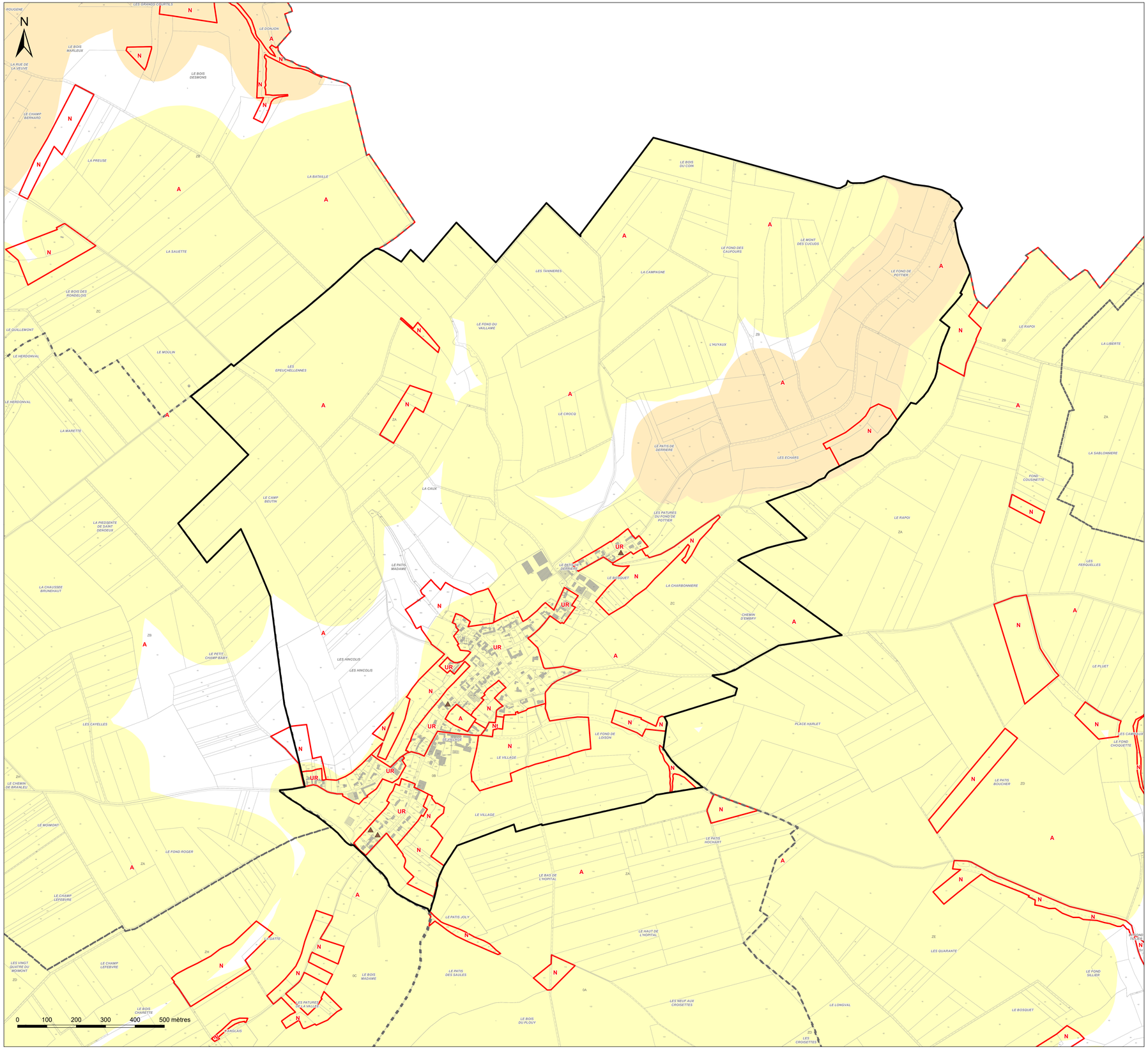
**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort
Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort
Aléa très fort

Multi-aléa :
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**
aléa faible
aléa moyen



SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 55/66
## SAINT-GEORGES

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 27/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

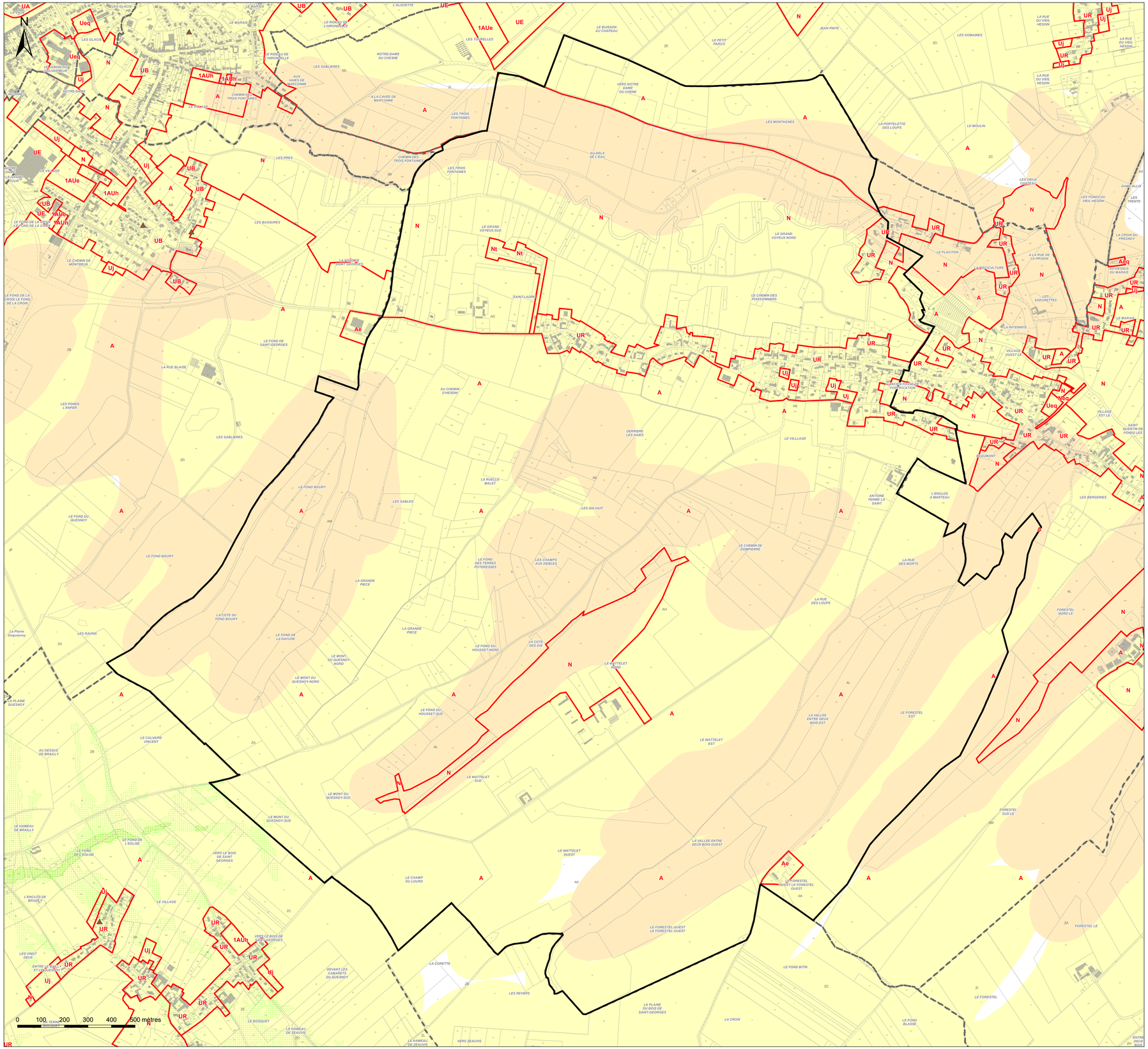
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 56/66
## SAINT-REMY-AU-BOIS

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 27/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud


VERNY
SAINT-NICOLAS-LES-RIBEMONT
RIBEMONT
MARLY-SUR-CHIERS
MARLY-SUR-ARTON
TRANSCOURT
CONCOURT
MARTIGNY
LONGVILLE-LES-METZ
LONGEVILLE-LES-METZ
BRIEULLES-SUR-BARSE
BRIEULLES
MARTIGNY-LES-GERBONVAUX
GERBONVAUX
BRIEULLES-SUR-MEUSE
BOIS-JEAN
BURE-LE-SEC
CAMPAGNE-LES-HESDIN
HESDIN
MONTAY
MANTENAY-MONTLIN
MONTLIN
MARLES-LES-MINES
BOUBERS-LES-HESDIN
BOUBERS
HESDIN-L'ABBÉ
HUBY-SAINT-LEU
HUBY-SAINT-ANDRÉ
SAINT-ANDRÉ-AUX-BOIS
SAINT-ANDRÉ
SAINT-GEORGES
SAINT-GEORGES-LES-BAILLEUL
BAILLEUL
LE PARCQ
LE PARC
WAMIN
ROLLANCOURT
ROLLAINCOURT
BLANGY-SUR-TERNOISE
BLANGY-SUR-TERNOISE
SOMBRIN
SOMBRIN
WILLENCOURT
WILLENCOURT
FILLIÈVRES
GAUDIEMPRÉ
GAUDIEMPRÉ
LE QUESNOY-EN-ARTOIS
QUESNOY-EN-ARTOIS
QUOEUX
QUOEUX
CAUMONT
LABROYE
GIVE-SUR-AUTHIE
MOURIEZ
TORTEFONTAINE
DOURIEZ
LE MONTOY
LE CHEMIN DE DOURIEZ
LA HAYE COLETTE
LES MOUZENS
LE FORT
LE MOULIN DE MON PLAISIR
LES MUROLES
LES MOUSENS
LA WOYE PIERRE
LA FOSSE A GARDES
LA CHAUSSIERE
LE BOIS DE LA HAYE
LE CHEMIN DE MONT REVIC
LES TRINQUETTES
LE FOND DE SAULCHOY
AU-DESSUS DE L'EGLISE
AU-DESSUS D'HEBECOURT
HAMEAU D'HEBECOURT
LE VILLAGE
LES FOSSETTES
LA GRANDE PIECE
LES PENTES
LES HAYES COLLETTE
LA CAPAUDERIE
LES PETITS MOUSENS
LES GRANDS MOUSENS
LE VICAGE
LE RIETZ
LE MONT DE LA JATTE
LE FOND DE SAULCHOY
LE CHRIST
LE BLANC PAYS
LE BOIS DU CHAPITRE
LES QUARANTE
LA CAMPAGNE
LA HAUTE CAMPAGNE
LE FOND DACOUIN
LE CAUMONT
LA VALLEE MEINE
LE MONT DE CAMPAGNE
LE PIED DE LA COTE
LE CHAMP DELPIERRE
LE FOND DE BURE
LE FOND DE SAINT REMY
LA COTE DE GOUY
LE MONT DE SAINT-REMY
LES REVERS DE CAMPAGNE
LE REVERS DE CAMPAGNE
LE FOND DE LA HIRAUDE
LE CHEMIN DE LA MER
LE CHAMP DE MARNES
LE PETIT GOUY
LE VILLAGE
LES TROUITTES
LA VALLEE BEAURAIN
LE DESSUS DES CARRIERES
LE VILLAGE
LES CARRIERES
LE CHEMIN DE MOULINELLE
LA PLAINE DE SAINT-JOSSE
LE BOIS DE GOUY
LE RIDEAU DE L'EGLISE
LA GAILLETTE
LE BOIS DE JULIE
LE FOND DU BOIS DE JULIE
L'ETOQUOY
LA VALLEE A NICOLAS LIGNIE
LE CHEMIN DE DOURIEZ
LE BOIS FAY
LE CAMP
LES MARQUETS
LA SABLONNIERE
LA TETE DU BOIS
LA BATTAILLE
LA FOSSE JEAN-PIEU
LE FOSSE CATELOT
LA BASSUET
LE VICAGE
LE RIETZ DE MAINTENAY
LE MONT DE LA JATTE
LE FOND DE SAINT REMY
LES DIX HUIT
LE CHEMIN VERT
LE CHEMIN D'HESDIN
TERRES ENTRE LES MANOIRS ET GOUY
LES TRENTE
DERRIERE LE BOIS
LE BOIS DU CHAPITRE
LA PIECE DU BOIS HAUTRE
LES PIECES
MOUTONS
LE FOND DU BOIS
LE CHEMIN DE MONT REVIC
LE FOND DE SAULCHOY
AU-DESSUS DE L'EGLISE
AU-DESSUS D'HEBECOURT
LE VILLAGE
HAMEAU D'HEBECOURT
LE VILLAGE
LE FOND DE SAULCHOY
LE CHEMIN DE DOURIEZ
LE CHEMIN DE LA MER
LE CHEMIN D'HESDIN
LE CHEMIN VERT
LE CHEMIN DE MOULINELLE
LE CHEMIN DE MONT REVIC
LE CHEMIN D'HESDIN
LE CHEMIN DE DOURIEZ
LE CHEMIN DE LA MER
LE CHEMIN VERT
LE CHEMIN DE MOULINELLE

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 57/66
## SAULCHOY

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 27/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

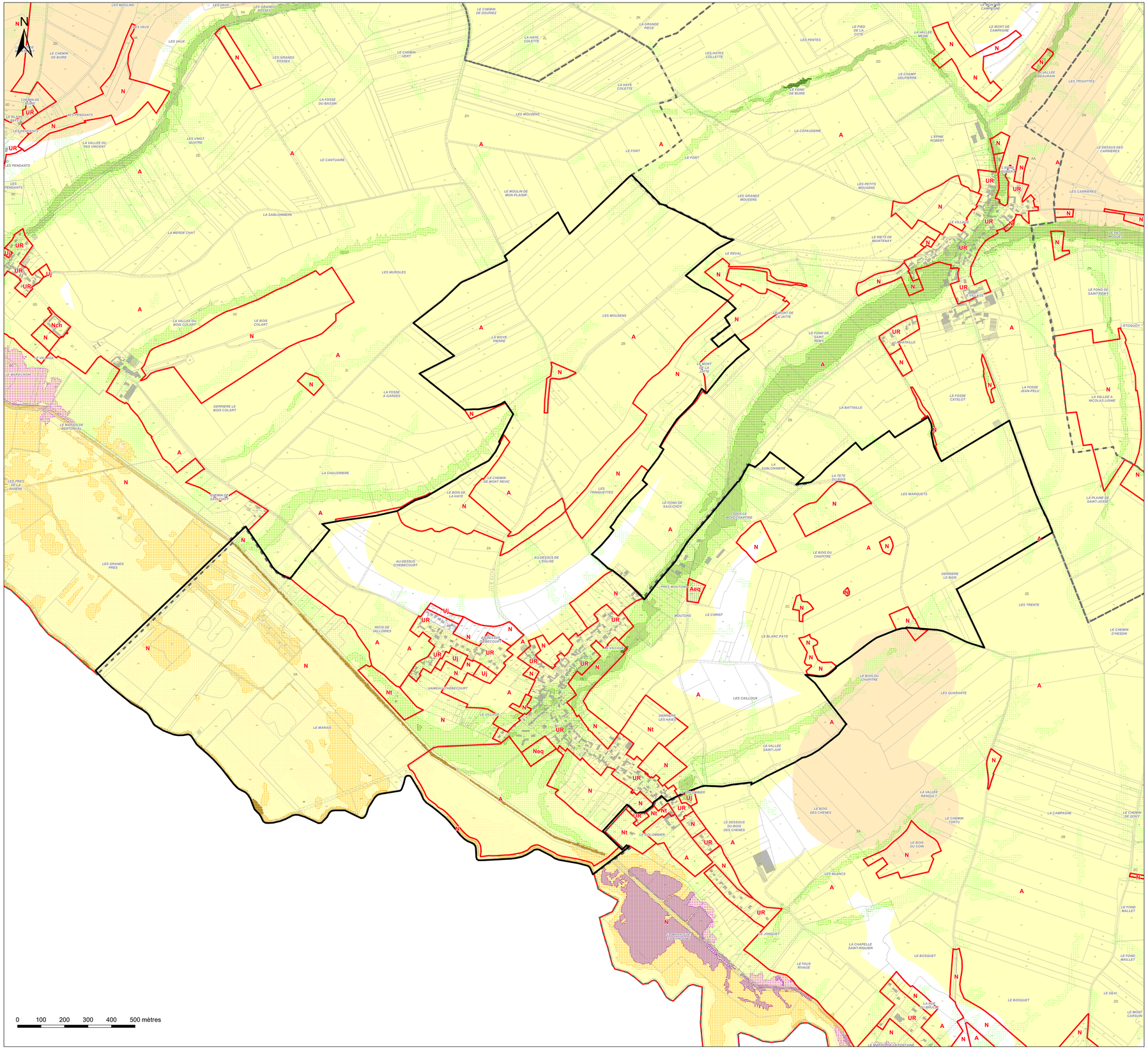
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 58/66
## SEMPY

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 27/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche-Comté · Sud




## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

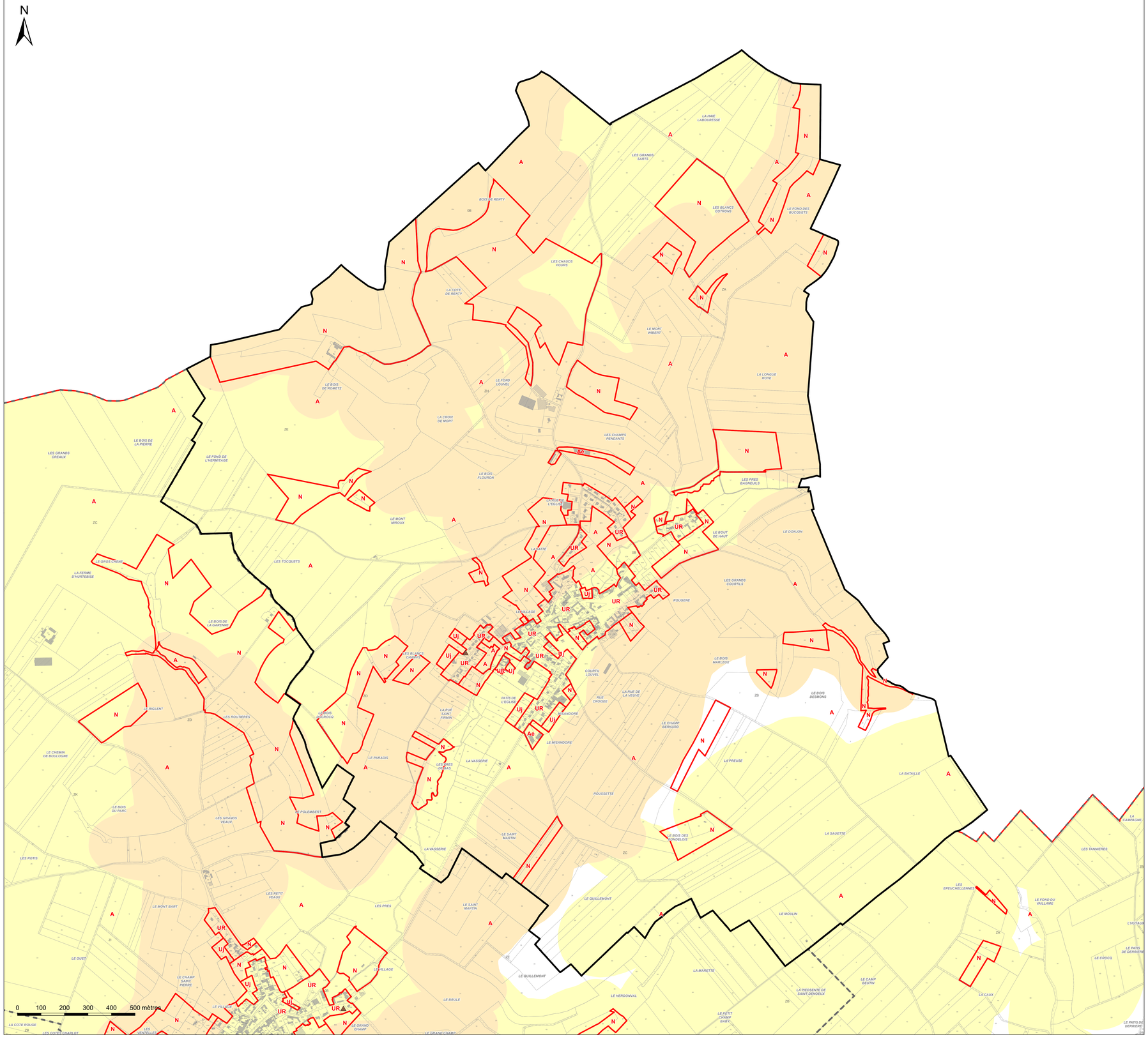
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen


N
0 100 200 300 400 500 mètres
LA HAIE LABOUREE
LES GRANDS SARTS
BOIS DE RENTY
LES BLANCS COTRONS
LE FOND DES BUCQUETS
LES CHAUDS FOURS
LA COTE DE RENTY
LE MONT WIBERT
LA LONGUE ROYE
LE BOIS DE ROMETZ
LE FOND LOUVEL
LA CROIX DE MORY
LES CHAMPS PENDANTS
LES GRANDS CREAUX
LE BOIS DE LA PIERRE
LE FOND DE L'HERMITAGE
LE BOIS FLOURON
LES PRES BAGNEUX
LE MONT MIROUX
LE BOUT DE HAUT
LE DONJON
LES TOCQUETS
LE GRAS GRENE
LA FERME D'HURTEBISE
LE BOIS DE LA GARENNE
LES GRANDS COURTILS
ROUGENE
LE BOIS MARLEUX
LE RIGLENT
LES ROUTIERES
LES BLANCS COTRONS
COURTIL LOUVEL
LA RUE DE LA VEUVE
LE BOIS DESMONS
LE CHEMIN DE BOULOGNE
LE PARADIS
LA VASSERIE
LES SOIS D'EGAS
LE CHAMP BERNARD
LA PREUSE
LA BATAILLE
LE BOIS DU PARC
LES GRANDS VEAUX
ROUSSETTE
LE BOIS DES CHODELOS
LA SAUETTE
LES ROTIS
LE SAINT MARTIN
LES TANNIERES
LES PETIT VEAUX
LE MONT BART
LES PRES
LE GUET
LE QUILLEMONT
LE MOULIN
LES EPEUCHELLENNES
LE FOND DU MAILLAME
LE CHAMP SAINT PIERRE
LE BRULE
LE HERBONVAL
LA MARETTE
LE CAMP BEUTIN
LA PIEDSENTE DE SAINT-DENOEUX
LA CAUX
LE CROCO
LA CAMPAGNE
L'HUYAUX
LE PATIS DE DERRIERE
LA COTE ROUGE
LES COTES CAMBLOT
LES PENTELLES
LE GRAND CHAMP
LE PETIT CHAMP BABY
LE VILLAGE
LA RUE SAINT FIRMIN
LE PATIS DE L'EGLISE
LE MESANDORE
LES BOIS D'EROCQ
LA VALETTE
LE VILLAGE
LE BOIS DE ROMETZ
LE BOIS DE LA PIERRE
LE FOND DE L'HERMITAGE
LE BOIS FLOURON
LES GRANDS CREAUX
LES TOCQUETS
LE BOIS DE LA GARENNE
LES CHAUDS FOURS
LA COTE DE RENTY
LES BLANCS COTRONS
LE BOIS MARLEUX
LE BOIS DESMON

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 59/66
## TORTEFONTAINE

1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 27/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

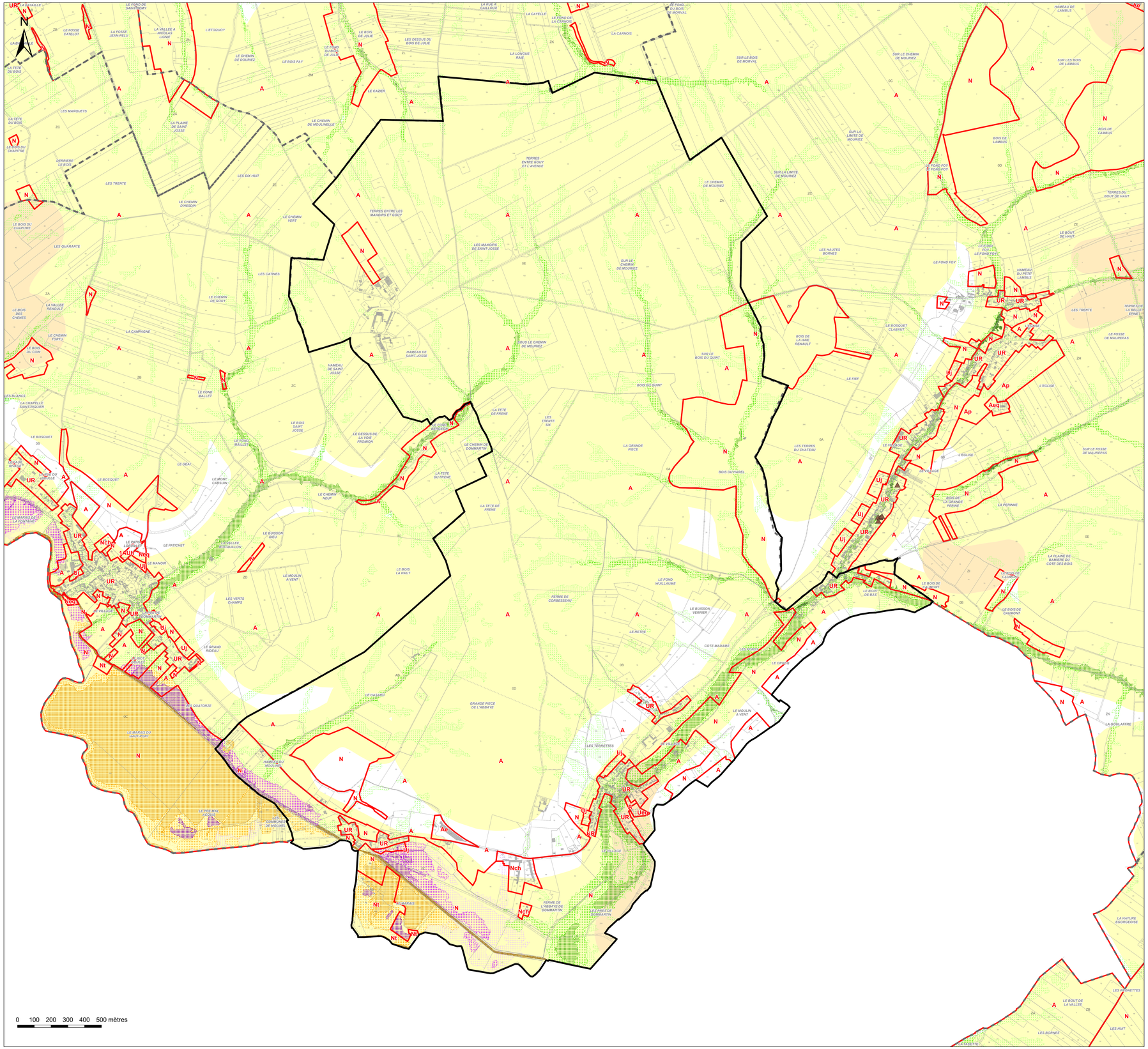
**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort
Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort
Aléa très fort

Multi-aléa :
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**
aléa faible
aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 60/66
## TRAMECOURT

1:3 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 27/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France | Grand-Est | Val-de-Loire | Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie | Île de France | Bourgogne Franche Comté | Sud




## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

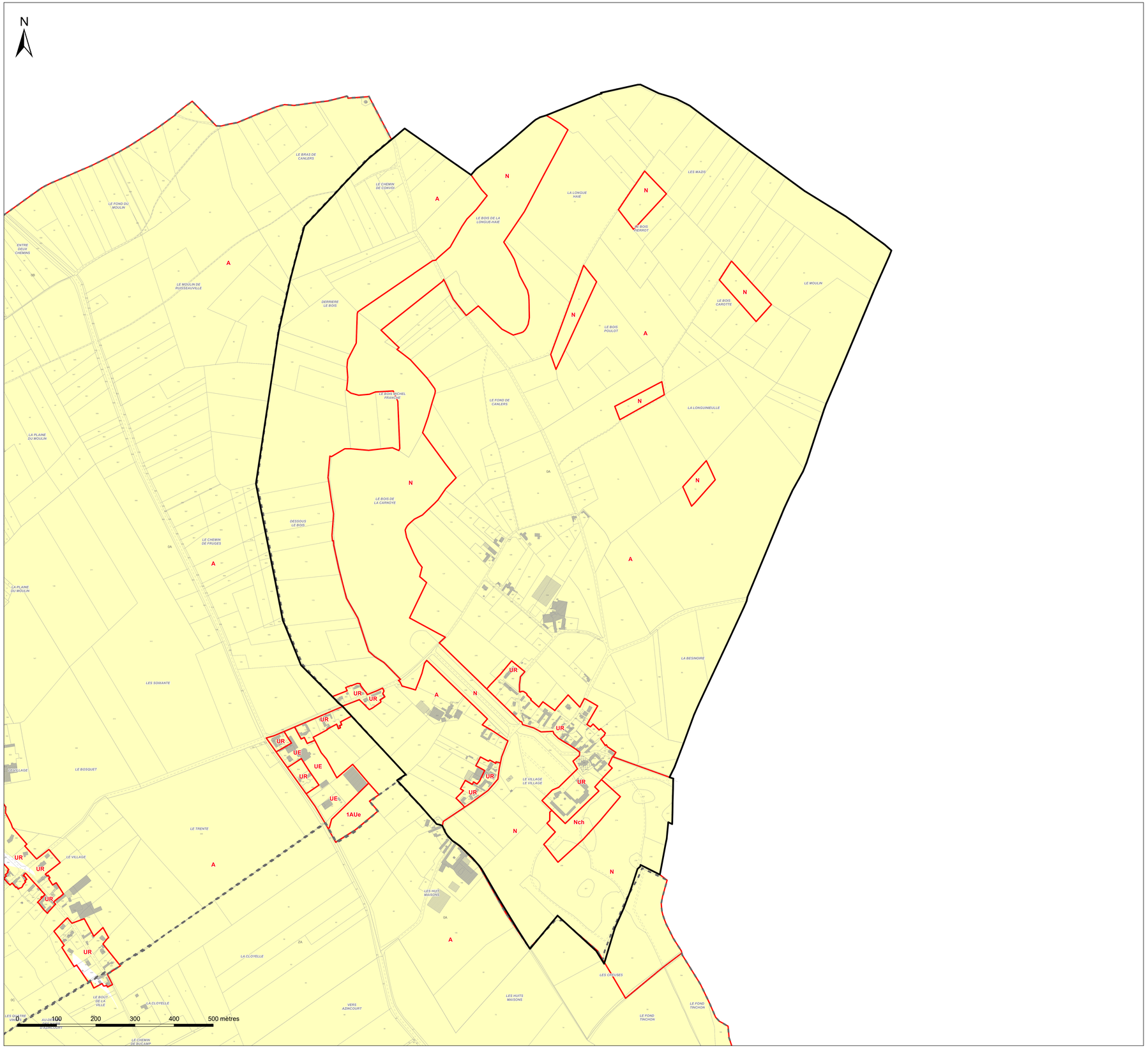
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 61/66
## VACQUERIETTE-ERQUIERES

1:4 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 27/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud


VERNY
SAINT-GEORGES-LES-BAROCHES
WAVANS-SUR-CANCHE
MARENLA
BRIMEUX
BOIS-JEAN
BURE-LE-SEC
CAMPAGNE-LES-HESDIN
BOUSSERON
MANTENAY
SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS
DOURIEZ
TOUTENCOURT
MOURIEZ
GIVE-SUR-AUTHIE
LABROYE
CAUMONT
LE QUESNOY-EN-ARTOIS
SAINT-GEORGES
LES BOISSELLES
FIEFFES-MONTCAVREL
FIEFFES
MONTCAVREL
VILLERS-L'HOPITAL
VILLERS-SIR-SIMON
VILLEROY
VILLEMAIN
GALAMETZ
FILLIEVRES
SAINT-MICHEL-SUR-AUTHIE
SAINT-LEGER-LES-DOMART
DOMART-EN-PONTHIEU
BOISJEAN
LE PARCQ
VERTON
AUTHIE
AUTHIEULE
VILLEROY
BOUQUEMAISON
BOUQUEMAISON
LE PARCQ
NOYELLES-LES-VERMELLES
VERTON
AUTHIEULE

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 62/66
## VIEIL-HESDIN

1:8 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 27/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central
Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud




## Légende

▲ Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

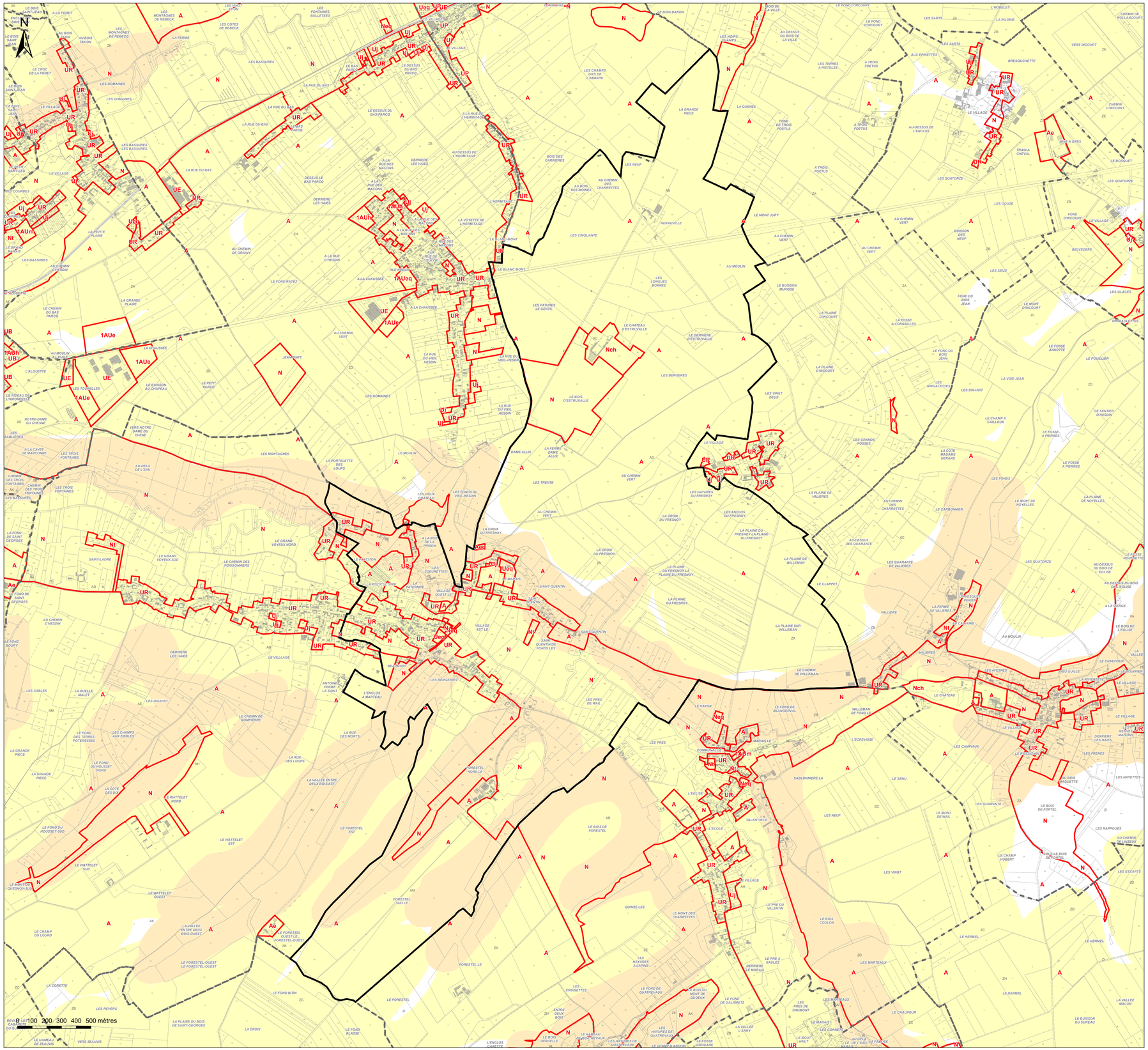
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis (Risques et contraintes) n° 63/66
WAIL

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 27/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort
Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

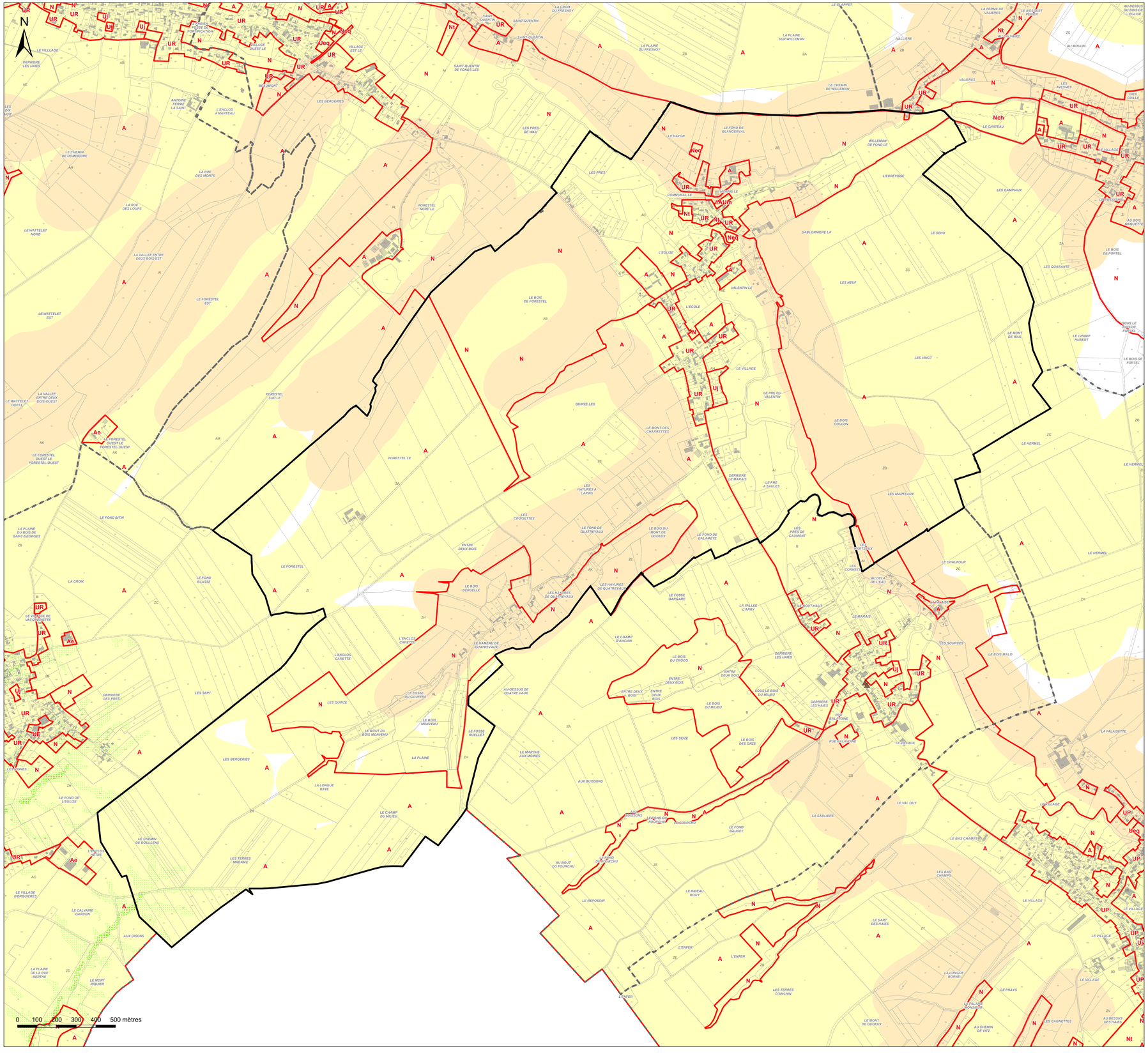
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort
Aléa très fort

Multi-aléa :

Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

aléa faible
aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

# Plan bis (Risques et contraintes) n° 64/66
# WAMBERCOURT

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 27/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud


SEMPY
SAINT-SAUVEUR
WAILLY-BEAUCAMP
WAVANS-SUR-TERNOISE
AUBIN-SAINT-VAAST
BERLES-AU-BOIS
TERNOISE
TRAMECOURT
AUNCOURT
MARENLA
BRIMEUX
LOUCHE
LONGVILLERS
OFFIN
WAMBERCOURT
CAMPAGNE-LES-HESDIN
BOISJEAN
BEAUMERIEUX
CONTES
CAPELLE-SAINT-MARTIN
MARIN
ROLLANCOURT
BLANGY-SUR-TERNOISE
BURE-LE-BEC
MARQUAY
MARESQUEL-ECQUEMICOURT
ECQUEMICOURT
ROLLEVILLE
MONTENAY
SAINT-DENOEUX
HOUVIN-HOUVIGNEUL
SOMBRIN
LE PARCQ
NOYELLES-LES-HESDIN
DOUDEAUVILLE
DOURIEZ
TORTEFONTAINE
MOURIEZ
LES BRAS
SAINT-GEORGES
VIEIL-MOUTIER
WILLENCOURT
LE QUESNOY-EN-ARTOIS
FILLIEVRES
GAUDIEMPRE
GAUDIEMPUIS
GAUDIEMPRE
GAUDIEMPUIS
GAUDIEMPUIS
GAUDIEMPRE
GAUDIEMPUIS
GAUDIEMPRE
GAUDIEMPUIS
GAUDIEMPRE

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 65/66 WAMIN

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 27/01/2026

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud



## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

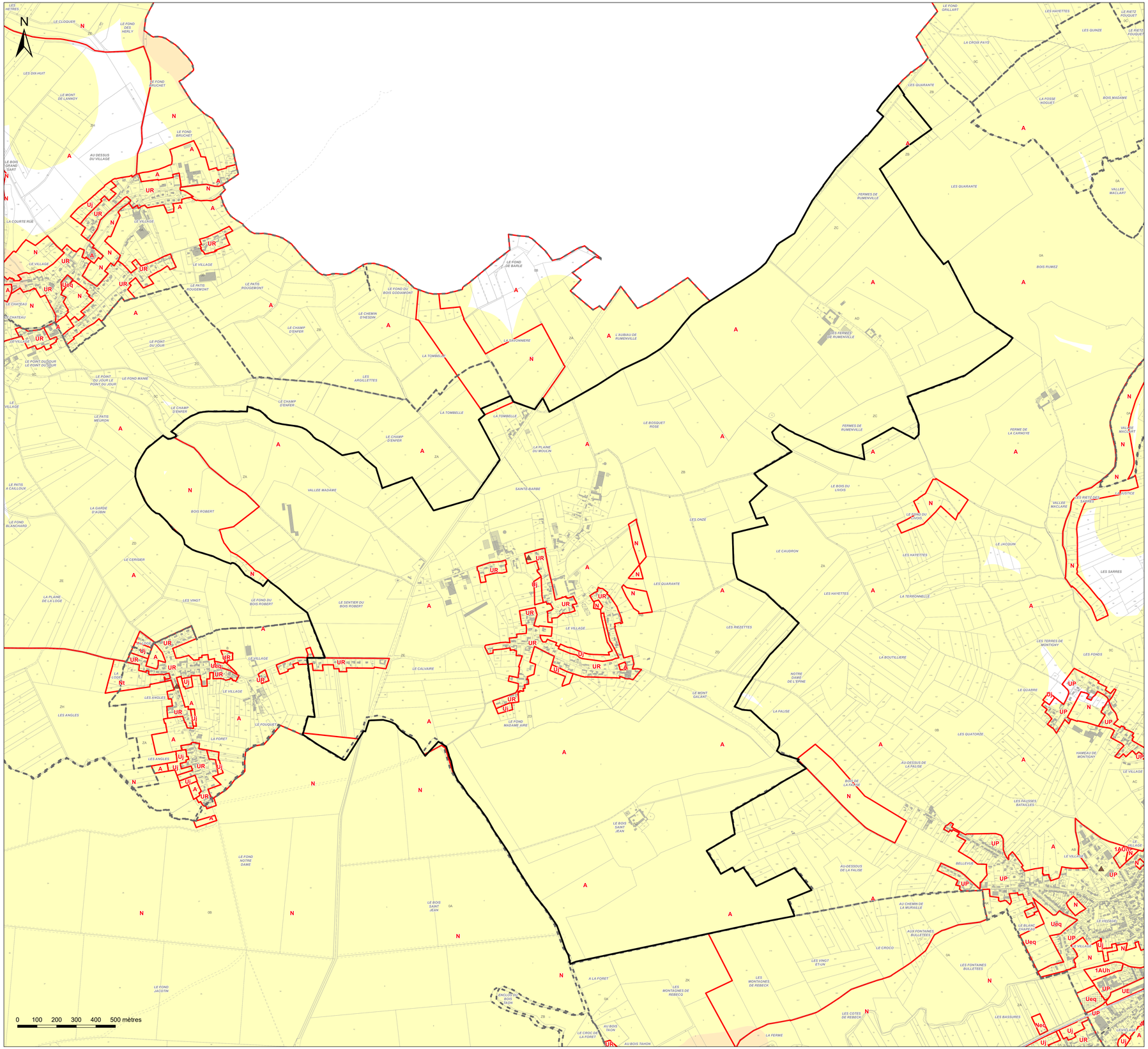
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes des 7 Vallées

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Plan bis (Risques et contraintes) n° 66/66
## WILLEMAN

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2026 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Hesdin-la-Forêt,
Le Président,

DOSSIER APPROUVÉ

**Réalisé le : 27/01/2026**

**ARRETE LE : 03/07/2025**
**APPROUVE LE : 12/02/2026**

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île de France · Bourgogne Franche Comté · Sud




## Légende

- Construction manquante au cadastre

**PPRi de la Vallée de la Canche :**

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen

**PPRi de la Vallée de l'Authie :**

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

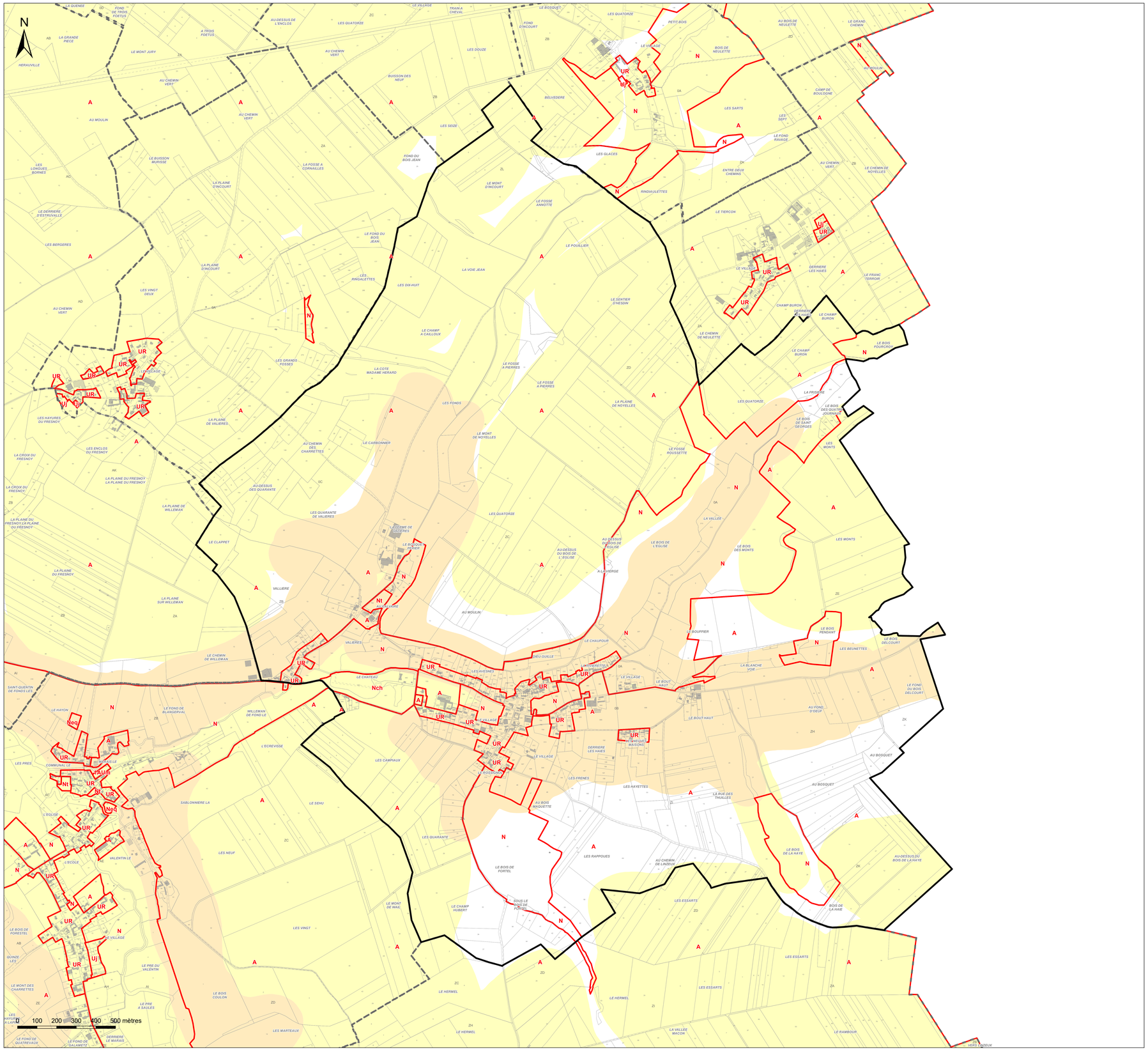
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Multi-aléa :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

**Aléas gonflement / retrait des argiles :**

- aléa faible
- aléa moyen




## Légende

**Limites du zonage :**

***Zones urbaines :***

UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre ancien de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt

UB : Zone urbaine mixte correspondant aux faubourgs de la commune nouvelle d'Hesdin-la-Forêt et de ses communes déléguées d'Hesdin, d'Huby-Saint-Leu, Marconne et Sainte-Austreberthe ainsi que la commune de Marconnelle

UP : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs des polarités secondaires et relais

UR : Zone urbane mixte correspondant aux bourgs ruraux

UE : Zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques, industrielles ou commerciales

Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipement

Uj : Secteur urbain de jardin

***Zones à urbaniser :***

1AUh : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat à court terme

1AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à court terme

1AUeq : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics à court terme

1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à court terme

2AUe : Zone à urbaniser à vocation à d'activités économiques, industrielles ou commerciales à long terme

2AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte à long terme

***Zones agricoles :***

A : Zone agricole

Ae : Secteur agricole à vocation économique

Aeq : Secteur agricole à vocation d'équipement

Ap : Secteur agricole paysager

***Zones naturelles :***

N : Zone naturelle

Nch : Secteur naturel des châteaux

Nt : Secteur naturel à vocation touristique

Ne : Secteur naturel à vocation économique

Neq : Secteur naturel à vocation d'équipement